L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1496 - VENDREDI 05 OCTOBRE 2018 2,10 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



Kinésiologie, reiki, ostéopathie…

L'élevage autrement



À l'instar de certains soins à destination des humains, les pratiques alternatives commencent à faire des émules dans le domaine des animaux d'élevage. Rencontres avec Sandrine Vincenot, à Rouvres-en-Plaine (21), qui propose des séances de kinésiologie et de reiki visant à améliorer le bien-être des animaux et de leurs propriétaires et avec Michel Matray, ostéopathe animalier dans l'Yonne depuis six ans, spécialisé en équins, bovins et canins. *Pages 6 et 14*

Côte d'Or

› Semis de colza

Un constat de désolation



Nièvre

› Sécheresse

Les éleveurs en attente d'une réponse de l'État



Yonne

› Circuits de proximité

Inauguration de l'Assiette locale







Sommaire

Côte-d'Or
04 • Semis: Un constat de désolation
05 • Station de Créancey: La machine est en route
06 • Pratiques alternatives: L'élevage autrement
07 • Formation: La lune, un repère pour bien travailler
Nièvre
08 • Sécheresse: Des éleveurs en attente d'une réponse formelle de l'État
09 • Égalim: Les parlementaires nivernais réagissent
10-11 • Vendanges 2018: Une récolte prometteuse
Yonne
12 • Circuits de proximité: Inauguration de l'Assiette locale
13 • Échanges: Le choc des (agri)cultures
14 • Santé animale: Pourquoi pas l'ostéopathie ?
15 • Viticulture: À la recherche du terroir dans le verre
Région
16 • L'emploi partagé une solution pour votre exploitation
17 • Vendanges 2018: «*Une divine surprise*»
18 • Interbev: Une réunion sur fond de crise et de sécheresse
Dossier
19-22 • Tracteurs: Les nouveautés 2018 *(partie 1)*
Filières
24 • Élevage Rencontres ovines: De bons moments d'échanges
25 • Cultures Colza non levé ou irrégulier: ne pas se précipiter pour le remplacer !
Infos Services
26-27 • Analyses & Tendances
28-29 • Petites annonces
30-33 • Annonces légales
34 • Vie quotidienne
35 • Paroles de jeune

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur: SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux: FDSEA Côte-d'Or; FDSEA Nièvre; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication: Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef: Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction: Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN: 1969-8232
Dépôt légal: à parution - Tirage moyen par numéro: 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel: 103 € - Prix au numéro: 2,10 €
Imprimeries: Roto Centre - 348, Rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier: France / Belgique - Taux de fibres recyclées: 91 %
Certification: PEFC/FSC - « Eutrophisation »: P tot 0,01 kg/tonne

Sécheresse

« Il est urgent d'accompagner les agriculteurs ! »

Alors que l'agriculture française avait déjà été victime de la grêle printanière et de la canicule estivale, elle souffre actuellement d'un déficit hydrique important. Cette sécheresse, qui touche toutes les productions, entraîne notamment un sérieux déficit fourrager. Pour Joël Limouzin, vice-président de la FNSEA, il est nécessaire de mettre rapidement en place des mesures pour accompagner les agriculteurs.


Photo: La Vendée agricole

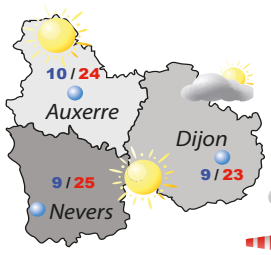
■ **Quelle est actuellement la situation climatique en France ?**
Joël Limouzin : *« Sur les dossiers climatiques, la FNSEA a été mobilisée durant tout l'été avec des déplacements sur le terrain. Le contexte climatique a été très difficile cette année. Cela a commencé au printemps avec des averses de grêle qui sont arrivées très tôt. Elles ont été suivies par une sécheresse accompagnée de la canicule. Ce phénomène caniculaire a exacerbé l'assèchement des plantes, tous les secteurs d'activité ont été touchés, notamment dans le Grand Est, du nord au sud, en passant par la Bourgogne Franche-Comté et le Massif Central. Après ces mois d'été difficiles tout le monde s'attendait à un retour de la pluviométrie en septembre mais rien ne s'est passé, nous sommes début octobre et la pluie n'est toujours pas en vue ».*

■ **Quel est l'impact de la sécheresse sur l'agriculture française ?**
J.L : *« Le constat est alarmant, aujourd'hui le déficit fourrager est important et les semis réalisés ne poussent pas. Tout ce qui ne sera pas semé en octobre impactera les rendements pour l'année prochaine. Les grandes cultures ont aussi été très impactées, notamment pour le colza mis à mal par ce stress hydrique. Certains agriculteurs ont même décidé de ne pas semer en raison de la sécheresse. Je ne parle même pas des semis pour les SIE. La grande inquiétude concerne le déficit fourrager, il est actuellement difficile de s'approvisionner, certains fournisseurs se livrent même à une surenchère au niveau des prix. La paille, par exemple, est vendue à des tarifs exorbitants, ce qui entraîne des difficultés de trésorerie pour de nombreux agriculteurs. Nous craignons que cela entraîne une décapitalisation des cheptels, ce qui pourrait être catastrophique pour les années à venir. Les sorties trop massives d'animaux peuvent en effet déséquilibrer le marché. Il faut donc rester vigilant pour ne pas le désorganiser. Avec le froid qui arrive, ce déficit fourrager ne va pas s'améliorer ».*

■ **Quelles sont les mesures à mettre en œuvre pour accompagner les agriculteurs ?**
J.L : *« À l'occasion du prochain Comité national de gestion des risques nous allons insister sur cette situation entraînée par la sécheresse, même si l'ordre du jour est tourné vers les impacts causés par la grêle. La sécheresse sera à l'ordre du jour du comité de décembre. Il est urgent d'accompagner les agriculteurs. Nous demandons que soit mis en place un système d'exonération sur la taxe du foncier non bâti. Cet été, sous la pression de la FNSEA, le ministre de l'Agriculture avait évoqué la possibilité de mettre cette exonération en place. En raison de la sécheresse qui continue à sévir il est encore plus d'actualité de la mettre en œuvre. Cela pourrait apporter de la trésorerie aux agriculteurs. Nous souhaitons que le système soit simplifié. Cette exonération doit être décidée à l'initiative des préfets pour qu'elle soit généralisée à l'échelle des départements, pour l'ensemble des agriculteurs, afin d'éviter les lourdeurs administratives. Toutes les productions étant touchées il est donc légitime que toutes les exploitations en bénéficient. En Haute Saône, par exemple, cette exonération s'élèverait à 1,5 million d'euros. Nous attendons que Stéphane Travert donne des instructions fortes, pour mettre en place cette mesure dans les plus brefs délais afin de soulager les trésoreries des agriculteurs touchés. Il est également nécessaire, qu'au niveau départemental, les comités de calamités se réunissent afin de faire remonter rapidement les dossiers au niveau national, si cela est jugé utile nous pourrons demander qu'un comité national de gestion des risques se réunisse en novembre afin de les examiner rapidement et ainsi limiter les délais entre le dépôt du dossier et la réception de l'aide. Je déplore également que trop peu d'agriculteurs soient assurés, soit 30 % en grandes cultures et 1 % en prairies. Il est à noter qu'un assureur est sur le point de décider, suite au visionnage de photos satellite, qui indique des pertes importantes sur les prairies, de verser un acompte aux agriculteurs bénéficiant d'une assurance prairie. Au vu de l'année écoulée on constate qu'il est de plus en plus nécessaire de pouvoir stocker de l'eau afin de sécuriser tous les systèmes de production».*

la météo présentée par Dijon Céréales

Vendredi 5 Octobre

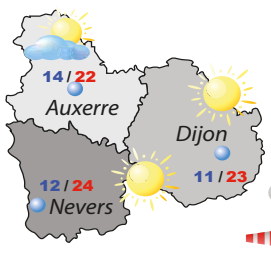


Beau temps
Le soleil sera bien présent ce vendredi. Les vents souffleront faiblement.

T° mini : 9 à 11°C
T° maxi : 22 à 25°C
Vents : Sud 10 km/h

Sainte Fleur
Soleil : 07h56 - 19h23
Lune : 02h54 - 17h58

Samedi 6 Octobre



Agréable
Le soleil brillera généreusement et sera localement accompagné de quelques cumulus de beau temps.

T° mini : 13 à 15°C
T° maxi : 14 à 23°C
Vents : Ouest 40 km/h

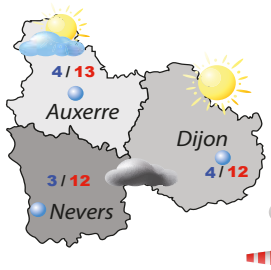
Saint Bruno
Soleil : 07h58 - 19h21
Lune : 04h10 - 18h31

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 7 Octobre



Variable
Ce dimanche sera partagé entre quelques passages nuageux et de belles éclaircies.

T° mini : 3 à 5°C
T° maxi : 11 à 14°C
Vents : Ouest 20 km/h

Saint Serge
Soleil : 07h59 - 19h19
Lune : 05h28 - 19h00

Prévisions à 7 jours

Lundi 8 Octobre au Mercredi 10 Octobre
Un temps ensoleillé s'annonce pour ces prochains jours.
Vents : Est à 10 km/h
T° mini : 2 à 4°C T° maxi : 22 à 24°C

Du Jeudi 11 Octobre au Dimanche 14 Octobre
Un ciel nuageux avec quelques précipitations en perspective.
Vents : Sud à 10 km/h
T° mini : 10 à 12°C T° maxi : 23 à 25°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

PJL ÉGAlim

Ce qu'il faut retenir du volet social et environnemental

Repas bio en restauration collective, zéro déforestation importée, interdiction des remises, rabais, ristournes pour les phytos, protection des riverains, séparation vente/conseil… Voici les mesures clés du projet de loi issu des États généraux de l'alimentation, qui doit être définitivement adopté le 2 octobre par l'Assemblée.

Objectifs de produits bios en restauration collective

L'une des mesures phare de ce volet porte sur les repas servis en restauration collective : ils devront comprendre, d'ici au 1er janvier 2022, au moins 50 % de produits bio, locaux, écolo, dont 20 % de bio minimum. Ce n'est pas tout. Dans les collectivités servant plus de 200 couverts par jour, un plan pluriannuel de diversification de protéines est prévu, incluant des alternatives à base de protéines végétales dans les repas. Et les cantines scolaires devront expérimenter, pendant deux ans, un menu végétarien au moins une fois par semaine.

Étiquetage de l'origine des miels

En matière d'étiquetage, il ne sera finalement pas question de mentionner les modes d'élevage ou la liste des phytos utilisés pour produire des fruits et légumes. Mais il est prévu que les dénominations associées aux produits d'origine animale (steak, lait) soient exclues pour les aliments dont une part significative est d'origine végétale. La mention du pays d'origine du vin sera indiquée en évidence sur l'étiquetage. Pour le miel composé d'un mélange, tous les pays d'origine de la récolte seront indiqués sur l'étiquette.

Limitation de la déforestation importée

En matière de protection de l'environnement, les signes d'identification de la qualité et de l'origine devront, au plus tard le 1er janvier 2030, répondre aux exigences de la certification environnementale donnant droit à la mention HVE. Par ailleurs, l'État se donne pour objectif, à compter de 2022, de n'acheter que des produits n'ayant pas contribué à la déforestation importée. Sur le bien-être animal, il n'est pas finalement plus question d'interdire la commercialisation des œufs coquille en cage. Mais les députés ont décidé d'interdire toute nouvelle construction d'élevage de poules en cages.

Interdiction des remises sur les phytos

Concernant les produits phytosanitaires, de nombreuses mesures ont été prises. Les remises, rabais, ristournes pour les phytos (mis à part les produits de biocontrôle) seront interdits. Le texte prévoit de réduire les délais d'évaluation des produits de biocontrôle et des produits à usage biostimulant, tout en veillant à alléger les démarches administratives pour les entreprises concernées. Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la loi, le gouvernement présentera au Parlement un rapport sur le financement et les modalités de la création, avant le 1er janvier 2020, d'un fonds d'indemnisation des victimes de maladies liées aux produits phytopharmaceutiques.

Expérimentation de l'épandage par drone

L'utilisation de drones va être expérimentée durant 3 ans maximum en agriculture biologique ou exploitation HVE (Haute valeur environnementale) sur des surfaces en pente supérieure ou égale à 30 %. Les substances actives présentant des modes d'action identiques à ceux de la famille des néonicotinoïdes seront interdites. L'utilisation des phytos à proximité des zones attenantes aux bâtiments habités et aux parties non bâties à usage d'agrément contiguës à ces bâtiments sera subordonnée à des mesures de protection des personnes habitant ces lieux (ne s'applique pas aux produits de biocontrôle). Les utilisateurs de phytos devront formaliser ces mesures dans une charte d'engagements à l'échelle départementale, après concertation avec les riverains.

Séparation de la vente et du conseil

Le gouvernement est habilité, par ordonnances, à mettre en place la séparation de la vente et du conseil dans le domaine des phytos. Cela passe par une séparation capitalistique des structures, l'indépendance des personnes physiques exerçant ces activités, et l'exercice d'un conseil stratégique et indépendant. Par ailleurs, seront interdits à compter du 1er janvier 2022 la production, le stockage et la circulation de phytos contenant des substances actives non approuvées pour des raisons liées à la protection de la santé humaine ou animale ou de l'environnement. Enfin les députés ont demandé la mise en œuvre effective des Certificats d'économie de produits phytosanitaire (CEPP) avec des objectifs à atteindre à une date antérieure à 2021.

JCD

Violences croissantes des anti-viande et anti-spécistes

« Trop, c'est trop ! »

Un abattoir incendié dans l'Ain, des attaques de boucheries, des manifestations anti-viande et anti-spécisme un peu partout en France… L'intensité croissante des actes violents et des dégradations inquiète le monde de l'élevage et les acteurs de la filière : éleveurs, abatteurs, transformateurs, bouchers et distributeurs. Président d'Interbev Bourgogne Franche-Comté, Jean-Pierre Fleury monte aux créneaux pour alerter les services de l'État et s'étonne de l'inaction gouvernementale face à des actes qui relèvent pour certains du droit pénal.

« Ce n'est pas faute d'avoir alerté les services de l'État à chaque incident qui marquait un degré de plus sur l'échelle de la violence. L'incendie d'un abattoir dans l'Ain, sans victimes à déplorer heureusement, montre qu'il est temps que le gouvernement prenne enfin la mesure du problème. L'anti-spécisme va trop loin quand il prend les armes du terrorisme. Trop loin, parce qu'il marque les esprits les plus malléables, trop loin aussi parce que les acteurs de la filière viande directement visés par cette escalade ne pourront pas longtemps subir ces dégradations et ces menaces sans réagir. Cela risque de mal finir. Le gouvernement doit s'emparer du sujet. Un sujet d'autant plus sérieux qu'il porte une idéologie en phase avec une vision sociologique et philosophique qui remet en cause le statut de l'homme par rapport à celui de l'animal. Le monde de l'élevage ne doit pas avoir le sentiment de se retrouver isolé, alors que dans son ensemble il respecte le bien-être animal et défend l'intérêt écologique de l'élevage extensif. À chacun maintenant d'assumer sa part de responsabilité. Nous demandons que les services de l'État assument la leur en garantissant la sécurité des établissements, des hommes et des animaux visés par ces agissements dangereux et ces messages de haine, qui lentement mais sûrement sapent les bases de notre contrat social ».



Photo: L'Ain Agricole

L'interprofession va maintenant demander à être reçue par le préfet de Région, afin de préciser comment le gouvernement compte assurer la sécurité des familles de la filière et poursuivre les auteurs de ces actes.



Semis

Un constat de désolation

Des semis de colza ne sont toujours pas levés dans certains secteurs du département. Les semis de céréales pourraient être victimes du même phénomène.

Décidément, la sécheresse 2018 en fait voir de toutes les couleurs aux agriculteurs. Une grande partie des colzas ne sont toujours pas levés alors que le mois d'octobre a débuté.

La faute, bien évidemment, à un important manque d'eau. *«Il n'a pas plu depuis la fin des moissons, c'est du jamais vu. Cette situation nous inquiète fortement»*, indique Jean-Baptiste Goulier, responsable des productions végétales annuelles à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or.



De nombreuses parcelles semées il y a un mois sont toujours intactes.

Compte tenu du calendrier, après le retour des précipitations, le colza ne pourra pas présenter autre chose qu'un très faible développement pour passer l'hiver. Les plantes seront également peu armées pour faire face aux attaques d'altises cet automne. *«Si l'hiver est rigoureux et les attaques d'insectes sont importantes, nous ne donnons effectivement pas très cher de leur peau»*, confie le technicien. Ce constat de désolation pourrait être le même dans les cultures de céréales qui ont débuté autour du 25 septembre. *«Aucune repousse des cultures précédentes ni des adventices n'a été constatée dans bon nombre de parcelles : tout va certainement lever en même temps, quand les pluies reviendront»*, s''inquiète Jean-Baptiste Goulier.

Aviser au printemps ?

Une grande majorité du colza aujourd'hui levé souffre de plus en plus du sec et subit des attaques d'altises adultes. *«Ces dernières ont commencé en plaine et se généralisent sur les plateaux»*, précise le conseiller de la Chambre d'agriculture. Pour ceux qui ont désherbé en post-levée, aucune solution de rattrapage n'est proposée. *«Il n'est pas possible de re-semer derrière, même un mois après le traitement. Il faudra aviser au printemps. Si ce colza n'a pas tenu, semer du pois ou du tournesol pourra alors être envisagé»*, souligne Jean-Baptiste Goulier, tentant néanmoins de *«relativiser»* : *«cette campagne débute très mal, cela va sans dire. Le potentiel de rendement est logiquement déjà impacté. Dans quelles proportions ? Même dix jours avant la moisson, il est difficile de se prononcer, alors se donner une idée dix mois plus tôt est tout simplement impossible. Il ne faut pas oublier l'importante capacité de compensation du colza, faisant très souvent ses preuves. Le tableau du colza est très noir pour l'instant, avec des intentions de semis qui étaient déjà en baisse, mais n'oublions pas que certains colzas sont aujourd'hui très jolis. Plusieurs secteurs ont bénéficié de quelques précipitations cet été, je pense notamment à ceux qui ont été semés très tôt pour pouvoir faire face aux altises. Des pluies sont arrivées début août et ont permis au colza de lever et de résister, pour le moment»*.

AG

Loi Avenir

Recueil d'informations et d'échanges

La loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel est parue au Journal officiel le 6 septembre 2018. Afin d'accompagner les employeurs agricoles et viticoles à appréhender les changements induits par cette nouvelle loi, la FDSEA 21 organise un Café RH le vendredi 16 novembre à Bretenière. Le temps d'une matinée seront abordées les modifications apportées par la loi Avenir sur l'apprentissage, l'assurance chômage, les entretiens professionnels ou encore le compte personnel de formation. Le Service juridique emploi de la FDSEA 21 organise tout au long de l'année des formations, des réunions d'information ou des Café RH dans le but d'accompagner les employeurs à appréhender et mettre en œuvre les nouvelles règlementations sociales. Les inscriptions au Café RH du 16 novembre se font auprès du Service juridique emploi (nombre de places limité) avant le 2 novembre : 03 80 68 67 68, sje@fdsea21.fr



Communiqué FDSEA

Soutenons la recherche !

Aujourd'hui, il est primordial de produire durablement une alimentation saine, en quantité´ suffisante et dont l'impact sur l'environnement est amoindri, qui peut même participer à` sa préservation.

Les pratiques agricoles évoluent constamment, et doivent continuer à évoluer pour répondre à ces nouveaux enjeux. Ces évolutions nécessitent de la recherche, des essais sur le terrain en conditions réelles et enfin une large diffusion de l'information pour un déploiement optimal.

C'est pourquoi la FDSEA21 soutient et soutiendra toujours les essais, la recherche de tout type de solutions, et déplore les actions qui visent à ralentir cette recherche.
Les agriculteurs travaillent à produire toujours mieux, et à monter en gamme, ce qui rejoint les demandes de nos consommateurs et de notre gouvernement. Pour cela, nous avons besoin de la recherche, nous devons tester des solutions nouvelles, en laboratoire puis en conditions réelles. La recherche de solutions alternatives partielles, ou totales lorsque c'est possible, est la clé d'une transition agricole réussie.

C'est ce que nous défendons avec le *«Contrat de Solutions»* : donnons aux agriculteurs les moyens et le temps de s'adapter, de trouver de nouvelles combinaisons de solutions, voire d'en inventer. Travaillons tous ensemble à créer les modes de production de demain.
Parmi les axes de recherche, la recherche génétique est importante : loin d'enfermer les producteurs dans une dépendance à l'agrochimie, elle permet au contraire d'élargir le panel des variétés disponibles pour les producteurs.

Elle peut aussi bien concerner la tolérance à certains herbicides que la résistance aux périodes de sécheresse prolongées comme celle que nous avons connue cet été, ou la résistance à des ravageurs, l'amélioration des qualités nutritionnelles, gustatives…

La destruction d'essais sous couvert d'activisme ne sert qu'à retarder cette recherche de solutions.

S'opposer par principe à toute nouvelle méthode, toute nouvelle recherche, relève de l'obscurantisme. Quant à détruire des parcelles d'essais strictement autorisées, il s'agit ni plus ni moins de vandalisme.

Les OGM sont interdits en France, nous ne cultivons donc pas d'OGM.Dans le respect du cadre réglementaire, nous encourageons l'exploration de toutes les pistes de recherche autorisées, et continuerons inlassablement à défendre la recherche sur tous les axes possibles et imaginables.

C'est pourquoi nous demandons au collectif des faucheurs volontaires de cesser toute action de vandalisme, mais aussi toute propagande contre la recherche, et de travailler enfin pour l'intérêt commun : nourrir la population grandissante tout en préservant notre planète.

Station d'évaluation de Créancey

La machine est en route

Quatre-vingt-quatre veaux Charolais ont fait leur rentrée en station ces derniers jours.

Millésime 2019, c'est parti ! Quarante-trois veaux du GIE Charolais Évaluation et quarante et un de l'Union Charolais croissance viennent de faire leur rentrée à Créancey. Du côté du GIE, Jean-Pierre Godot se félicite d'un très bon lot de veaux, jugé «*très prometteur*» et «*en très grande forme*» malgré les conditions météorologiques. La présence de six veaux génétiquement sans corne et de quatorze animaux d'origine vêlage facile est remarquée par le président : «*Nous sommes dans des proportions supérieures aux précédentes années. Ce type d'animaux est très prisé par les éleveurs, avec des morphologies et des croissances qui sont devenues très intéressantes au fil du temps*». Le président de la station félicite les apporteurs de veaux ayant pleinement conscience du type d'animaux recherchés : «*les critères ascendance et morphologie sont primordiaux et ont été respectés, sans oublier les très bonnes conditions de naissance. Les éleveurs ne présentent pas de veau s'ils n'ont pas l'animal adéquat. En plus des origines vêlage facile, nous avons plusieurs animaux typés viande et typés élevage dans ce millésime, dans le but de satisfaire l'ensemble des besoins*». La vente aux enchères se déroulera vendredi 8 février. «*Avant d'en arriver là, les veaux vont connaître une phase d'adaptation pendant un mois, celle-ci les mettra sur un pied d'égalité. La phase de contrôle prendra ensuite le relais pour une durée de 84 jours, avec le même protocole que les années antérieures*», précise Jean-Pierre Godot.

Du côté de l'Union Charolais Croissance (UCC), Laurent Bonin se réjouit également d'un bon lot de veaux et attend un certain succès pour ce millésime : «*La précédente vente UCC de Créancey n'avait pas marché comme nous l'avions espéré, cela démotive forcément les naisseurs. La vente aux enchères est programmée le mercredi 20 février : nous attendrons beaucoup de monde car nous proposerons encore une fois de jeunes taureaux de haute qualité génétique, avec des profils morphologiques variés qui sauront répondre aux attentes des acheteurs à la recherche de reproducteurs améliorateurs des qualités d'élevage. Les naisseurs ont bien travaillé, il faut maintenant que les acheteurs jouent le jeu. La qualité est là : plus de quarante taureaux sont rentrés en centre d'insémination depuis la création du programme UCC en 1984*». **AG**



Le lot du GIE Charolais Évaluation est arrivé le 25 septembre. Celui de l'UCC en avait fait autant quatre jours plus tôt.

Témoignage «Faire avancer le troupeau charolais

Jean-Marc Lucotte, éleveur à Créancey, a vu trois de ses veaux rejoindre la station d'évaluation : «*Deux se trouvent aujourd'hui dans le lot du GIE, le troisième fait partie de l'UCC. J'en ai même un quatrième à Jalogny cette année*». Présenter des veaux en station permet de valoriser ses meilleurs animaux : «*j'en présente systématiquement au GIE. L'occasion s'est présentée cette année pour l'UCC avec les conseils d'Elva Novia. Ce travail collectif, étroitement lié à celui réalisé avec les techniciens du contrôle de performances, permet de faire avancer le troupeau charolais, aussi bien chez moi que chez les acheteurs. Un bel outil est à proximité de chez nous, nous devons le faire fonctionner pour valoriser la génétique. La station fournit beaucoup de références, d'index et de garanties sanitaires. D'autres moyens de diffusion de la génétique s'offrent à nous, comme les concours ou les manifestations organisées par la Fédération Charolaise de Côte-d'Or, utilisons-les !*».

National Suffolk

Le beau concours du Gaec Poillot

Les éleveurs ovins avaient rendez-vous à Sedan du 7 au 9 septembre pour le concours national de la race Suffolk. Le Gaec Poillot de Thoisy-la-Berchère, rentré quelques heures plus tôt de la foire nationale des reproducteurs de Bellac, représentait le département avec une douzaine de reproducteurs. L'élevage côte-d'orien a remporté la bagatelle de quatorze prix, dont onze podiums et deux premiers prix en agneaux. Une fois n'était pas coutume, les ovins se produisaient pour la première fois dans les Ardennes, en compagnie des espèces bovines, ovines et chevalines qui participaient à cette fête judicieusement aménagée, avec une organisation irréprochable sous l'égide de la Chambre d'agriculture. Le challenge des régions a été remporté par le Centre Ouest. Cette confrontation a permis, notamment, de tisser des liens amicaux avec les éleveurs belges, venus en renfort pour se mesurer aux exposants français dans le cadre d'un challenge européen.

Jean-Marc Bidoire



Romain Poillot et l'un de ses douze Suffolk présentés dans les Ardennes.

► Agenda

14-10 : Vente à la ferme à Bessey-la-Cour

La famille Gagnepain organise sa vente annuelle de pommes de terre dimanche 14 octobre de 10h à 17h. Des oignons, échalotes, carottes et potimarrons seront également proposés aux visiteurs. L'acceuil sera personnalisé avec boissons et gâteaux offerts.
Renseignements : 03 80 20 13 16, produitfermier21@orange.fr

► Formations

5/11 et 10/12 ; 15/11 et 13/12 - Bretenière – Accueillir, encadrer et manger un apprenti
Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

12/10/18 + 4 autres dates - Secteur Auxois - Dressage du chien de troupeau – initiation
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

11 et 12 octobre – Duesme - Initiation à la géobiologie
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

15/10 (ouverture temps à distance), 29/10, 13/11 et 26/11 à Bretenière - Fixer un prix de vente rentable
Contact : Lucile Rouillard, CA21 - 03 80 68 66 31 - lucile.rouillard@cote-dor.chambagri.fr

15 et 18/10/2018 – Bretenière - Certiphyto V2 – Primo Certificat - Opérateur
Contact : Corinne Delage, CA21 - 03 80 90 68 74 - corinne.delage@cote-dor.chambagri.fr

Terres de Bourgogne
Facebook Twitter Google + agribourgogne.fr



Pratiques alternatives

L'élevage autrement

Sandrine Vincenot, à Rouvres-en-Plaine, propose une approche différente de l'élevage. Ses séances de kinésiologie et de Reiki améliorent le bien-être des animaux et même celui de leurs propriétaires.



La jeune femme se déplace dans un rayon de 40 km autour de chez elle pour tenter de résoudre tout problème physique ou émotionnel.

Les formations suivies à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or ont été un déclic pour Sandrine Vincenot, compagne de Cyril Pautet, agriculteur sur une ferme de polyculture-élevage près de Genlis. *«Il y a trois ans, sous le statut de conjointe-collaboratrice, j'ai commencé de me former pour gagner en autonomie dans notre élevage comptant 45 vaches charolaises. Je souhaitais devenir plus performante dans mon travail et dans le soin apporté aux animaux»*, indique la Côte-d'orienne de 37 ans. De nombreuses thématiques ont été abordées lors de ses sorties comme l'homéopathie, les médecines manuelles, la phytothérapie, l'aromathérapie ou encore l'acuponcture. Séduite par cet enseignement, Sandrine Vincenot a enchaîné avec des formations dédiées au magnétisme, au Reiki et à la kinésiologie, avec la Chambre d'agriculture et d'autres organismes.

Des résultats spectaculaires

L'application de ces pratiques alternatives a rencontré un franc succès à l'EARL de la Liotte. *«Ces méthodes ont totalement changé notre façon de faire. Je tiens à remercier la Chambre d'agriculture de m'avoir fait découvrir toutes ces disciplines que je ne connaissais pas ou très peu»*, souligne Sandrine Vincenot. L'utilisation de produits chimiques, à titre d'exemple, a baissé de moitié dans l'élevage à Rouvres-en-Plaine, réduisant au passage les dépenses et l'antibiorésistance. *«Dorénavant, nous considérons davantage les animaux et obtenons de meilleurs résultats dans tous les domaines»*, poursuit la conjointe-collaboratrice, *«certains produits restent néanmoins très utiles, et nous ne nous interdisons pas leur utilisation en cas de besoin. Il y a peu, une de nos juments s'est fait mal en rentrant dans des barbelés : nous étions bien contents d'utiliser des produits antibiotiques pour la soigner»*. Plus que satisfaits de leurs nouvelles méthodes de travail, Cyril Pautet et Sandrine Vincenot continuent de travailler avec les vétérinaires : *«nous avons encore recours à leurs services pour pallier des problèmes pour lesquels nous n'avons pas de solutions. Les vétérinaires sont en accord avec ces pratiques alternatives et nous soutiennent dans notre démarche, c'est fort appréciable. Ces méthodes s'apparentent à un complément de ce qu'il se fait plus habituellement en élevage. La kinésiologie, par exemple, ne peut en aucun cas dispenser la rencontre avec un vétérinaire ni même un médecin. Il ne faut surtout pas suspendre des traitements en cours»*.

Cap sur la kinésio

Sandrine Vincenot se spécialise de plus en plus en kinésiologie, une discipline qui étudie les mouvements et postures du corps, d'un point de vue biomécanique, articulaire et musculaire : *«celle-ci englobe presque toutes les pratiques préalablement citées. Elle permet d'enlever des stress émotionnels ancrés dans les mémoires cellulaires, aussi bien chez les animaux que chez les humains. En pratique, un test musculaire permet de localiser puis de traiter ce stress»*. Sandrine Vincenot pratique, en moyenne, une vingtaine de séances de kinésiologie et de Reiki, chaque mois depuis presque un an. Une tarification libre est appliquée. En parallèle, la Côte-d'orienne se forme auprès d'une kinésiologue expérimentée en Charente-Maritime, le but étant de devenir elle-même consultante voire formatrice d'ici quelque temps. En attendant, de nombreux services sont déjà apportés aux personnes qui la contactent. Les exemples ne manquent pas avec des soins apportés à des animaux stressés, souffrant de maux de tête, de tendinites ou ayant des problèmes alimentaires ou de reproduction. Les soins apportés aux éleveurs eux-mêmes obtiennent également de bons résultats *«Un éleveur pas bien dans sa tête va transmettre son stress aux animaux. Chez nous, l'évolution des vaches a été spectaculaire depuis trois ans, les animaux sont beaucoup plus calmes»*, ajoute Sandrine Vincenot. Contact : 06 98 49 13 40 ou lelevageautrement@gmail.com

AG

Repères

Le Reiki est une méthode de soins non conventionnelle d'origine japonaise, fondée sur des soins dits *«énergétiques»* par imposition des mains. La kinésiologie est une discipline scientifique qui étudie les mouvements et postures du corps, d'un point de vue biomécanique, articulaire et musculaire. Pour des problèmes d'ordre physique, Sandrine Vincenot pratique majoritairement le Reiki. À l'inverse, la kinésiologie est davantage utilisée pour régler un trouble mental ou émotionnel. *«Les problèmes physiques proviennent souvent de problèmes émotionnels, les deux sont souvent liés»*, précise l'habitante de Rouvres-en-Plaine, selon laquelle *«tout le monde est en mesure d'exercer ces techniques, à condition d'en avoir envie et d'être attentif. Comme à l'école, certains ont plus de facilités que d'autres. Nous avons tous une sensibilité, mais nous ne l'écoutons pas forcément. Nous nous sommes tous dits un jour : oh ça, je ne le sens pas. C'est un mythe de dire que quelqu'un a un don. Autrefois, certains en jouaient et en profitaient pour s'inventer un esprit de supériorité».*

«Essayer pour s'en rendre compte»

Cyril Pautet, gérant de l'EARL de la Liotte, livre son ressenti sur les nouvelles méthodes de travail appliquées dans son élevage charolais : ***«C'est vraiment étonnant, nous avons un tas d'exemples stupéfiants. Nous ne déparasitons quasiment plus en chimie, la préparation d'une mixture à base de plantes suffit désormais. L'inséminateur ne me croyait pas l'autre jour, mais j'ai réussi à recycler des génisses sans utiliser de prostaglandines, des huiles essentielles sur le dos ont seulement été nécessaires, et cela fait trois ans que nous utilisons ce procédé. Ces techniques alternatives m'ont permis de me remettre en question et à me former. Nous avons racheté des livres, notre motivation pour notre métier est repartie de l'avant. Je ne fais plus les choses systématiquement. Le travail est différent, nous passons plus de temps à observer, nous sommes davantage dans la prévention. Aujourd'hui, notre pharmacie vétérinaire ressemble davantage à une épicerie ! On y trouve de l'argile, de l'ail, de l'huile de foie de morue ou encore du soufre, ou encore du sable et même de la terre de diatomée. Ces techniques sont adaptables chez nous, mais elles ne le sont peut-être pas partout. Je pense qu'elles le seraient moins facilement dans un plus grand élevage, notamment laitier, avec un turnover d'animaux assez important. Dans tous les cas, chacun évolue à son rythme, avec ses contraintes et sa motivation. Une chose est sûre, nous nous y retrouvons économiquement. Il s'agit d'une démarche personnelle, d'un projet d'entreprise, il faut essayer pour s'en rendre compte».***



Elle a testé

Estelle Roussiau, cavalière d'endurance résidant à Bagnot, préparait une course de 60 km.
À quinze jours de l'échéance, sa jument Badia présentait une sensibilité au ventre : *«Elle avait mal, Badia a commencé à rechigner à l'effort et ne plus prendre de plaisir aux sorties d'entraînement. J'ai fait appel à Sandrine pour un soin à l'efficacité immédiate, sans trop perturber la jument. Une séance de Reiki s'est faite en liberté, au pré. Au début, Badia était très tendue et sur le qui-vive. Mais elle s'est rapidement détendue pour, au final, reprendre tranquillement le grappillage d'herbe. Après la séance, nous avons discuté de soins à base d'herbes et d'huiles essentielles pour soulager Badia qui est également atteinte de la maladie de Lyme. Pendant ce temps, nous avons vu la jument partir au trot au fond de la pâture, faire mine de se rouler plusieurs fois, pour finalement revenir vers nous en mâchouillant, soulagée. Le soin s'est avéré efficace, j'ai pu finir l'entraînement avec une jument à nouveau allante. La course s'est très bien finie puisque nous finissons troisièmes. Deux jours après l'épreuve, Badia ne présentait aucun signe de douleur, elle a récupéré beaucoup plus rapidement de son effort que moi-même ! Sandrine va revenir pour faire un soin plus en profondeur avec une séance de kinésiologie, pour aller lever tous les blocages inscrits dans le temps, dans son corps»*.



Trucs et astuces

Sandrine Vincenot profite de cette rencontre pour dévoiler quelques techniques à mettre facilement en place au sein d'un élevage : *«Elles n'ont rien d'exceptionnel puisque nos anciens les utilisaient bien souvent. Elles n'ont rien à voir avec la kinésiologie ou le Reiki, mais vont dans le sens d'une approche différente de l'élevage. Pour un problème de galle par exemple, il est conseillé d'apposer un emplâtre de fleur de soufre avec de l'huile de tournesol sur la blessure, celle-ci guérit généralement en quelques jours. Donner de l'argile en libre-service aux petits veaux permet d'éviter les diarrhées. Enrichir l'eau avec du vinaigre de cidre évite la coccidiose chez les jeunes animaux. Une cuiller de miel dans la gueule des veaux dès leur naissance leur donne un effet dynamisant et motive le réflexe de succion. À la rentrée en stabulation, donner une cuiller de chlorure de magnésium aux vaches (50 g par jour pendant 5 jours) renforce leur immunité et facilite le vêlage. Faucher des orties dans les prés et les donner sèches aux animaux leur procure un effet reminéralisant, on peut aussi en récolter pour l'hiver et les apporter en compléments. Il existe un tas d'exemples»*.



Agriculture alternative

La lune, un repère pour bien travailler

Des éleveurs ont travaillé sur l'influence du calendrier lunaire du 19 au 21 septembre à Saint-Seine-l'Abbaye et Creancey.



Réussir

Semis, sevrage, traitements : plusieurs points techniques ont été abordés lors d'une formation dédiée aux exploitants.

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or dispose d'un large panel de formations. Les thématiques abordées sont extrêmement variées, à l'image de celles qui se sont récemment déroulées à Saint-Seine-l'Abbaye et Créancey. Éric Michels, membre de l'association *«Éleveurs autrement»* dans le Puy-de-Dôme, est intervenu durant trois journées sur l'utilisation du calendrier lunaire dans les travaux agricoles. Une dizaine d'exploitants ont pris part à ces rendez-vous. Pour la moitié d'entre eux, il s'agissait d'un perfectionnement. Éric Michels est un adepte plus que convaincu de la démarche : *«Beaucoup de choses sont à y gagner, mais il faut avoir envie de se lancer, d'apprendre et de maîtriser un minimum les grandes lignes directrices. Il n'y a rien de mystique là-dedans, rassurez-vous, il faut juste considérer les mouvements biologiques qui existent dans la vie de tous les jours avec, tantôt des phases de repos, tantôt des phases de mouvement. Cette alternance explique que certaines périodes sont plus ou moins favorables aux travaux des champs ou aux interventions sur les animaux»*. Selon l'intervenant, très peu d'agriculteurs utilisent le calendrier lunaire : *«il existe aussi une certaine méconnaissance du sujet, avec des personnes qui confondent, entre autres, la lune montante avec la vieille lune ou la nouvelle lune. Cela n'a rien à voir. La position du soleil, très importante, n'est pas toujours considérée dans les raisonnements. Il est parfois bien utile de se former pour y remédier»*.

Exemples frappants

Éric Michels cite plusieurs utilités du calendrier lunaire abordées lors de cette formation : *«celle qui concerne les semis est peut-être la plus connue de toutes. Il est fortement conseillé de semer une graine lors d'un cycle montant de la lune. L'exploitant aura beaucoup moins de problèmes pathologiques par la suite. Une meilleure vigueur de la levée sera aussi constatée, ce qui permettra de gagner des quintaux supplémentaires à la récolte. Un autre exemple, cette fois-ci en élevage, concerne le sevrage des veaux. Celui-ci doit se faire en lune descendante, les animaux seront beaucoup plus calmes. Nous l'avons vu lors de notre formation, certaines personnes n'ont pas respecté cette préconisation et ont rencontré un certain nombre de problèmes par la suite. Les traitements antiparasitaires sur des animaux, eux, sont beaucoup plus efficaces durant la pleine lune, voire pendant certains changements de lune. En grandes cultures, les passages d'azote en lune montante seront plus efficaces que les autres. Je n'apprendrai rien aux maraîchers en disant cela : planter des pommes de terre au cours d'un cycle descendant donnera de meilleurs rendements et engendrera beaucoup moins de problématiques phytosanitaires qu'un cycle montant. Les différences peuvent être parfois énormes»*.

La lune, en réalité, n'expliquerait pas à elle seule ces phénomènes, comme le précise le formateur : *«elle représente un repère, que chacun d'entre nous peut utiliser pour mieux travailler. Son pouvoir d'attraction est connu dans le phénomène des marées, c'est vrai, mais la connaissance accrue de l'univers démontre qu'il existe bon nombre de critères expliquant les mouvements biologiques précédemment cités»*. Éric Michels réalise une trentaine de formations un peu partout en France chaque année. La Chambre d'agriculture fait appel à ses services une fois par an, mais peut s'adapter en fonction des besoins. Contact à l'antenne de Pouilly-en-Auxois : Marie-Claude Guerrier au 03 80 90 68 76.

AG

Sécheresse

Des éleveurs en attente d'une réponse formelle de l'État

La FDSEA et les JA 58 ont organisé lundi 1er octobre à la salle des fêtes de Brinay une réunion d'information sur la sécheresse et les divers dispositifs mobilisés pour répondre aux difficultés. Une soirée qui a permis d'entrevoir des solutions de sortie de crise. Morceaux choisis.



Une centaine de personnes est venue à cette réunion sur la sécheresse

Beaucoup de monde ce lundi soir dans la salle des fêtes de Brinay. Les éleveurs du département sont venus en nombre chercher des réponses ou du moins des solutions à une situation de sécheresse qui devient critique. Parmi les OPA présentes on peut citer le Crédit Agricole, les Cuma, et Axéréal. À noter également la présence du député de la deuxième circonscription de la Nièvre, Patrice Perrot. L'objectif de cette soirée était de présenter les dispositifs disponibles pour la prise en charge de ce nouvel aléa climatique. À ce jour l'objectif pour la profession c'est avant tout d'obtenir la reconnaissance du territoire au titre des calamités. Pour être éligible, il faut un seuil de perte minimal de 30 % de la pousse annuelle. Dans le détail, du 1er avril au 1er juillet, il faut que cette perte soit équivalente à 65 % et 35 % du 30 septembre au 1er novembre.

Une procédure modifiée

Depuis le 5 septembre, la FDSEA a fait la demande pour déclencher la procédure des calamités. Cette dernière a subi récemment des modifications. Désormais, l'échantillonnage et les bilans fourragers sont pilotés par la DRAAF et non plus par les Chambres d'Agriculture. Des experts indépendants non nivernais vont donc être nommés pour réaliser trente bilans. Les zones d'enquêtes sont définies par le Comité Départementale d'Expertise. «*Nous avons une inquiétude sur la nature des résultats*» a annoncé Céline Gay, membre du service Économie Agricole à la DDT. «*Il faut savoir que le taux de perte sera généralisé à l'ensemble du département*» a-t-elle poursuivi. «*D'où viennent les experts, et quel intérêt de faire appel à des gens qui ne connaissent pas le territoire ?*» s'est étonné de son côté Éric Bertrand, président de la Chambre d'agriculture. «*Peut-on faire l'économie de ces trente visites ?*» a demandé Stéphane Aurousseau de la FDSEA, avant de poursuivre «*La situation étant homogène dans le département, je ne vois pas l'intérêt d'un zonage*»a t-il poursuivit. La question du financement de ces experts a également été soulevée dans la salle.

Des mesures fiscales et sociales

Pour la FDSEA, la priorité est de protéger les agriculteurs. C'est la raison pour laquelle, des mesures fiscales ont été demandées, notamment le dégrèvement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB), a minima dans le prolongement d'une reconnaissance calamité. Deuxième préoccupation elle se situe au niveau des remises gracieuses que la profession voudrait voir activer après le passage de dégrèvement sous l'angle des impôts. Enfin, des dossiers de TFNB de 2015 n'ont pas été traités, «*un enjeu d'environ 85 000 euros*» a estimé Stéphane Lafranchise, directeur de la FDSEA. Sur le volet social, pour le moment rien ne vient du côté du ministère en ce qui concerne la prise en charge des cotisations sociales. Actuellement des mesures spécifiques pour les viticulteurs et apiculteurs sont accessibles auprès de la MSA mais également une enveloppe de 210 000 €.

Des OPA mobilisés sur le sujet

Parmi les interventions des OPA partenaires de cette soirée, on peut retenir celle du Crédit Agricole qui propose dans un premier temps du cas par cas avec ses clients. Dominique Thibault, le président du Crédit Agricole Centre Loire a aussi envisagé la création d'un nouveau prêt d'investissement à destination des éleveurs afin que ces derniers puissent reconstituer du stock de précaution entre 6 mois à 1 an. La solution de la Cuma a également retenu l'attention. Elle propose de remplacer la paille par des plaquettes de bois. Hervé Mouron a avancé le chiffre de 35 euros/t, et a estimé qu'il fallait 4 m³ de matière sèche pour faire une tonne. Un bon compromis, d'autant qu'il est possible de mettre toutes essences de bois et que 10 cm d'épaisseur suffisent en stabulation la première année.
De bonnes idées mais qui sont encore loin de rassurer le monde agricole. De son côté, le syndicalisme FDSEA/JA est pleinement mobilisé.

THÉOPHILE MERCIER

Le Préfet à l'écoute du monde agricole

Joël Mathurin et la Chambre d'agriculture s'étaient donné rendez-vous chez Didier Ramet, un polyculteur éleveur installé à Limon. Ensemble, ils ont mis l'accent sur les conséquences économiques de cette sécheresse.

Il est encore mobilisé. Celui qui est encore pour quelques jours préfet de la Nièvre était ce mardi 2 octobre sur le terrain aux côtés des acteurs du monde agricole pour constater les conséquences concrètes de la sécheresse.
Didier Ramet, est un polyculteur à la tête d'une exploitation de 400 ha dont 230 ha sont en prairies permanentes. Il effectue en moyenne 170 vêlages, et 110 agnelages par an. Son cheptel est composé de 530 bovins et 230 ovins. «*Depuis le 15 septembre je suis passé en période d'hivernage. Pourtant, la première pousse a été bonne, mais depuis le 15 juin je n'ai plus rien. J'ai réussi à faire un peu de colza car j'ai bénéficié de quelques orages, environ 15 mm en trois fois. C'est assez atypique*» a indiqué Didier Ramet. Pour nourrir ces bêtes, l'éleveur effectue des rotations de son cheptel en stabulation. «*J'ai maintenant du mal à la faire sortir du bâtiment, c'est un travail qui n'existe pas en période normale*» a-t-il poursuivi. Ce qui a surtout retenu l'attention de cette visite, c'est la présentation économique et surtout des pertes. «*J'ai estimé mon surcoût entre 1€ et 1,5 € par UGB et par jour, soit au total 20 000 euros sur l'ensemble de l'exploitation. De mon côté, j'ai de la chance d'être polyculteur car j'ai des céréales sous la main, je ne serais pas obligé d'en acheter*» a indiqué Didier Ramet.

Quelques pistes de réflexions

Profitant de la présence du Préfet et de la DDT, Stéphane Aurousseau le président de la FDSEA a émis une hypothèse : «*Peut-on faire passer l'idée que cette procédure n'est plus adaptée pour la calamité mais d'avantage pour la catastrophe naturelle ? Il faut savoir que l'affouragement risque de continuer jusqu'au 1er avril voir 1er mai pour les éleveurs du Morvan*». Il a également redit son incompréhension vis-à-vis de la procédure calamité. Ce qui ressort c'est également la possibilité pour les éleveurs de pouvoir créer un stock de précaution.
Sur un ton plus léger Joël Mathurin, a souhaité bonne continuation à l'ensemble des acteurs du département. «*Je vais garder un œil sur des dossiers qui me tiennent à cœur comme l'abattoir de Corbigny*».



Didier Ramet (à gauche) lors de la visite de son exploitation en compagnie de Stéphane Aurousseau, le président de la FDSEA, Joël Mathurin, le préfet de la Nièvre et Éric Bertrand de la Chambre d'agriculture.

THÉOPHILE MERCIER

Égalim

Les parlementaires nivernais réagissent

Le projet de lois Égalim faisait son retour ces derniers jours au Parlement pour un dernier arbitrage. La navette parlementaire s'est d'abord arrêtée au Sénat où le texte a été rejeté. Le dernier mot est revenu le 2 octobre dernier aux députés qui ont de leur côté approuvé le texte. Ces ultimes débats n'ont pas manqué de faire régir les parlementaires nivernais.

Nous vous en parlions la semaine dernière, avec 276 voix contre 59, les sénateurs ont donc rejeté massivement le projet de lois Égalim. La Sénatrice de la Nièvre, Nadia Sollogoub a dénoncé une *«absence totale de dialogue»*. *«Nous avions une position commune entre le Sénat et l'Assemblée Nationale qui a été rejetée. Je comptais pourtant déposer des amendements avec mes collègues du Jura, du Doubs et de l'Ain, mais cela n'a pas été possible»* regrette la sénatrice nivernaise. Ces derniers portaient sur l'interdiction d'ici 2020 de la vaisselle en plastique. *«Un délai qui est beaucoup trop court à mes yeux car nos entreprises locales n'auront pas le temps de s'organiser. D'autant plus qu'il n'y a pas eu d'études d'impacts sur ce sujet»*. C'est donc, pour Nadia Sollogoub, une nouvelle occasion manquée pour le monde agricole. Son souhait reste néanmoins de venir en aide aux agriculteurs locaux tout en ne dégradant pas les industries du secteur.

Un texte adopté à l'assemblée nationale

Du côté de l'assemblé Nationale, les députées ont finalement adopté ce mardi 2 octobre le projet de lois Égalim à 227 voix contre 136. *«Ce fut compliqué, mais nous y sommes arrivés»* s'est réjouie la députée de la première circonscription de la Nièvre, Perrine Goulet.
Elle estime que ce texte accouche de quelques avancées, comme la possibilité de faire appel à l'observatoire des prix et des marges pour les organisations interprofessionnelles qui seraient en désaccord. Mais en l'absence de contrainte sur la fixation du prix, comment s'assurer que ces dernières jouent le jeu ? *«Il faut que les débats soient équilibrés. Prenons l'exemple du glyphosate, vous ne pouvez pas d'un côté donner des gages aux agriculteurs en leur laissant du temps et de l'autre contraindre les industriels sur cette loi Égalim»*.
Sur le volet agricole de la loi, elle estime que les choses vont bouger grâce aussi au relèvement du seuil de revente à perte. *«Nous avons réussi à élever ce taux à 10 %. C'est une expérimentation qui va prendre deux ans. Je suis persuadée que cela va apporter des leviers pour l'agriculture»* estime-t-elle.
En revanche sur la partie alimentation, elle juge les discussions pas forcément abouties. Elle mène d'ailleurs le même combat que la Sénatrice sur la question de l'interdiction des produits alimentaires en plastiques. *«Je suis en train de travailler pour trouver une solution pour que les entreprises comme Soyer à Donzy disposent de plus de temps pour adapter leur système de production. Nous avons tout de même 80 emplois en jeux»*.
Désormais Perrine Goulet va se concentrer sur le Projet de Lois de Finances qui doit arriver en première lecture à l'Assemblée Nationale dans 15 jours. Deux enjeux majeurs pour l'agriculture sont sur la table : la réserve de précaution et l'exonération de charges patronales.

THÉOPHILE MERCIER

▸ Agenda

10/10 Vente d'animaux de la Sicagieb
La coopérative Sicagieb organise une vente de taureaux mercredi 10 octobre de 9 h à 15 h au hall d'exposition de Montmarault (03). La Coopérative présentera au total 22 reproducteurs Charolais, sept taureaux de 18 mois et 15 veaux de l'année de différents types, mixte, viande, élevage ou encore vêlage facile. Des vidéos des 22 animaux, en vente sont disponibles sur www.sicagieb.fr. Pour la deuxième année consécutive, la vente se fera sous pli cacheté. Chaque éleveur propose son prix le matin en toute discrétion. Pour plus d'informations, contacter Maxime Fléty au 06 25 59 28 48 ou par mail max.flety@laposte.net

10/10 Marché de producteurs locaux
Le Conseil Départemental organise un marché de producteurs locaux le 10 octobre à la Ferme du Marault à Magny-Cours. Au programme : dès 9 h ateliers alimentaires pédagogiques à destination des scolaires, rencontres entre producteurs et acheteurs à 14 h et ouverture du marché de producteurs locaux à partir de 17 h 30.

13/10 Foire aux culards
Le comité des foires de Moulins-Engilbert organise un concours aux bovins reproducteurs à partir de 9 h sur le Champs de Foire. Plusieurs animations sont prévues : exposition de matériel agricole et quad. Un marché de produits du terroir est également proposé. La journée se clôturera par le dîner dansant de la Société d'agriculture avec l'élection de la reine des comices. Renseignements : Alain Guinot au 06 50 19 42 35

13/10 Colloque "Abattage de proximité"
Bio Bourgogne organise un colloque autour de la question de l'abattage de proximité le jeudi 11 octobre à la salle communale de Dracy-Saint-Loup (71). Objectif : faire un tour d'horizon des différentes initiatives, dans un contexte récent d'évolutions réglementaires. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au lundi 8 octobre. Renseignements : Lola Jeanningros, Bio Bourgogne au 06 30 02 24 01.

18/10 Portes ouvertes spéciales génisses
La Chambre d'agriculture et le GDS organisent le jeudi 18 octobre à partir de 14 h une après-midi sur le thème de l'optimisation et de la maîtrise de la reproduction des primipares. Au programme : présentation de l'exploitation et exposé sur les recommandations pratique pour l'amélioration de la fécondation. Le GDS de son côté interviendra sur les préconisations sanitaires à respecter. Enfin des thèmes plus généraux seront exposés en fin d'après-midi à savoir l'organisation en bâtiment et les normes d'ambiance (allaitement, luminosité et repaire au pâturage). Renseignements : Christophe Dagouneau au 03 86 25 55 38 - GDS 58 au 03 86 90 18 90.

Rendez-vous

Une journée pour découvrir l'agriculture locale

Le Conseil départemental, en partenariat avec les Chambres des métiers et de l'agriculture, organise le 10 octobre à la ferme du Marault à Magny Cours, un salon de l'alimentation de proximité.

Promouvoir le circuit court. C'est l'ambition de Conseil Départemental à travers ce salon de l'alimentation de proximité. Une journée qui va s'articuler en trois temps. Le matin sera un temps pédagogique réservé aux scolaires pour les 110 élèves des collèges de Dormes et Imphy.

Ils pourront découvrir des dégustations de produits locaux réalisées par les Toques Nivernaises, des animations sur le pain par le Syndicat des Boulangers, un quizz sur les métiers de bouche par la Chambre des métiers et de l'Artisanat ainsi qu'une sensibilisation au goûtˆ par le lycée François Mitterrand de Château-Chinon.

L'Après-midi est consacrée à la rencontre entre professionnels du secteur : gestionnaires d'établissements scolaires, chefs des cuisines scolaires et producteurs pour l'approvisionnement local. Un moment qui est à l'initiative du Conseil départemental qui a l'ambition de soutenir les filières agricoles du département.
En 2019, ce dernier devrait normalement disposer d'un outil pour le groupement de commandes de viande bovine.

Enfin, troisième et dernier temps fort en lien avec la Chambre d'agriculture, le marché de producteurs locaux qui se tiendra à partir de 17 h 30.

Parmi ces exploitants on peut d'ores et déjà citer le Gaec Laporte pour la viande bovine, le « Potager de Seguret » d'Emma Rigollet ou encore « L'Escargot de Paille » de Sauvigny les Bois. D'autres produits comme le vin ou la bière seront également présents.

THÉOPHILE MERCIER

DÉMONSTRATION
à Saint-Loup (parcelle face à la concession)
JEUDI 11 OCTOBRE à 14h00
En statique et en dynamique,
VENEZ DÉCOUVRIR
• déchaumeur à dents CULTIMER
• charrue VARIMASTER
• herse rotative 8 m. NOUVEAU
• cultivateur PROLANDER 6 m.
• combiné HR + VENTA à socs 4 m. NOUVEAU
• combiné CD + VENTA à disques 3 m. NOUVEAU
• distributeur d'engrais AXIS
• pulvérisateur LEXIS NOUVEAU contrat de distribution
• pulvérisateur METRIS



KUHN be strong, be KUHN
Renseignements
MALECOT POIRIER AGRI 58 St Loup 03 86 26 24 49
Présence des inspecteurs techniques et commerciaux KUHN
Également: Varennes-Vauzelles, Crézancy, St Hilaire en Morvan, Ligny le Chatel


2018, une année exceptionnelle pour l'ensemble des appellations

Vendanges 2018

Une récolte prometteuse

Malgré le manque de précipitations dans le département et les fortes chaleurs de cet été, les rendements des vendanges semblent satisfaisants. Après deux années, compliquées en raison du gel et de la grêle, 2018 semble être une bonne année. Tour d'horizon des principales appellations du département.

PAR THÉOPHILE MERCIER

Le mot du syndicat viticole de Pouilly

Katia Mauroy est à la tête du syndicat viticole le plus important du département. Dans la Nièvre, 130 viticulteurs se trouvent dans l'appellation Pouilly. *« Nous avons cette année un millésime tout en contraste. Il a beaucoup plu jusqu'en mai puis beaucoup de chaleur jusqu'à aujourd'hui. Les pieds de vignes ont profité de l'eau de l'hiver et du printemps. En conséquence, le potentiel en sucre est correct, l'état sanitaire parfait, et les baies se sont bien liquéfiées. C'est la bonne surprise de ces vendanges 2018. C'est une année quantitative et qualitative. Nous allons pouvoir de nouveau répondre à la demande à l'export »* se réjouit Katia Mauroy. En 2017, 67 hectolitres de Pouilly Fumé ont été produits et 17 000 hectolitres en Pouilly sur Loire.

Le vin Bio se porte bien

Fabrice Barle est viticulteur à Livry sur le Domaine de la Perrine. C'est en 2006 qu'il a choisi de convertir sa vigne en agriculture biologique, uniquement par conviction. Son exploitation viticole fait 3 ha, 2 ha de pinot noir et 1 ha de Chardonnay. Des vins qui sont commercialisés sous l'appellation Vin du Val de Loire. Pour entretenir sa vigne, Fabrice Barle n'utilise aucun produit de synthèse, ni herbicide car son désherbage est mécanique. *« J'applique uniquement du cuivre sous trois familles différentes à savoir du sulfate de cuivre, de l'hydroxyde de cuivre et de l'oxyde de cuivre. Il faut savoir aussi qu'en agriculture biologique, les seuils de sulfites sont plus bas. Je ne peux donc pas traiter n'importe comment. Il me faut environ 2,9 kg de cuivre métal par hectare »* nous informe-t-il. Une vigne qui est entièrement ramassée à la main par des collègues ou amis du viticulteur. Cette année Fabrice Barle a fait appel à la MFR de Limoise, dans l'Allier. Cet été, ce viticulteur a eu la chance d'avoir des précipitations au moment opportun. *« J'ai eu 80 mm début juillet, 20 mm, quinze jours plus tard. Ce scénario s'est répété en août également »* Même s'il estime que sa vigne n'a pas subi de stress hydrique, les coups de chaud ont néanmoins fait mal à la production. *« Je me suis retrouvé avec une croissance rapide, la vigne a explosé donnant beaucoup de fleurs »*.


Fabrice Barle, l'un des dix viticulteurs du département.

Au final, on peut dire que la nature a été généreuse. *« Les vins vont plutôt tendre autour de 13 degrés et avec une acidité malique faible. Je devrais m'en sortir entre 40 à 50 hectolitres par hectares pour un objectif de 12 000 bouteilles »* espère-t-il. Après une année blanche marquée en 2017 par la destruction de 100 % de sa production en raison de la grêle, Fabrice Barle va pouvoir enfin cette année refaire du stock.

On vendange aussi à Cosne


Des élèves du lycée viticole de Cosne pendant les vendanges.

C'est le coup de feu aussi pour la centaine d'élève du lycée viticole de Cosne-sur-Loire. Depuis une semaine, les classes de quatrième, troisième et terminale se relayent dans les vignes pour ramasser à la main les 7 ha qui appartiennent à l'établissement. Dans le détail, le Domaine des Athénées, nom donné à l'exploitation, possède 0,25 hectare en AOC Sancerre, 5.5 hectares en AOC Coteaux du Giennois, 1.5 hectares en vins de pays. Une production de vin tranquille qui chaque année avoisine les 350 hectolitres. L'encépagement fait de sauvignon, de pinot noir et de gamay permet à l'établissement de produire des vins blancs, rouges et rosés. Parallèlement à l'exploitation, le lycée dispose d'un atelier d'élaboration de vins mousseux en méthode traditionnelle. Ce dernier réalise en plus de la production du lycée, des prestations de services à destination des viticulteurs de la région. Une production de 50 000 bouteilles environ par an.

Cette année le Domaine des Athénées a nommé un nouveau directeur d'exploitation en la personne de Zakari Guiberteau. Pour ses premières vendanges, le nouveau directeur livre son sentiment sur la récolte. *« Nous avons un vignoble qui est sain et dans un bon état sanitaire. La chaleur de cet été n'a pas été suffisante pour sécher les baies. Nous avons des raisins qui donnent beaucoup de jus. Nous devrions être sur une bonne année »* estime-t-il.


Une équipe de vendangeurs dans les vignes de Fabrice Barle.


Le lycée viticole de Cosne réalise chaque année 350 hectolitres.

Zoom sur les vendanges du coteau de Tannay

C'est au petit matin que Gérald Demuth nous avait donné rendez-vous pour le début de ses vendanges dans une parcelle située à Asnois. C'est qu'il n'y avait pas une minute à perdre pour ce viticulteur à la tête d'un vignoble de 8 ha. Une récolte qui est entièrement mécanique *« pour gagner du temps et de la fiabilité au moment des vendanges. Car il faut savoir qu'une machine fait le travail que pourraient faire environ 25 personnes à l'hectare en une journée »*. L'encépagement de la SCEA de Sermentole est fait de melon de Bourgogne et de chardonnay en blanc et de pinot noir pour le rouge. L'année prochaine, l'exploitant prévoit de produire du pinot gris en vin rouge. Pour le moment seul du pinot gris en rosé est proposé à la clientèle. En plus de cette production, l'entreprise propose du ratafia, (un mélange de marc de bourgogne et de jus de raisin) mais aussi une méthode traditionnelle de vin mousseux.


Gérald Demuth et son fils Julien dans les vignes à Asnois.


Faustine Genest de la SCEA de Sermentole, au moment du pressage du vin rouge.

« Pour ces vendanges 2018, nous espérons produire 400 hectolitres soit environ 53 000 bouteilles » nous dit Faustine Genest, la compagne de Gérald Demuth. *« Cette année, les raisins sont plus petits et la pellicule plus épaisse. C'est un raisin qui est très sucré et plus concentré et qui avoisine les 14 degrés contre 12 à 12,5 habituellement »* nous dit encore Faustine Genest. En moyenne l'entreprise produit 500 hectolitres ce qui équivaut à 30 000 bouteilles. Cette récolte 2018 va pouvoir donner de l'air à l'entreprise touchée à 50 % par la grêle en 2017 et à 90 % en 2016. *« Entre 2016 et 2017, nous avions pu faire face aux mauvaises conditions climatiques car nous avions un an de stock. Mais il faut 6 bonnes vendanges pour constituer 1 an de stock »* estime Faustine Genest. Des bouteilles qui sont ensuite vendues en supermarché, dans les bars et restaurants. *« À terme, nous envisageons d'exporter notre production en Hollande où la demande est importante »* espère-t-elle.

Des vendanges sereines à l'EARL Blanchet

La satisfaction se lit sur leurs visages. Les vendanges 2018 chez les Blanchet se présentent bien. Après deux années moyennes dont 2016, où les volumes avaient atteint seulement 47 hectolitres à l'hectare, 2018 semble être une année exceptionnelle.
« Je suis curieux de voir ce que vont donner les rendements, car c'est la première fois depuis l'arrivée de Mathieu en 2016 que nous vendangeons sur 14,25 ha » explique Francis Blanchet. Dans le détail, la production est faite pour l'essentiel en sauvignon sur trois communes Pouilly ; Saint-Andelain et Tracy. Le reste, soit 50 ares sont du chardonnay et du pinot noir.
Une production qui permet à l'EARL Blanchet de proposer quatre types de cuvées : calcite, fût de chêne, Kriotine et Silice. *« Ce sont des vins qui ont plus ou moins de fond »* explique Francis Blanchet. Depuis 1993, la société est également prestataire de services pour l'élaboration de vin mousseux de qualité. Une activité qui génère entre 70 000 et 80 000 bouteilles par an.
« Globalement, 2018 sera donc une bonne année. La vigne a souffert du chaud mais la croissance du raisin a été bonne, et nous n'avons pas eu de vers de la grappe. Néanmoins, les nouveaux produits de traitement sont moins efficaces. Nous sommes obligés d'ajouter un élément de l'ancienne formule pour que le produit fonctionne correctement ».


Mathieu Blanchet au volant de sa ramasseuse.



Mathieu Blanchet au moment du versement des grappes dans la remorque.

Une bonne année aussi pour le Coteaux du Giennois



Julie Nérot dans sa cave à Saint-Père.

Le son de cloche est le même que chez les voisins. 2018 sera à n'en pas douter une bonne année pour les vins du Coteaux du Giennois.
La viticultrice Julie Nerot installée à Saint-Père est plutôt confiante. *« Nous avons de bons niveaux de récoltes. Je pense que nous allons atteindre le rendement mais pour moi, il est encore trop tôt pour apporter des chiffres définitifs. Il faut encore patienter une dizaine de jours pour savoir où on en est »*.

Circuits de proximité

Inauguration de l'Assiette locale

La nouvelle cuisine centrale a été inaugurée le 21 septembre dernier à Charny Orée de Puisaye. Efficacité énergétique, lutte contre le gaspillage et approvisionnement local : elle répond à de multiples objectifs.

Le 21 septembre dernier, de nombreux élus étaient présents pour assister à l'inauguration de la cuisine centrale construite à Charny Orée de Puisaye. La structure est un service mutualisé de restauration collective, exploité et géré par la Commune Nouvelle de Charny-Orée de Puisaye, le Conseil départemental de l'Yonne, l'Ehpad et le collège de Charny. Le projet au budget total de 1,2 million d'euros a pu bénéficier de 71 % de subventions provenant majoritairement de l'État. En fonctionnement depuis le 14 mai dernier, elle approvisionne l'Ehpad de Charny-Orée de Puisaye et livre, depuis la rentrée les repas au collège, à la crèche et à l'accueil de jour itinérant de Charny, ainsi qu'aux cinq écoles de la commune : Charny, Villefranche, Grandchamp, Saint-Martin-sur-Ouanne et Perreux, soit 600 repas. La structure pouvant produire 1 200 repas par jour, son développement est à prévoir. L'objectif du projet est de *«fournir une cuisine plus saine aux enfants et aux aînés du territoire, valoriser les producteurs locaux et s'impliquer dans une démarche de transition énergétique»* selon un communiqué de la Commune Nouvelle.



Le maire Michel Courtois a coupé le ruban, entouré du député Guillaume Larrivé à gauche, du secrétaire d'État Jean-Baptiste Lemoyne à droite et de la vice-présidente du Conseil Régional Frédérique Colas.

«37 % d'approvisionnement en circuits de proximité»

L'Assiette locale est un bâtiment à énergie positive (Bepos), unique en France pour ce type d'usage. Le gaspillage est une préoccupation de la cuisine centrale, qui utilise des plats en inox au lieu du plastique, et adapte les quantités et les menus à la tranche d'âge et aux refus notés. Outre l'efficience énergétique de la nouvelle structure, le projet s'inscrit dans le développement économique local, puisque les agriculteurs locaux ont été sollicités pour approvisionner la structure en produits frais et de saison. Le maire de la Nouvelle Commune souhaite poursuivre sur cette lancée. *«Après cinq mois de fonctionnement, nous sommes à 37 % d'approvisionnement en circuits de proximité, dont 20 % d'ultra-local et 17 % de produits provenant de Bourgogne Franche-Comté. Je suis persuadé que nous pourrons aller beaucoup plus loin et atteindre 80 % à court terme»*.


Les producteurs ont pu mettre en avant les produits locaux fournis à l'Assiette locale, comme les légumes bios de l'EARL Jardin des Frémaux de Prunoy.

Un approvisionnement local en cours d'organisation

Certains producteurs étaient présents et ont pu présenter leurs produits pendant l'inauguration. Si pour eux, la démarche est intéressante, l'organisation de l'approvisionnement est encore en rodage, avec des quantités difficiles à prévoir et à gérer. Bien que l'engagement de plusieurs producteurs d'une même famille de produits assure la régularité de l'approvisionnement, les aléas sont là. La sécheresse de septembre par exemple a impacté la réponse à la demande croissante de la rentrée.

Le maire a souligné la volonté de regroupement des producteurs autour d'un GIE (Groupement d'Intérêt Économique) pour structurer l'offre locale et leur permettre de répondre plus facilement aux appels d'offres. Il en a aussi profité pour souligner les difficultés liées au code des marchés publics et aux règles encadrant l'achat des collectivités : elles ne sont pas adaptées aux spécificités de l'approvisionnement local.

ORIANNE MOUTON

Grandes cultures bios

Réussir ses semis, un enjeu clef !

Le 12 septembre dernier, une rencontre autour du semis et de la préparation du sol en agriculture biologique a eu lieu à Neuilly, organisée par l'association Bio Bourgogne.


Les agriculteurs à Neuilly le 12 septembre dernier.

Un groupe d'agriculteurs bourguignons s'est réuni autour de Nicolas Thibaud, agro-ingénieur expert en agroéquipement. L'objectif de cette formation est d'être capable de raisonner la mise en œuvre de son chantier d'implantation des cultures via le choix de son matériel de préparation du sol et de son semoir. Les notions de gestion de résidus d'interculture, de décompactage, de déchaumage et de semis ont été traitées d'un point de vue théorique, suivi d'une visite sur le terrain du matériel de la Cuma de Neuilly. Nicolas Thibaud a abordé la notion de gestion de résidus d'interculture, en soulevant la problématique de répartition homogène et fine des menues pailles. Le déchaumage, le travail du sol et les faux semis ont été traités au travers d'une présentation de matériels et de résultats adaptés à des pratiques et contextes culturaux différents.

«Réussir son semis c'est optimiser le contact graine/sol»

Interrogé sur la charrue déchaumeuse, l'intervenant a précisé que ce matériel est surtout intéressant sur les terres légères, limoneuses et/ou sableuses. *«Réussir son semis c'est optimiser le contact graine/sol»*, confie Nicolas Thibaud en présentant une large gamme de semoirs (mécanique/pneumatique, à socs, à disques ou à dents…) mis en lien avec le travail et le type de sol ou encore la vitesse de travail et la présence de résidus. Sur l'exploitation, le formateur a commenté et détaillé les moindres aspects pratiques et fonctionnels des outils présents : déchaumeur à dents et à disques, herse étrille, semoir à disque pneumatique et monograine. Il a également fait des suggestions pour améliorer et optimiser le matériel présent sur la ferme, commentant par exemple l'état d'usure des têtes de répartition du semoir, indicateur de qualité de répartition des graines. Le conseil de Nicolas Thibaud : vérifier chaque hiver le calibrage du semoir.

Il ne reste plus qu'à tester ces techniques lors de la prochaine campagne !

DIMITRI DEHER, CONSEILLER GRANDES CULTURES BIO BOURGOGNE

Échanges entre agriculteurs

Le choc des (agri)cultures

Un couple d'agriculteurs australiens de passage en Europe a profité du voyage pour en savoir plus sur l'agriculture française. Un vrai moment d'échange à la SCEA de Vaupertot à Héry, qui montre les similitudes pouvant exister d'un bout à l'autre de la planète.



Un moment d'échange agricole et humain franco-australien. De gauche à droite : Yann, Heather et Neville Condon, Bertrand Potherat, M. et Mme Douay, M. Potherat.

Neville et Heather Condon vivent au nord-est de l'Australie, à deux heures de Cairns, près de la côte abritant la célèbre Grande Barrière de corail. Un vrai dépaysement pour le couple venu visiter la France et quelques bouts d'Europe avec leur ami franco-australien Yann. L'occasion parfaite pour découvrir des fermes françaises et échanger avec des producteurs, grâce à l'aide de Yann, traducteur pour la durée du voyage. M. et Mme Douay, des Icaunais ayant passé quelques jours chez les Condon, ont donc organisé des visites de fermes pour leur passage dans l'Yonne. Avant la visite d'une exploitation laitière équipée d'un robot de traite, Bertrand Potherat et son père les ont accueillis pour une visite guidée de leur ferme de polyculture-élevage. D'un côté comme de l'autre, la curiosité n'en finissait plus, si bien que l'agriculteur australien, désireux d'en apprendre le plus possible de sa visite agricole française, stoppait régulièrement les questions d'un *«Assez parlé de chez moi, je veux découvrir comment vous faites ici !»*

Une production de l'autre bout du monde

En Australie, la famille de Neville possédait une grosse exploitation de 200 000 à 300 000 ha avec de nombreuses têtes de bétail dans les terres arides du Bush australien. La famille s'est divisé l'exploitation et Neville, lui, a préféré acheter 4 000 ha non loin de la côte, sur les terres les plus pluvieuses du pays, avec une pluviométrie annuelle équivalente à 5 000 mm, soit 5 mètres d'eau. Son idée initiale était d'engraisser les bêtes venant du Bush pour les vendre facilement aux pays asiatiques demandeurs de viande. Finalement, les besoins du marché en sucre l'ont orienté vers la culture de la canne à sucre sur 1 800 ha. L'exploitation qui compte 6 employés en plus de Neville comprend aussi une activité de travaux agricoles et des terres louées à un producteur de bananes. Les hectares restant sont destinés à un troupeau de 4 000 têtes de bétail, de race Brahman et Angus. La *«french touch»* du troupeau : des taureaux Charolais issus de la génétique française, qui permettent un croisement terminal intéressant. Les bovins sont vendus à l'âge de deux ans, à un poids de 500 kg vif, à destination de la Thaïlande. Là-bas, sur ces étendues immenses, les cow-boys des temps modernes rassemblent les bêtes à cheval et en hélicoptère, piloté par Neville.

Différences et similitudes

Un autre monde pour Bertrand Potherat, en polyculture-élevage sur 300 ha, dont 180 ha de cultures suivant un assolement en blé, orge, avoine, maïs, moutarde, pois chiche et betterave. Les cultures sont utilisées en autres pour nourrir le troupeau de 100 mères charolaises. Cette production bovine est valorisée en partie en vente directe grâce au nouvel atelier de découpe installé récemment, géré par Alexandra, l'épouse de Bertrand. Neville a beaucoup apprécié l'idée. *«C'est super, j'aimerais bien pouvoir faire ça en Australie, mais on a une trop petite structure»*. Une *«petite structure»* de 4 000 ha, de quoi faire rire plus d'un agriculteur français ! Et pourtant, si l'échelle diffère, les motivations et les préoccupations des agriculteurs de chaque côté de la planète se rejoignent. L'adaptation à son territoire et à la météo par exemple *«Un jour, il a plu plus de 500 mm en 12 heures… Il faut que les terres supportent ça !»* raconte l'Australien. Ou encore la guerre des prix, d'autant plus que les Australiens qui n'ont aucune subvention de l'état sont soumis de plein fouet aux prix du marché et à ses fluctuations. Et enfin les modes de productions : *«Il y a beaucoup de similarités finalement ! Nos bâtiments servent d'abri pour le matériel, pas pour les vaches, car nous n'avons pas vraiment d'hiver. Le matériel est presque le même, nous aussi on a de vieux tracteurs, surtout quand on a un crédit sur le dos après l'achat d'une ferme… Et puis chez nous aussi ça devient difficile d'acheter une ferme quand on n'en hérite pas… Les fermes se sont divisées en petites structures mais les paysans se rendent compte qu'ils ne peuvent pas gagner leur vie avec si peu de terres. C'est la course aux hectares pour s'agrandir»*.



La brahmane est une vache descendant des zébus élevés en Inde.

Un beau moment d'échange franco-australien entre deux producteurs de sucre, issu de la betterave ou de la canne à sucre, et de viande avec la race charolaise en commun ! *«C'est génial de pouvoir échanger comme ça, j'aimerais pouvoir m'asseoir à une table, parler et apprendre encore !»* Un moment dont les locaux comme les visiteurs auraient aimé profiter plus longuement… mais qui se conclura peut-être par la visite d'une ferme australienne par des Français… Qui sait ! *«Vous êtes les bienvenus en Australie !»*

ORIANNE MOUTON

▸ Agenda

06/10 Brame du cerf
L'élevage de cerfs de Bourgogne et la Maison du tourisme en Brieonnais organisent des visites commentées de l'exploitation et des soirées d'écoute du brame du cerf le samedi 6 octobre. Ferme Saint-Loup. Visite et dégustation de produits : 10€ ou écoute à la nuit tombée avec apéritif et repas : 28€. Inscriptions obligatoires au 03 86 43 03 36 ou au 06 83 55 18 37.

5 et 6/10 Deuxième salon des seniors
Le deuxième salon des seniors aura lieu à Auxerrexpo les 5 et 6 septembre de 10h à 18h avec le thème « bien vieillir dans l'Yonne ». Différents thèmes seront représentés : la santé, la dépendance, les loisirs, l'aménagement de l'habitation, etc. Entrée gratuite.

18/10 Permanence Apecita
La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra le jeudi 18 octobre à la chambre d'agriculture - 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03.80.52.93.52- dijon@apecita.com

Exposition sur les enseignes à Avallon
Jusqu'au 11 novembre, le Musée de l'Avallonnais consacre une exposition aux enseignes et autres témoins de l'artisanat et du commerce à Avallon. Enseignes, lanternes, clés, publicités, factures, papiers d'emballage, journaux…, extraits des collections du musée ou prêtés par des Avallonnais, illustrent de la vitalité des activités et artisanales et commerciales au fil des temps jadis. Tlj, sauf le mardi, de 14 h à 18 h

Centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918
Dans le cadre du centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, les Archives Départementales de l'Yonne réalisent un travail de valorisation des lieux de mémoire et de souvenir icaunais. Afin de compléter les documents qu'elles conservent, elles lancent un appel à tous les détenteurs de clichés photographiques et/ou de cartes postales illustrant les manifestations populaires s'étant déroulées dans l'Yonne : inaugurations et commémorations devant les monuments aux morts, poses de plaques du souvenir, etc… : Tel 03 86 94 86 00 - archives@yonne.fr



Santé animale

Pourquoi pas l'ostéopathie ?

L'ostéopathie est une pratique efficace pour résoudre les problèmes locomoteurs des animaux. Portrait de Michel Matray, ostéopathe animalier depuis six ans, spécialisé en équins, bovins et canins.



Michel Matray exerce aussi bien sur les chevaux que sur les bovins ou les chiens.

Jeune passionné de cheval installé à Avallon, Michel Matray pratique l'ostéopathie animale depuis maintenant six ans. Il se déplace dans l'Yonne, les départements limitrophes, et même en Suisse. Si sa clientèle basée uniquement sur le bouche-à-oreille se compose de nombreux chevaux, de course principalement, il traite aussi les problèmes locomoteurs des veaux, bovins adultes et chiens. D'un naturel calme et détendu, il a toujours voulu travailler dans le milieu rural, en lien avec sa passion équine. Pour concrétiser cette dernière, il a d'ailleurs pour projet de monter un centre de rééducation thérapeutique équin à Chamoux.

L'ostéopathie animale est complémentaire de l'activité vétérinaire, explique le spécialiste *«Je suis efficace dès qu'il y a un problème de locomotion chez un animal. Je peux déceler les tensions musculaires, les zones de mobilité et de non-mobilité, pour ensuite améliorer le confort des animaux. Quand il y a une gêne, un blocage, un déséquilibre dans la motricité d'un animal, je peux intervenir»*. Les éleveurs sont parfois réticents à faire appel à quelqu'un pour soigner leurs animaux : ils essaient de soigner eux-mêmes leurs bêtes ou attendent que la situation s'améliore. *«Dans tous les cas, plus on prend le problème tôt, plus les chances de rétablissement sont élevées, il faut intervenir dans les 72 heures si possible»*.

Chevaux, bovins et chiens

Hors saison hivernale, Michel s'occupe principalement de chevaux, et quand vient l'hiver, c'est l'heure des vêlages pour les nombreuses vaches charolaises de sa région. Le spécialiste s'occupe alors des luxations de rotules ou de hanches survenant à la suite de mises bas difficiles. *«C'est très efficace chez les veaux ! Ils ne sont pas encore développés niveau musculature donc il y a quasi 100 % de réussite.»* Les bovins adultes font aussi partie de sa clientèle, bien que l'ostéopathe admette *«être un peu mâché»* après avoir manipulé un taureau ou un cheval de trait.

Si l'ostéopathie apporte le plus souvent des résultats instantanés, Michel peut aussi se retrouver face à des situations qu'il ne peut pas traiter dans l'immédiat. C'est le cas par exemple d'une génisse à l'épaule luxée qui a reçu sa visite. *«Je ne sens pas de fracture, mais chez un gros animal c'est difficile à sentir. Si je travaille sur son membre pour lui remettre l'épaule alors qu'elle a une fracture, ce serait aggraver les choses. Je préfère attendre qu'un vétérinaire fasse une radio pour être certain, et ensuite je pourrai faire quelque chose»*.

Une séance qui fait du bien

Une des clientes régulières de l'ostéopathe est propriétaire d'un élevage de Bergers picards, de grands chiens dont l'allure est primordiale pour les concours de beauté. L'ostéopathe intervient systématiquement avant un épisode de saillie ou encore pour assurer une démarche parfaite avant un concours. L'éleveuse a entendu parler des *«résultats extraordinaires»* des manipulations de Michel sur les chevaux de course et l'a fait venir pour ses propres chevaux *«J'ai déjà travaillé avec un autre ostéopathe, mais je préfère sa façon de travailler, il est très efficace et travaille plus dans la globalité, en faisant attention aux déséquilibres.»* La séance du jour concerne une jument en pension qui présente de légères boiteries. L'examen se déroule selon un protocole précis : *«d'abord je regarde l'animal en mouvement : je peux déjà repérer des déséquilibres dans la démarche. Puis je l'examine en statique, en palpant l'ensemble du corps, pour visualiser tous les points qui posent problème. Ensuite, grâce à ces deux examens, j'ai une vision globale de l'animal, je peux donc commencer à manipuler s'il y a lieu. S'il y a un problème aux lombaires ou au bassin par exemple, je commence par là.»* La jument est réceptive, ce qui est souvent le cas *«en général, dès que je commence à manipuler un animal, il se détend, il devient très attentif et réceptif. Il sent que ça lui fait du bien.»* Après une séance qui a corrigé divers déséquilibres et blocages, *«elle est au repos pour deux jours, pas de travail, il ne faut rien lui donner de spécial mais la laisser faire. Les animaux sont généralement un peu raides après une séance, donc ils vont se réguler tous seuls»*.

«C'est magique»

Claude Angély, céréalier et éleveur de charolaises à Sainte-Magnance, était plutôt réticent à l'idée de faire appel à l'ostéopathie pour ses vaches. Après avoir entendu parler de Michel Matray pendant une partie de chasse, il l'a finalement contacté pour un veau qui ne se levait plus. *«Le vétérinaire n'a rien pu faire… Alors j'ai appelé Michel, comme on m'en avait parlé, je n'y croyais pas vraiment avant de le connaître mais il a réglé le problème ! Le veau s'est levé tout de suite, il avait cinq vertèbres bloquées, maintenant, il va très bien ! C'était il y a un an et demi, il est revenu quatre fois, pour une vache et pour des veaux qui avaient du mal à se lever. C'est magique, au bout de cinq minutes, l'animal est debout !»* L'ostéopathe rappelle quand même que quelques jours sont généralement nécessaires à l'amélioration de la situation.

Orianne Mouton



Les animaux sont très réceptifs lors d'une séance d'ostéopathie.



Viticulture

À la recherche du terroir dans le verre

Le Domaine Fourrey à Milly s'est lancé dans l'aventure de la sélection de levures indigènes. Un investissement pour la recherche de l'expression du terroir et de la typicité des vins.



À Milly dans le Chablisien, Jean-Luc Fourrey est un vigneron indépendant novateur. Son vignoble compte 25 ha au total dont 14 ha de Chablis et 7 ha de Chablis 1er Cru. 110 000 bouteilles sont commercialisées par an, dont 40 000 en France. Sans cesse à la recherche de la qualité et de l'amélioration de ses vins, le viticulteur se remet constamment en question et essaie de nombreuses pratiques : réduction de sulfites, utilisation de couverts végétaux, réduction des produits CMR (cancérogène, mutagène, reprotoxique) etc. L'exploitation a entre autres été reconnue HVE (Haute Valeur Environnementale), certification reconnaissant des pratiques respectueuses de l'environnement sur la préservation de la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation et de la ressource en eau. Depuis peu, le domaine Fourrey s'est tourné vers une nouvelle pratique innovante : la sélection de levures indigènes.

Les levures dans le vin

Les levures sont ajoutées dans le jus de raisin pour permettre la fermentation : elles consomment le sucre et le transforment en alcool, dioxyde de carbone et phénols volatils. Les levures permettant cette fermentation sont de type «*saccharomyces cerevisaé*», naturellement présentes sur le raisin. Les nombreuses souches existantes ont leurs propres caractéristiques et influencent différemment la fermentation du jus de raisin, donc la qualité du vin. À l'heure de la chimie, les entreprises ont sélectionné les souches les plus intéressantes pour pouvoir faciliter la vinification. L'ajout de nombreuses «*bonnes levures*» prend le dessus sur les souches les moins intéressantes qui pourraient influencer en mal la fermentation. Les œnologues conseillent aujourd'hui les viticulteurs sur les levures industrielles à utiliser pour leur fermentation, en fonction des caractéristiques de vin recherchées, du cépage, et des propriétés des différentes souches.

C'est en 2014 que l'idée a germé au domaine Fourrey : utiliser les levures naturellement présentes sur le riche terroir du Chablisien. En 2015, il essaie la fermentation spontanée, en supprimant l'ajout extérieur de levures. Ce procédé laisse les levures naturellement présentes dans le milieu (le raisin, la cave, etc.) s'exprimer et transformer le sucre en alcool. Le problème : les souches de levures présentes sont nombreuses et inconnues et la fermentation peut s'avérer fragile.

Sélectionner les levures indigènes

Jean-Luc a pourtant conservé la volonté de «*rechercher l'identité des vins et du terroir, faire ressortir la typicité du produit, quand les levures industrielles amènent à un vin plus standardisé*». C'est pourquoi il a décidé d'investir dans la sélection de levures indigènes en faisant appel au laboratoire Biocépage. Depuis dix ans, un œnologue et un biologiste sélectionnent des levures dans la France entière, sur tous les cépages. «*Nous travaillons avec une centaine de domaines en France, nous conservons précieusement leurs souches dans nos labos, elles ne sont destinées qu'à eux ! Il y a deux cents souches au total. Nos levures sont bios, elles sont envoyées sous forme de crème à activer dans un pied de cuve, dans les quatre mois suivant la production. À la différence des levures industrielles déshydratées qui se conservent quatre ans mais contiennent des conservateurs*» explique Patrice Daniel, le biologiste de Biocépage.

Le vin produit avec les levures naturellement présentes sur le raisin du domaine est en cours de fermentation

Extraire la meilleure souche de levure de son terroir

Le protocole s'étale sur deux ans. À la veille des vendanges 2017, Jean-Luc a réalisé un prélèvement de raisin sur des vignes saines, peu traitées, la présence de levures sur le raisin étant influencée par les traitements chimiques. Le laboratoire réalise des fermentations spontanées avec le jus et isole les levures pour ensuite identifier génétiquement les différentes souches. Quatorze souches distinctes ont été relevées sur les parcelles du domaine Fourrey. Chacune d'entre elles est testée en micro-vinification sur moût congelé afin d'étudier ses performances technologiques : la vitesse de fermentation, le rendement sucre/alcool, le degré en alcool final, l'acidité volatile présente, et les sucres résiduels. Au final, quatre souches de levures ont été sélectionnées sur leurs particularités intéressantes. Jean-Luc peut tester les quatre souches de levures individuellement ou en cocktail sur 400 hl de la cuvée 2018. Les souches ou mélanges correspondant aux attentes du vigneron seront identifiées au fil des dégustations et des analyses du vin produit. Le laboratoire pourra ensuite lui fournir les levures élues chaque année.

ORIANNE MOUTON



Jean-Luc Fourrey est à la recherche de l'expression du terroir dans ses vins.

FDSEA

Une mutuelle collective avec Groupama pour les anciens exploitants

La section des anciens exploitants de la FDSEA 89 avait sollicité Groupama il y a quelques mois. Leur demande : se réunir pour accéder à des prix compétitifs sur leur complémentaire santé. La création de cette mutuelle collective répondant aux besoins des anciens exploitants peut représenter jusqu'à 1 000 € d'économies par an par rapport à certains contrats, selon le directeur de l'établissement de l'Yonne, Jacques Blanchot.

Le 26 septembre dernier, ce dernier est venu présenter le contrat de complémentaire santé que Groupama a finalisé et propose aujourd'hui aux adhérents de la section anciens exploitants de la FDSEA 89.

Contact : anciens exploitants 03 86 49 48 20



▸ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Créer et animer ma page Facebook, initiation.

Formation d'une journée + 2h de cours en ligne. La séquence à distance sera ouverte durant une quinzaine de jours fin septembre/début octobre pour préparer la journée en salle le 16 octobre 2018. Des places sont encore disponibles pour ceux qui pourront travailler les 2 h de formation à distance sur une semaine de temps. Contact : Alice Demolder, 03 86 94 26 33

Comment fertiliser mes vignes pour atteindre mes objectifs ?

Le 18 octobre 2018 à Auxerre. Contact : Guillaume Morvan, 03 86 94 28 90.

Diagnostiquer simplement mes sols en autonomie.

Le 31 octobre 2018, formation exclusivement sur le terrain ! Contact : Valérie Duchenes, 03 86 94 28 40

Comment me préserver et agir en situation de stress ?

Les 5 et 6 novembre 2018 à Auxerre. Cette formation s'adresse à toute personne souhaitant gérer son stress. Intervenant : coach en développement personnel. Contact : Françoise Duzer, 03 86 94 82 93.

Mes p@rcelles : solution internet pour piloter mes cultures.

Les 6 et 13 novembre 2018 à Venoy. Contact : Sandra Martinet, 03 86 94 28 42

Les chiffres clés pour gérer mon exploitation.

Formation de 2 jours, les 8 et 16 novembre 2018 à Auxerre, avec 1 h de connexion à distance pour valider les acquis de la 1ère journée. Contact : Cyrille Fournier : 03 86 94 22 10.

Réussir la transmission de mon exploitation.

Les 13, 15 et 20 novembre 2018 à Auxerre. Contact : Sylvie Huygue, 03 86 94 22 16.

De l'idée au projet Formation.

Les 16, 26 et 30 novembre 2018 à Auxerre. Cette formation s'adresse aux porteurs de projet pour une installation agricole dans l'Yonne. Contact : Nathalie ADNET, 03 86 94 82 94.

Développer mes capacités de communication pour….

mieux négocier, fluidifier mes relations avec mes proches, voisins, collègues… Les 19 novembre et 13 décembre 2018 à Auxerre. Intervenant = coach en communication. Contact : Françoise Duzer, 03 86 94 82 93.



Main-d'œuvre

L'emploi partagé une solution pour votre exploitation

Les FDSEA et les organisations agricoles encouragent depuis plusieurs années la mise en place des groupements d'employeurs départementaux pour apporter une réponse opérationnelle aux problèmes de main-d'œuvre sur les exploitations agricoles. À la demande des responsables emploi de chaque département et des présidents des groupements d'employeurs départementaux, la Région Bourgogne Franche-Comté a décidé de soutenir leur développement.

Concrètement, la Région a accordé une aide à la fédération régionale ainsi qu'aux groupements membres pour augmenter leurs activités. Il s'agit d'être présent sur tous les territoires de la région et de répondre aux attentes des exploitants intéressés par ce service.
Ce projet de développement fait l'objet d'une convention signée pour un an, renouvelable deux fois. La fédération a pour mission principale d'accompagner le développement des groupements, en mutualisant les savoir-faire, les procédures et les moyens et en facilitant ainsi les échanges de pratiques améliorant la qualité des services. Pour cela, elle coordonnera les groupements d'employeurs en particulier grâce à la communication qui sera faite, donnant ainsi plus de visibilité aux groupements.

Le groupement facilite la vie des employeurs

Rappelons qu'un groupement d'employeurs agricole et rural a pour objectif de répondre de manière efficace à des besoins structurels de main-d'œuvre sur les exploitations. La dimension d'un groupement est très variable d'un groupement à l'autre. Il peut aussi bien comporter une dizaine de membres comme plusieurs centaines. L'idée de cette structure est d'apporter une réponse souple et adaptée à des entreprises de petite taille, des micro-entreprises ou encore des TPE situées en zone rurale.
Le principal avantage du groupement est qu'il offre de la sécurité à la fois pour les salariés et pour les entreprises adhérentes. En effet, le salarié est salarié du groupement et c'est donc ce dernier qui va s'occuper des formalités administratives, notamment s'agissant du contrat de travail et des bulletins de paie. Quant au salarié, il n'aura qu'un seul employeur et pourra bénéficier d'un temps plein grâce aux besoins des différents employeurs membres. Enfin, en lissant, par le volume d'activité, les aléas engendrés par le départ d'un adhérent ou d'un salarié, il permet aux entreprises de s'adapter rapidement aux nombreux aléas liés à l'activité agricole.
Les nombreux intérêts du groupement d'employeurs font que l'emploi partagé ne cesse de se développer ces dernières années, en particulier dans le milieu agricole, où il constitue une vraie réponse aux besoins d'emplois en zone rurale.
Notre région Bourgogne Franche-Comté compte d'ailleurs un groupement d'employeurs agricole et rural dans chacun de ses départements, le Territoire de Belfort étant groupé avec la Haute-Saône.

L'emploi partagé, pensez-y !
Voici la liste des GEAR près de chez vous :

- **Côte d'Or : GE Agri ressources 21**
1 rue des Coulots 21 110 Bretenière
03 80 68 67 68
geagricoles21@gmail. com

- **Nièvre : Agri Rural 58**
25 boulevard Léon Blum 58 000 Nevers
06 44 19 18 34
gedagrirural@gmail.com

- **Yonne : Agri Viti Emploi 89**
37B rue de la Maladière 89 015 Auxerre Cedex
03 86 49 48 28
agrivitiemploi89@gmail.com

- **Bourgogne Franche-Comté Fédération Régionale des Groupements d'Employeurs Camille Grellier**
Région Bourgogne Franche-Comté
1 Les Coulots 21 110 Bretenière
03 80 48 43 30
camille.grellier@reseaufnsea.fr

Témoignages

Emmanuel Faucheux, adhérent au groupement d'employeurs AVE 89

Emmanuel Faucheux exploite seul 360 ha en grandes cultures sur la commune de Courson (89). Cette année, à la veille des moissons, l'employé saisonnier qu'il avait recruté manquait à l'appel. Dans l'urgence, il est tombé sur AVE (Agri Viti Emploi), le groupement d'employeurs de l'Yonne. Coup de chance ce jour-là, un jeune venait justement de se proposer en tant que salarié auprès de la structure. «*Il correspondait tout à fait à ce que je cherchais, avec des compétences en mécanique, c'était parfait, et ça s'est très bien passé. Finalement, après l'avoir eu en tant que saisonnier pour la période estivale, je l'embauche en CDI sur l'exploitation, pour me dégager du temps principalement. C'était une belle opportunité pour tout le monde.*» Le groupement d'employeur a pu faire le lien direct entre l'agriculteur et le salarié. «*Le nom est Agri Viti emploi donc déjà ça rassure, on sait que les personnes sont dans la branche. Le groupement d'employeurs a su me conseiller comme il faut, Claire Toussaint et Laëtitia Clerc connaissent le profil des salariés, c'est intéressant et rassurant d'avoir leur avis. Elles m'ont aussi guidé sur les types de contrats, etc. tout est géré par AVE avec des frais inférieurs à une agence d'intérim, c'est un vrai soulagement administratif. Tout s'est très bien passé, je suis content d'avoir fait appel à eux*».

Michael Jeandarme, salarié du groupement d'employeurs AVE 89

Michael Jeandarme a un bac pro CGEA (conduite et gestion d'exploitation agricole), et un BTS. Ne trouvant pas de travail à la sortie de ses études, il a suivi une formation viticole sur les conseils de pôle emploi. À la fin des trois mois d'apprentissage de la taille de la vigne, Michael a rencontré AVE 89, partenaire de la formation viticole. Le jeune homme a pu intégrer AVE 89 facilement grâce à son profil à la fois agricole et viticole. Salarié de la structure depuis presque trois ans, il est chez un viticulteur adhérent au groupement de novembre à juin, et travaille chez un céréalier de juillet à octobre. «*Je suis un salarié en complément, c'est-à-dire que je vais sur les exploitations pour une période où il y a un besoin de main-d'œuvre supplémentaire.*» Niveau administratif, Michael est satisfait du groupement d'employeurs «*Je n'ai rien à faire, AVE 89 m'envoie les contrats à signer à chaque nouvelle période et mon salaire est viré sur mon compte. Les animatrices sont très compétentes.*» Si le salarié à d'autres projets sur le long terme, il apprécie le travail avec AVE 89. «*Mon projet principal est de m'installer, mais en attendant, ça me permet de voir d'autres choses. Pour l'instant ça me plaît, je n'aime pas la routine, donc c'est parfait, et ça me permet aussi d'avoir un CV plus complet*».

Groupement d'employeurs

«L'esprit plus tranquille»

Soixante-cinq exploitations agricoles font aujourd'hui appel au groupement d'employeurs Agri Ressources 21. L'une d'elles fait part de sa pleine satisfaction.


Laurent Gay-Perret, à droite, et son jeune salarié Benoît Dessertenne.

Laurent Gay-Perret, exploitant en polyculture-élevage allaitant à Arnay-le-Duc, accueille un jeune salarié sur son exploitation depuis novembre dernier : «*La main-d'œuvre a considérablement baissé au sein de ma ferme depuis le départ en retraite de mon père il y a près de dix ans et celui de mon oncle l'an passé. Avec 130 vêlages, il n'était plus possible de continuer seul. J'avais un choix à faire rapidement : diminuer le travail en conséquence ou bien trouver quelqu'un*». Un problème récurrent au dos a fait pencher l'éleveur arnétois vers la seconde option : «*grâce au bouche-à-oreille, j'ai entendu parler du groupement d'employeurs de Côte-d'Or. J'ai étudié la question avec Jean-Louis Bouley, agriculteur à Magnien, qui était également intéressé*». Les deux agriculteurs se sont rapprochés d'AgriRessources 21. «*Une grande phase de réflexion s'est instaurée pour moi, car la démarche n'était pas négligeable sur le plan financier*», poursuit Laurent Gay-Perret, «*le groupement nous a finalement proposé cinq candidats qui pouvaient convenir aux postes recherchés. Nous avons opté pour un jeune de 19 ans, originaire d'Étang-sur-Arroux. La période d'essai de deux fois deux mois a été concluante, le jeune Benoît travaille désormais le lundi chez Jean-Louis, et le reste de la semaine chez moi. Son poste est très polyvalent, il réalise de nombreux travaux en tracteur, soigne les bêtes, sa présence est très appréciable durant les vêlages. Le bilan est très positif depuis près d'un an. Sur le plan administratif, c'est très important : je n'ai strictement rien à faire. Ces quatre jours de travail hebdomadaires me coûtent 15,89 euros de l'heure. Si la situation économique de la ferme ne permet plus cette dépense à l'avenir, le temps de travail du salarié partagé pourra être allégé. Ce point est capital et m'évite de me poser trop de questions. La démarche est la même si je ne souhaite plus faire appel à ses compétences d'ici deux ou trois ans. Un préavis de trois mois devra être respecté, il n'y aura pas de licenciement ni d'autres sommes à régler. J'ai donc l'esprit tranquille de ce côté-là*». Pour tout renseignement sur le groupement d'employeurs Agri Ressources 21, contacter Céline Flückiger (1 rue des Coulots 21 110 Bretenière, 03 80 68 67 68 ou geagricoles21@gmail.com)

AG

Vendanges 2018

«Une divine surprise»

Beau fixe pour cette rentrée de septembre au BIVB, grâce à une récolte exceptionnelle en quantité comme en qualité. Les volumes enfin retrouvés devraient contenter les marchés tout en calmant le jeu au niveau des prix. En prime, les trois projets de la Cité des vins de Bourgogne avancent bien.

Le manque de précipitations même, s'il «interpelle» le BIVB (Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne), fait aussi des heureux chez les viticulteurs. La Bourgogne manque en effet de superlatifs pour qualifier une vendange *«exceptionnelle en quantité et en qualité pour les vins blancs»* et «*remarquable*», bien qu'un peu moins productive pour les vins rouges. Une qualité qui évoque, selon le président du BIVB François Labet, «*des millésimes mémorables*». Visiblement les cépages phares pinot noir et chardonnay apprécient ces conditions extrêmes.

Prix : vers un «atterrissage en douceur» ?

Les vins de bourgogne renouent donc avec les bonnes années en termes de commercialisation. Les quantités récoltées et la qualité exceptionnelle vont ainsi permettre aux vins de Bourgogne d'être à nouveau présents sur tous les marchés. Reste maintenant la question des prix, une si bonne récolte pourrait amener *«à revenir vers des niveaux de prix raisonnables»* anticipe le président, tandis que Louis Fabrice Latour, vice-président, s'appuie sur la situation des vins de Chablis et Mâcon, dont les «*deux bonnes récoltes consécutives*» devraient calmer la tendance à la hausse des prix et amener *«un atterrissage que l'on espère en douceur»*. La baisse des prix devrait surtout concerner selon Louis-Fabrice Latour «*les gros volumes*». C'est un fait toutefois que les acheteurs attendent une baisse des prix tant les cours ont pu s'envoler sur certains marchés ces dernières années.

Pour le BIVB ce millésime 2018 a tout *«d'une divine surprise»*. Mais, en attendant le début de sa commercialisation à l'horizon 2019, le 2017 reste un «*millésime remarquable*», avec des stocks à écouler dont les prix pourraient connaître *«quelques ajustements sur 2018»*. Pour la campagne 2017-2018, les bilans des sorties de la viticulture et des volumes de transaction indiquent un redémarrage largement favorisé par le millésime 2017. Ce millésime a d'ailleurs permis une relance du marché régional. La croissance à l'export affiche 4 % de plus que l'an passé à la même période (essentiellement Amérique du Nord et marchés asiatiques). Côté France, sur le circuit de la grande distribution, la Bourgogne est le seul vignoble français d'AOC à progresser en volume et en valeur.

Reste que les performances réalisées et en devenir sur l'Amérique du Nord, premier marché des vins de Bourgogne, pourraient pâtir de l'imprévisibilité du président Trump et des tensions qui en découlent sur le commerce international.

La Cité des vins et des Climats de Bourgogne

Petit rappel en préambule : la Cité des vins et des Climats de Bourgogne se partage entre trois sites, emblématiques des vignobles de Bourgogne : Beaune, Chablis et Mâcon. Beaune n'en est pas encore à la première pierre, mais devrait au final rattraper Chablis et Mâcon, dont les sites vont être réaménagés et scénarisés. À Mâcon comme à Chablis, la sélection des projets et des architectes est faite, ils sont Bourguignons : RBC Architecture & ACL pour Mâcon et l'Atelier Correia Architectes et Associés pour Chablis. En novembre, la phase finale de la scénographie sera actée, le scénographe désigné. Le BIVB estime que ces trois projets *«ambitieux sont fantastiques pour la région»*. Leur conduite et leur achèvement bénéficient par ailleurs «*d'un climat économique serein, de l'harmonie et de la bonne entente de la filière sur cette Cité des vins*» apprécie Louis-Fabrice Latour.



Ambiance détendue et sereine lors de cette présentation des premiers résultats d'une vendange 2018 qui devrait faire date. François Labet, président du BIVB et Louis-Fabrice Latour, vice-président, ont fait le plein de bonnes nouvelles, pour les viticulteurs et la Bourgogne viticole

AMK

Formation continue

Agri-Actes, engagez-vous pour demain…

Agri-Actes, c'est reparti ! Le second cycle de formation à l'adresse des professionnels en situation de représentation ou élus, se profile en novembre. C'est une occasion à ne pas manquer pour mieux replacer son engagement et sa pratique dans un ensemble sociétal cohérent.



Cycle de formation en cinq modules élaboré à façon par AgroSup Dijon en partenariat avec la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté, Agri-Actes permet à des agriculteurs, déjà engagés comme responsables professionnels ou qui s'interrogent sur le cadre sociétal de leur action, de mieux comprendre les mutations en cours et de se positionner dans un environnement qui évolue rapidement.

Pour mieux s'engager aujourd'hui et demain, encore faut-il garder l'esprit ouvert, réfléchir en se confrontant à des intervenants extérieurs, utiliser les bons leviers d'action pour participer à l'évolution des politiques agricoles, faire entendre sa voix et celle d'un collectif… Agir et interagir avec son environnement politique, économique, social…

C'est tout l'objectif d'Agri-Actes, *«une formation formidable»* unanimement appréciée par le précédent groupe de stagiaires. Des enseignants-chercheurs animent les différents ateliers et se prêtent volontiers au feu nourri des interrogations des stagiaires. Des intervenants extérieurs éclairent le contexte et le chemin… Tout peut se dire, l'important étant de mieux appréhender la complexité de la société et à partir de là, de construire une nouvelle vision de l'agriculture et de la place des agriculteurs, dans l'espace et dans le temps.

En s'inscrivant dans ce parcours unique en son genre, les agriculteurs assurent l'avenir d'une démarche qui permet aux professionnels de reprendre la main et d'inscrire leur action dans une démarche cohérente et réfléchie.

Le prochain cycle de formation Agri-Actes, «*Prendre du recul pour agir dans une société en changement*» se déroulera du 7 novembre 2018 au 9 avril 2019 dans les locaux d'AgroSup à Dijon. De novembre 2018 à avril 2019. cinq modules, dix jours et demi de formation à Dijon :

1 - Être agriculteur dans une société en changement – 2 jours les 7 et 8 novembre

2 - Prendre la parole dans une société «négociatoire» - 2 jours les 11 et 12 décembre

3 - Être acteur des politiques qui concernent l'agriculture – 2,5 jours les 22, 23 et 24 janvier 2019

4 - Se positionner au cœur des dynamiques collectives – 3 jours les 12, 13 et 14 février 2019

5 - Prendre du recul sur son expérience et la partager – 1 jour le 9 avril 2019

Renseignements et pré-inscription :
Delphine Arabi 03 81 54 71 80 - crfa@bfc.chambagri.fr



Conseil d'administration d'Interbev BFC

Une réunion sur fond de crise et de sécheresse

Le conseil d'administration d'Interbev Bourgogne Franche-Comté s'est tenu jeudi 27 septembre à Beaune. Dans le contexte économique que l'on connaît, sur lequel viennent se greffer les mouvements vegan et la sécheresse, l'interprofessionnelle balance entre attentisme et inquiétude.

Les chiffres de la conjoncture économique ont été l'un des premiers sujets abordés. Dans un contexte national d'une baisse de cheptel tant en vaches allaitantes qu'en vaches laitières, les chiffres régionaux semblent corroborer cette tendance. Les chiffres des effectifs bovins en Bourgogne témoignent d'une perte de plus de 30 000 naissances annuelles en deux ans sur les bovins viande et de plus de 4 000 naissances en race laitière. Il se dénombre aussi 8 000 vaches allaitantes de moins (-90 000 au niveau national).
Pour ces deux derniers chiffres, la tendance peut s'expliquer par *«une augmentation de la productivité en lait de chaque vache. Pour le même volume, on a besoin de moins de bêtes»*, intervient Emmanuel Bernard de la FNB, *«et le processus de décapitalisation va se poursuivre. Mais ne perdons pas de vue que 30 000 naissance en moins, cela représente une baisse de 30 millions d'euros de chiffre d'affaires pour la ferme Bourgogne». «Attention cependant»*, alerte Claude Cornu, le délégué régional d'Interbev, *«ces chiffres ne prennent pas encore en compte les conséquences de la sécheresse»*.
Concernant les chiffres d'abattage, par rapport à l'an passé même période, moins de JB ont été abattus, il se dénombre en revanche plus de vaches et un cumul annuel sensiblement le même pour les gros bovins. Pour l'instant cependant, pour Jean-Pierre Fleury, président d'Interbev BFC, *«il est difficile de savoir s'il y a baisse de consommation de viande ou non puisque la restauration hors domicile, la RHD et les exportations ne sont pas comptabilisées dans les panels consommateurs»*.
Au sujet de la RHD justement, Interbev BFC a été sollicité par la Draaf, par la Région (pour ses lycées) et par le CHU pour proposer des solutions permettant de mieux répondre aux besoins des collectivités formulés dans les appels d'offre. La démarche en est à ses débuts.

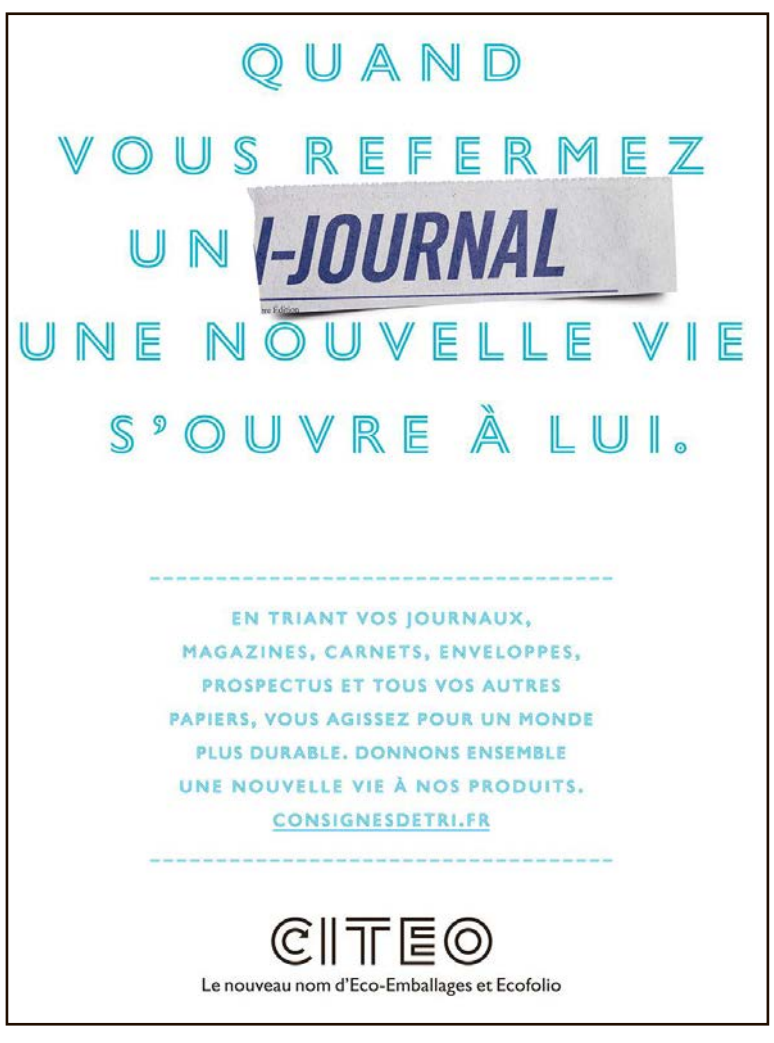
Phase d'attente inconfortable

Autre sujet qui a occupé l'assemblée, le point sur les États généraux de l'alimentation. *«Le Sénat a refusé intégralement le texte ce qui est du jamais vu»*, a rappelé le président d'Interbev BFC, Jean-Pierre Fleury. *«L'Assemblée nationale a revoté le texte avec quelques avancées à la marge»*, a poursuivi Emmanuel Bernard, *«mais entre les objectifs initiaux et ce qu'il reste à faire… il nous manque des choses. La rédaction de trois ordonnances est en cours , notamment sur la question des seuils de revente à perte. Une chose est sûre : il y a unanimité au niveau des producteurs de ne rien faire valider par Interbev s'il n'y a pas reconnaissance du coût du travail.»* Le gouvernement a convoqué les interprofessions une à une. Une rencontre avec le Premier ministre doit avoir lieu.
Interpellé sur la question, Emmanuel Meunier du groupe Bigard s'est dit lui très inquiet du climat latent actuel. *«Nous devons faire face à un problème culturel qui pousse à manger moins de viande. Le report de consommation du muscle se fait sur le haché. Le muscle n'est donc plus valorisé. Si les vegans sont encore peu nombreux, il y a 30 % de flexitariens qui sont ceux qui mangent moins de viande. Avec la période de sécheresse actuelle, on va voir une augmentation de vente de broutards car les éleveurs n'auront pas les moyens d'en faire des jeunes bovins ou d'élever les génisses»*. Et Emmanuel Bernard d'intervenir *«on a des chiffres d'abattage en augmentation depuis le début de l'année, mais uniquement parce qu'on décapitalise. Le processus de baisse de cheptel est enclenché et le cycle n'est peut-être pas prêt de s'arrêter»*.
À l'heure actuelle, la consommation s'oriente vers le haché et la restauration hors domicile, or les producteurs présents s'estiment en marge de ces changements de formule. *«Ces États généraux étaient enfin l'occasion de mettre tout le monde autour de la table, or on continue de se tirer dans les pattes, ce n'est pas comme ça qu'on va s'en sortir»*, a déploré de son côté Michel Joly, président de la FRB. Parmi les signes encourageants, l'étude montrant que les jeunes de 15-25 ans sont toujours, eux, adeptes de viande et les possibilités que laissent entrevoir la construction de la nouvelle Pac, le bio, la vente par circuits courts et le travail sur la tendreté.

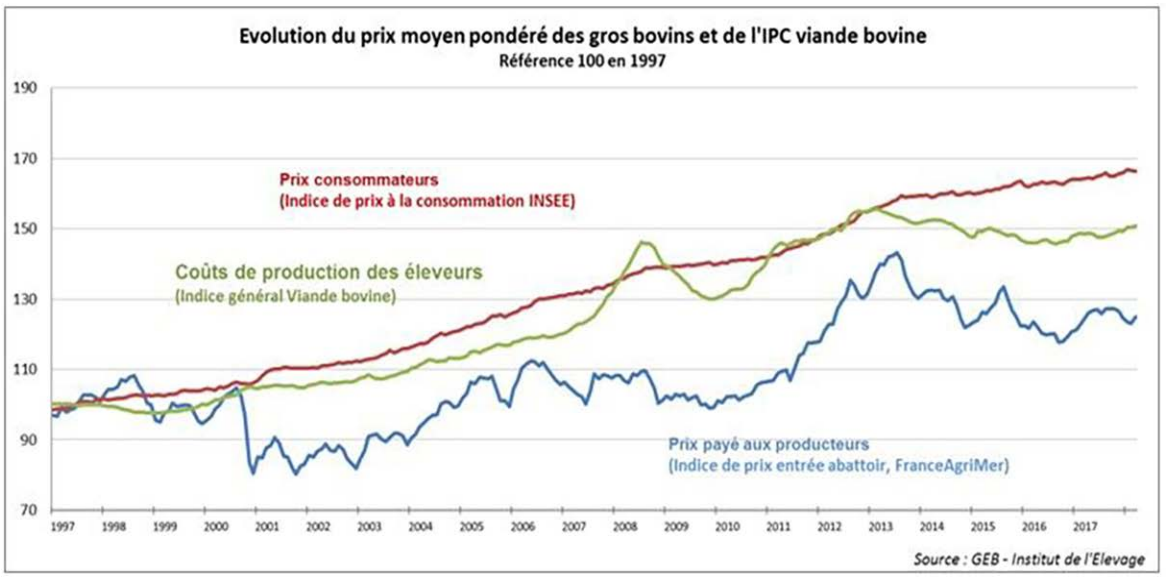
Françoise Thomas

La tendreté à l'américaine

En fin de réunion, Emmanuel Bernard de la FNB a proposé un compte-rendu de la mission d'Interbev aux États-Unis de juin dernier, réalisée en marge du congrès mondial de la viande qui se tient tous les deux ans à Dallas.
Les visites ont concerné la filière viande bovine depuis la production jusqu'à la distribution en passant par l'abattage transformation. *«Là-bas, tous les procédés technologiques permettant d'avoir une viande tendre sont autorisés ! Il y a zéro traçabilité jusqu'à l'entrée de l'abattoir, ensuite la viande est un peu identifiée et passée à l'acide lactique du début à la fin»*. Les consommateurs ont droit à de l'angus *«recoloré si nécessaire, pour être plus rouge»*, les vaches laitières partent toutes en steak et en petfood.
Outre-Atlantique, 80 % des animaux sont contractualisés entre le feedlot et l'abatteur, le tout régulé selon les cours du marché interne de Chicago. *«Ils ressortent avec des GMQ de 2 kg - 2,1 kg !»*. Au final, le prix est toujours calculé sur le poids vifs.



L'évolution des chiffres de la filière



Jean-Pierre Fleury a tenu à montrer l'évolution sur les vingt dernières années du prix moyen pondéré des gros bovins et de l'IPC viande bovine. De 1997 à nos jours, les courbes de l'évolution du prix payé par les consommateurs, des coûts de production des éleveurs et du prix payé aux producteurs (selon un indice de prix entrée abattoir fourni par FranceAgriMer) ont été mises en perspective. La référence 100 en 1997, commune alors aux trois courbes, n'est plus du tout dans les mêmes niveaux actuellement : le prix consommateurs est à plus de 165 et le coût de production est en-dessous de 150 alors que le prix payé aux producteurs tourne autour de 120 ! Si au cours de l'an 2000, les trois courbes étaient à nouveau réunies, la crise de la vache folle de la fin de l'année avait alors fait dégringoler les cours. Depuis, le niveau de rémunération des producteurs n'a plus été en adéquation avec les prix de production et les prix de vente. *«L'élastique va tenir combien de temps ?»* s'interroge le président d'Interbev BFC.

Les abaques des pneus VF et IF trop souvent incomplets

Encore aujourd'hui, trop peu de manufacturiers détaillent leurs abaques des pneus de technologie IF et VF, ce qui empêche de pleinement exploiter leur potentiel.



Crédit : Michelin

Sur les pneus IF et VF, très peu de manufacturiers proposent des abaques les préconisations de charge et de pression en fonction des vitesses.

En 2004, Michelin lançait le Xeobib, le premier pneumatique agricole à technologie VF, suivi deux ans plus tard par l'Axiobib, le premier IF. Derrière ces deux sigles, se cachent une nouvelle construction de pneumatique, notamment avec des flancs plus flexibles. Les pneus IF (improved flexion – flexion améliorée) se distinguent des pneus standards de même dimension par une capacité de charge augmentée de 20 % à pression constante ou une pression 20 % plus basse à charge égale. Ces chiffres passent à 40 % avec les pneus VF (very improved flexion – flexion très améliorée). Ces nouvelles générations ont ainsi permis aux agriculteurs de circuler aussi bien au champ que sur route à pleine allure, à des pressions qui n'étaient autorisées jusque-là qu'à faible vitesse. Cela s'est constaté dans les abaques de la grande majorité des équipementiers, beaucoup plus simples que ceux des pneus classiques, qui donnent une charge admissible par pneumatique pour une vitesse donnée et une pression donnée.

Qui peut le plus, peut le moins !

L'arrivée de cette technologie a quelque peu déroute les fabricants de télégonflage. Cette gestion centralisée et différenciée des pressions au champ et sur la route était jusque-là un outil indispensable de confort et de sécurité, en optimisant les potentiels des pneus classiques dans les différentes situations. Or, d'une certaine façon, les pneus VF et IF remettaient un peu en cause l'utilité du télégonflage.

Cependant, certains agriculteurs ont vu dans les pneus VF l'opportunité de baisser encore davantage les pressions au champ. «*Il y en a qui, équipés de télégonflage, s'autorisent à descendre à des pressions de 500 grammes avec des pneus VF*», confirme-t-on chez Profil Plus. La logique veut en effet que si l'on peut descendre la pression sur route, on doit encore pouvoir la descendre davantage au champ, réduisant encore la compaction des sols. En l'absence d'abaque détaillé, l'agriculteur qui descend à des pressions plus basses que celles indiquées sur l'abaque prend le risque de perdre sa garantie.

Mais là où le bât blesse, c'est qu'il est impossible, chez la grande majorité des équipementiers fabriquant ces nouveaux pneus, d'avoir des données de pression et de charge pour des vitesses plus basses que 65 km/h. Face à cette lacune, bon nombre de ces manufacturiers se réfugient derrière une norme de l'ETRTO, l'organisation technique européenne du pneu et de la jante, qui a été écrite lors de l'apparition des pneus IF et VF. En résumé, celle-ci n'oblige que l'information d'une pression en fonction d'une charge pour une vitesse de 65 km/h.

Seul, Alliance est allé plus loin que ce qu'impose la norme en ajoutant plusieurs lignes, et donc plusieurs consignes de charge, correspondant à différentes vitesses. Ce choix apparaît comme naturel pour François Girard, en charge du marché français : «*si l'abaque d'un pneu standard permet, pour une charge donnée, de baisser la pression lorsqu'on réduit la vitesse, il ne l'autorise qu'à titre ponctuel, puisqu'il n'a pas été conçu pour cela. A l'inverse, la conception même des pneus IF et VF, entre autres leur structure de flanc, a été spécifiquement étudiée pour abaisser la pression. Ces pneus sont par conséquent plus adaptés au télégonflage.*»

Le pionnier français du pneu VF Michelin devrait, à l'avenir, enrichir ses abaques de pneus nouvelle technologie. Cela serait en effet plus cohérent avec ses dernières acquisitions, les sociétés spécialistes du télégonflage Téléflow et PTG, ainsi qu'avec le lancement, au dernier Sima, de l'Evobib, un pneu VF spécialement conçu pour le télégonflage.

LUDOVIC VIMOND



• Les nouveautés • Les nouveautés • Les nouveautés • Les nouveautés •

Case IH

Des Puma plus économiques


Case IH

Les trois tracteurs Puma X se positionnent en entrée de gamme avec une offre d'équipements plus sommaire que les versions Multicontroller et CVX. Dotés de la transmission semi-powershift à 6 rapports sous charge, ces modèles sont équipés de distributeurs hydrauliques à commande mécanique et ne proposent que deux régimes de prise de force (540 et 1 000 tr/min) de série. Ils reçoivent également un pont arrière plus léger. La simplification opère par ailleurs dans la cabine avec la disparition des affichages sur le montant, remplacé par un simple tableau de bord. Accueillant une offre de sièges plus basique, la cabine s'équipe d'un toit bas et d'une porte à droite, appréciés des éleveurs. En option, figurent l'autoguidage, la direction adaptative ASC ou encore la suspension de cabine mécanique.

Modèle : Puma 140, 150, 165 X
Puissance nominale : 140, 150, 165 ch
Puissance maxi avec boost : 175, 190, 210 ch

Offre Promotionnelle Tracteurs

4 échéances à 0,60%*

JOHN DEERE



Commandez avant le 31 octobre 2018 et bénéficiez de notre offre exceptionnelle.

* Offre valable du 1er août au 31 octobre 2018 pour tout achat d'un tracteur neuf John Deere chez les concessionnaires de la marque. Exemple : pour un crédit de 10 000 €, démarrage du prêt à la livraison, vous remboursez 4 échéances annuelles, la 1ère échéance de 2 508 € à 6 mois de la livraison et les suivantes de 2 538 € de 12 mois en 12 mois. Frais de dossier 80 €. TEG (Taux effectif global) annuel fixe de 1,001 %. (hors assurance facultative). Durée totale du crédit 42 mois – Coût total du crédit : 202 € (hors assurance facultative).

Cet exemple ne constitue pas une offre de prêt, mais une simple information n'ayant aucun caractère contractuel. Offre soumise à conditions, réservée aux exploitants agricoles, coopératives d'utilisation de matériel agricole et entreprises de travaux agricoles. Toute demande de crédit est soumise à l'acceptation de John Deere Financial SAS RCS Orléans B421 649 161.

* (1ère échéance à 6 mois de la livraison)* Sur tous les tracteurs neufs jusqu'au 31 octobre 2018.

SARL GIACOMEL
ZA Granges Hautes - Auxonne - 03 80 27 08 00 - giacomelagri.com
JOHN DEERE

Claas

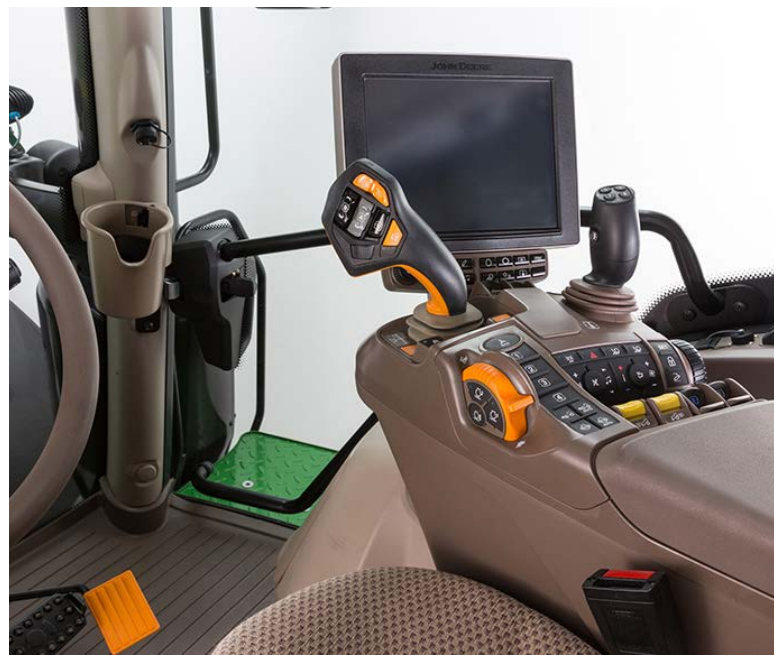
Les tracteurs Arion 400 mieux dotés


Claas

La gamme de tracteurs Arion 400 (6 modèles de 90 à 140 ch) complète son offre d'équipements. Jusqu'à présent réservée aux deux plus petits modèles, la cabine à toit bas (hauteur réduite de 14 cm) est désormais disponible sur l'ensemble de la gamme. En alternative à la cabine Panoramic, un toit ouvrant vitré fait également son apparition sur les cabines standards ou basses, en option. Les Arion 400 accèdent de série à des rétroviseurs grand angle et à une climatisation automatique en option. En entrée de gamme, apparaît une finition de cabine simplifiée, sans levier multifonction. En haut de gamme, la finition CIS + comprend l'écran couleur CIS, un circuit hydraulique load sensing 110 l/min et jusqu'à 6 distributeurs électrohydrauliques. Le pré-équipement chargeur des Arion 400 intègre désormais des conduites hydrauliques rigides jusqu'au quick coupleur. Enfin, les modèles équipés de la transmission Hexashift et de l'écran couleur CIS profitent de la fonction Cruise Control qui régule automatiquement les rapports et le régime moteur pour maintenir la vitesse sélectionnée.

John Deere

Le levier multifonction pour tous les 6R


John Deere

Réservé jusqu'à présent aux deux plus gros modèles 6230R et 6250R, le levier multifonction CommandPro est désormais disponible sur l'ensemble de la gamme de tracteurs 6R, uniquement pour les modèles équipés de la transmission à variation continue AutoPowr. Outre son ergonomie très soignée, ce joystick se démarque par ses 11 boutons programmables pouvant piloter la prise de force, le relevage, les distributeurs, l'autoguidage… mais aussi les fonctions d'un outil Isobus. En parallèle, les 6R accueillent la nouvelle console isobus Command Center 4200, remplaçante de la 4100 et petite sœur de la 4600. Doté d'un écran de 8,4 pouces, ce terminal gère l'autoguidage, la coupure de sections, la documentation et les 6 fonctions Isobus certifiées par l'AEF.
Autre évolution, les modèles 6R de plus de 130 ch reçoivent désormais un moteur conforme à la norme antipollution phase V. La série 6R peut être équipée de la direction à ratio variable. Enfin, les modèles 6145R et 6155R bénéficient d'un débit hydraulique de 155 l/min.

Les tracteurs 5E passent Tier 4i


John Deere

Disposant d'un moteur John Deere 3 cylindres de 2,9 litres répondant à la norme Tier 4i, les tracteurs économiques 5E se déclinent en trois modèles : 60 ; 68 et 75 ch. Ils abritent une transmission Powr Reverser à 12 rapports avant et arrière. En option, le nombre de rapports avant peut désormais être doublé, permettant d'atteindre 40 km/h. Deux régimes de prise de force, 540 et 540 Eco, sont proposés.
Le confort en cabine a été revu à la hausse, une nouvelle console droite permettant de piloter, entre autres, le relevage électronique. Une commande manuelle du régime moteur fait son apparition, tout comme l'activation électrohydraulique de la prise de force. Le confort n'est pas en reste avec l'arrivée d'un nouveau siège à suspension pneumatique.

• Les nouveautés • Les nouveautés • Les nouveautés • Les nouveautés •

Kubota

Plus d'hydraulique pour les tracteurs MGX-IV



Kubota

En passant à la quatrième génération, les tracteurs MGX-IV changent de capot pour adopter les codes stylistiques de la série M7002. Conservant leurs moteurs Kubota 4 cylindres, les cinq modèles profitent d'un nouveau système hydraulique au débit nettement amélioré. Le relevage arrière reçoit une commande de verrouillage repensée, tandis que le relevage avant, proposé en option, est désormais intégré et dispose de deux lignes hydrauliques auxiliaires. Un nouvel automatisme permet de désengager le pont avant en lien avec un capteur sur la direction. Conformes à la Mother Regulation, les MGX-IV adoptent des rétroviseurs grand angle. Ils bénéficient par ailleurs d'un alternateur de 150 ampères pour répondre aux besoins électriques croissants.
Modèle : M95GX-IV, M105GX-IV/M115GX-IV, M125GX-IV, M135GX-IV
Cylindrée : 3,8/6,1 l
Puissance : 104 ; 111/123 ; 133 et 143 ch
Débit hydraulique : 133/143 l/min
Relevage : 5 000/6 000 kg

New Holland

Une cabine quatre montants sur le T4S



New Holland

La nouvelle gamme T4S de New Holland se distingue des T4 par une nouvelle cabine à quatre montants plus spacieuse, dotée d'un large toit vitré et d'un plancher plat. Ces tracteurs gagnent quelques centimètres et atteignent 2,52 m de haut. Ils abritent de série une transmission à deux gammes et quatre vitesses, complétée en option d'une troisième gamme, soit 12 rapports avant et arrière, combiné à un inverseur sous charge. Deux régimes de prise de force, 540 et 540 E, sont proposés de série. Grâce à deux vérins extérieurs, la capacité de relevage évolue à la hausse pour atteindre 3 t.
Modèle T4.55S ; T4.65S et T4.75S.
Puissance 55 ; 65 et 75 ch

Massey Ferguson

Série S pour tous les tracteurs



G.Oisel

Les gammes de tracteurs 6700, 7700 et 8700 sont désormais badgées S, correspondant à l'offre premium. Cela se traduit par l'arrivée d'un nouveau design au niveau du capot et des phares. En cabine, de nouvelles couleurs apparaissent, comme le noir au niveau du siège et de l'accoudoir. Mais le plus flagrant reste le terminal de 9 pouces Fieldstar 5, en option. Couleur, tactile et isobus, ce dernier permet de contrôler l'intégralité des fonctions du tracteur jusqu'à l'autoguidage, désormais fourni par Novatel ou Trimble.
Dans le détail, les 6700 S profitent d'un PTAC augmenté jusqu'à 19 % suivant les modèles (pour les modèles 40 km/h, en fonction de la transmission). Les 7700 S adoptent, quant à eux, des pneus allant jusqu'à 2,05 m de diamètre (à partir du 7622 S avec la transmission Dyna 6). Leur PTAC est également revu à la hausse suivant les modèles. Enfin, le 8700 S se dote d'une suspension de cabine en 4 points, mécanique mais active pour anticiper les mouvements, déjà éprouvée sur les gammes inférieures.
Les tracteurs de la marque, à partir du 6700 S, peuvent dorénavant (suivant les modèles) rouler à 40 ou 50 km/h, quelle que soit la transmission, Dyna 6 ou Dyna VT. À noter qu'ils sont équipés de série d'un freinage double ligne pneumatique. Un freinage hydraulique peut toutefois être ajouté à la demande du client.



• Les nouveautés • Les nouveautés • Les nouveautés • Les nouveautés •

New Holland Le T6.180 en CVT



New Holland

Le seul tracteur à motorisation six cylindres de la gamme T6 peut désormais recevoir la transmission à variation continue AutoCommand, en alternative à l'historique ElectroCommand. Ce tracteur affiche une puissance maximale de 159 ch et même 175 ch avec l'EPM.

Éviter la mise en portefeuille


New Holland

Sur les tracteurs T7 et T6 AutoCommand, New Holland propose un système intelligent de freinage du véhicule remorqué. Lorsque le tracteur et la remorque sont ralentis uniquement par le frein moteur et la transmission, un capteur de couple intégré à la transmission mesure la force de poussée de la remorque et peut activer son freinage, sans que le conducteur ne touche à la pédale, afin d'éviter que le convoi se mette en portefeuille. Ne nécessitant pas d'équipement particulier sur la remorque, ce système présente l'intérêt de procurer une distance de freinage quasi-équivalente à celle du tracteur seul.

Zetor Le Crystal en version HD



M. Portier

Lancé il y a trois ans, le tracteur Crystal adopte une nouvelle motorisation Deutz 6,1 l conforme à la norme antipollution Tier 4f. Avec la finition HD, il reçoit de nouvelles commandes en cabine, incluant notamment des distributeurs hydrauliques à commandes électriques, combinant fingertips et joystick. La console de droite est ainsi entièrement redessinée et un nouveau tableau de bord fait son apparition. Réhaussée de 10 cm, la cabine profite d'un toit vitré, de rétroviseurs grand angle et en option, de 8 phares à leds. Le Crystal conserve une transmission semi-powershift à trois rapports sous charge, disposant désormais d'un rapport économique limitant le régime moteur à 1 750 tr/min à 40 km/h.

Modèle : Crystal HD 150 et 170 **Puissance maxi :** 150 et 171 ch





De nouvelles dispositions sur l'Information sur la Chaîne Alimentaire (ICA) Bovins sont entrées en vigueur le 1er juillet 2018

De nouvelles règles d'information sur la chaine alimentaire depuis le 1er juillet 2018

La qualité de la viande dépend de la santé des animaux, des pratiques et de l'environnement de l'élevage. Depuis plusieurs années, un règlement européen, le paquet hygiène, spécifie que l'éleveur doit transmettre des informations sanitaires aux opérateurs de la filière au départ de l'exploitation. Il s'agit de la circulation des informations sur la chaîne alimentaire (ICA).

Au 1er juillet 2018 de nouvelles dispositions relatives à l'ICA ont été mises en place par les services vétérinaires. Les supports de transmission de l'ICA, les ASDA, ont été actualisés suite à la modification de la liste des dangers potentiels. Un nouveau modèle d'ASDA (ci-dessous le verso) a également été finalisé et doit être utilisé pour les futures naissances.

EVÉNEMENTS SANITAIRES APPARUS DANS MON TROUPEAU ET PRÉSENTS DANS MON REGISTRE À TRANSMETTRE DANS LES CAS SUIVANTS :

TRAITEMENTS VÉTÉRINAIRES
A cocher si : le bovin est sous délai d'attente et destiné à l'élevage (fournir l'ordonnance et conserver une copie).
Attention : il est interdit d'expédier à l'abattoir un animal sous délai d'attente.

INFORMATIONS FOURNIES PAR L'AUTORITÉ ADMINISTRATIVE COMPÉTENTE CONCERNANT :
- La cysticercose,
- A date, les dangers à gestion particulière sont des contaminants de l'environnement (dioxine, furane, PCB, plomb, radionucléides…).

CYSTICERCOSE
A cocher si : le bovin provient d'un lot d'animaux (animaux ayant reçu la même alimentation et/ou la même eau) pour lequel j'ai reçu au moins 1 information des services vétérinaires pour cysticercose, il y a moins de 9 mois.
J'arrête de cocher la case avant le délai des 9 mois si, depuis la dernière information de présence de cysticerques, au moins 2 bovins abattus du même lot se sont révélés indemnes de cysticercose.

Zone à compléter par l'éleveur qui introduit ce bovin dans l'exploitation	Zone à compléter par le vétérinaire sanitaire qui réalise la visite	Transmission d'informations sur la chaîne alimentaire
Numéro d'exploitation	Date de la visite	J'informe que ce bovin :
Type atelier	Autre(s) intervention(s)	☐ a subi récemment un ***traitement*** pour lequel le délai d'attente «viande» n'est pas terminé. Cet animal ne doit pas être présenté à l'abattoir.
Date de livraison	Numéro ordinal et Signature	☐ provient d'un troupeau ayant eu, en deux mois, deux cas de ***salmonellose*** clinique, le premier cas ayant été diagnostiqué il y a moins de six mois.
Signature de l'éleveur		☐ provient d'un lot ayant fait l'objet d'au moins une information sur la présence de ***cysticerques***.
		☐ présente un ***risque*** qui a été notifié par l'administration et qu'il doit faire l'objet de ***mesures de gestion particulière***.
		☐ présente un ***risque avéré*** nécessitant des mesures de gestion.
		Description du risque identifié par le détenteur :

CE DOCUMENT SANITAIRE DE CIRCULATION DOIT ÊTRE RETOURNE A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE (DE LA COHESION SOCIALE ET) DE LA PROTECTION DES POPULATIONS OU A LA DIRECTION DES SERVICES VETERINAIRES OU AU GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE

SALMONELLOSE CLINIQUE
Information fournie par mon vétérinaire
A cocher si : le bovin provient d'un troupeau où il y a eu, en 2 mois :
> 2 bovins atteints de salmonellose clinique,
> ET dont le 1er cas date de moins de 6 mois.

DANGER AVÉRÉ IDENTIFIÉ PAR LE DÉTENTEUR.
A cocher et à compléter si : le bovin présente un danger ponctuel, identifié par le détenteur et notifié dans le registre d'élevage, nécessitant des mesures de gestion.

DANGER À GESTION PARTICULIÈRE
A cocher et à compléter si : l'autorité administrative compétente m'indique officiellement de le faire.

Gestion nouveau modèle/anciens modèles

Très concrètement, voici les nouvelles règles de gestion à partir du 1er juillet :

- Pour les animaux qui possèdent le nouveau modèle d'ASDA (nouvelles naissances) : le détenteur doit dater et signer l'ICA et déclarer un/des dangers si nécessaire, comme il le faisait auparavant.
- Pour les animaux qui possèdent les anciens modèles d'ASDA :
 - Soit le détenteur n'a aucun danger à signaler. Dans ce cas il signe son ASDA comme par le passé;
 - Soit le détenteur a un danger à signaler. Dans ce cas le détenteur doit remplir le recto de son ancienne ASDA (en rayant « ne présente aucun ») et y joindre un document complémentaire permettant de renseigner les nouveaux dangers potentiels. Vous trouverez un modèle de document complémentaire sur le site web : **www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr** Les éleveurs pourront également contacter leur GDS pour obtenir ces documents.

Plus d'informations sur le site INTERBEV : **www.interbev.fr/ica**

BOVINS interbev INTERPROFESSION BÉTAIL & VIANDE

Rencontres ovines

De bons moments d'échanges

La Chambre régionale d'agriculture a organisé le jeudi 27 septembre la 13ème édition des rencontres techniques ovines à Achun dans la Nièvre. L'exploitation de Samuel Delobbe, éleveur à Chavance a servi de cadre à cet événement.



De gauche à droite, Éric Bertrand, président de la CA 58, Christophe Rainon, Conseiller à la Chambre 58 et Samuel Delobbe l'éleveur qui a accueilli cette journée.

Cent cinquante. C'est le nombre de personnes présentes sur l'exploitation de Samuel Delobbe à Achun au lieu-dit Chavance. L'objectif de cet après-midi était de voir comment travailler sereinement avec les brebis.

Cette 13ème rencontre ovine a débuté par la présentation de l'exploitation de Samuel Delobbe. Après treize années de salariat, cet exploitant agricole a souhaité reprendre la ferme familiale et d'assurer seul le travail sur l'atelier brebis et porc plein air. Pour une qualité de vie satisfaisante, il veut simplifier la conduite de ces cinq cents brebis. Il entame une réflexion sur la mise en place d'un parc complet de contention et à récemment acheté un chien de troupeau.

Six ateliers techniques proposés

Après la présentation technico-économique de l'exploitation de Samuel Delobbe, des animations autour de six ateliers ont été proposées. Préserver sa santé avec un parc de contention ; l'aménagement d'anciens bâtiments ou encore installer son projet sont quelques-uns des thèmes qui ont été proposés. «*Les visiteurs sont surtout venus chercher des informations sur la prévention et sur le matériel de contention*» indique Christophe Rainon, conseiller à la Chambre d'Agriculture de la Nièvre.

«*Néanmoins c'est motivant de voir autant de monde autour de la question ovine. Cela prouve un certain engouement de la part de la profession pour cette filière*»

Dans la Nièvre 2019 sera l'année du mouton. L'ensemble des thématiques de la filière ovine seront abordées pendant un an par l'intermédiaire de rencontres techniques.

THÉOPHILE MERCIER

Chronique ovine

Peser les agnelles de renouvellement pour une meilleure fertilité

Élever les agnelles de renouvellement, c'est avant tout les préparer à leur carrière de futures productrices d'agneaux et de lait. La pesée est alors un bon indicateur de tri puis de bonne conduite. Le poids des agnelles à la première mise à la reproduction reste l'un des principaux facteurs de variation de la fertilité. L'objectif des deux tiers du poids adulte, soit 47 kg pour les races lourdes, reste la référence. Pour les agnelles n'atteignant pas ce poids plancher, le taux de fertilité est en effet inférieur de 33 %. Pour une exploitation de 420 brebis en agnelage de printemps, l'impact sur le revenu annuel est alors de 2 730 € (source : Inosys Réseau d'élevage).

Une pesée au sevrage

Le poids à la mise en lutte est directement lié à celui du sevrage : les agnelles de faible poids au sevrage ne rattrapent jamais leur retard. En effet, au cours de la phase d'élevage, c'est-à-dire jusqu'à la mise à la reproduction, les agnelles légères et lourdes affichent des croissances similaires. Ce tri au sevrage est donc un des principaux leviers à mettre en œuvre pour garantir un niveau de productivité correct des agnelles à la première mise à la reproduction. Puis, une pesée de contrôle est réalisée lors d'une intervention : tonte, traitement… Il s'agit alors d'un indicateur de bonne conduite. Seules les agnelles les plus petites sont pesées puis commercialisées avec les agneaux de boucherie, si elles n'atteignent pas le poids minimum. Pour en savoir plus, vous pouvez écouter «*radio ovin : Le tri et la conduite alimentaire des agnelles de renouvellement*» sur www.idele.fr et www.inn-ovin.fr



Les agnelles de faible poids ne rattrapent pas leur retard.

RÉSEAU DE RÉFÉRENCES OVIN DE BOURGOGNE ET LAURENCE SAGOT (INSTITUT DE L'ÉLEVAGE/CIIRPO)

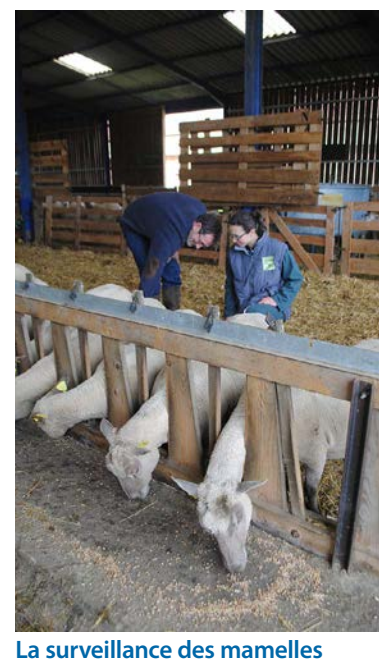
Chronique ovine

Surveiller les mamelles dès l'agnelage

Outre leurs conséquences directement sur l'état de santé de la brebis, les mammites peuvent également compromettre la croissance des agneaux, voire occasionner de la mortalité chez les jeunes. Parmi les bactéries fréquemment rencontrées dans les formes cliniques aiguës, citons Staphylococcus aureus (forme gangréneuse) et Mannheimia haemolytica (présence d'œdème, cyanose…). Dans ce second cas, les bactéries sont transmises par la bouche des agneaux lors de la tétée. Les mammites peuvent également passer inaperçues ou devenir chroniques au fil du temps : les mamelles sont indurées, déséquilibrées voire atrophiées et/ou peuvent présenter des abcès.

Un traitement antibiotique

L'observation des brebis et la surveillance des mamelles (inspection, palpation) sont de rigueur, aussi bien à l'agnelage qu'au sevrage. Des traitements antibiotiques peuvent être envisagés lors de clinique (pas forcément de guérison bactériologique ni de préservation de la demi-mamelle atteinte). Faire attention dans ce cas à écarter les agneaux, à la fois pour administrer correctement le produit intramammaire, et pour éviter l'absorption du lait riche en antibiotiques par les agneaux. Des précautions plus générales s'imposent sur les conditions d'ambiance et d'hygiène en bergerie, la prévention des blessures des mamelles. Le repérage des infections chroniques permettra enfin d'orienter la gestion des réformes à venir.



La surveillance des mamelles reste de rigueur.

RÉSEAU DE RÉFÉRENCES OVIN DE BOURGOGNE ET RENÉE DE CRÉMOUX (INSTITUT DE L'ÉLEVAGE)

Semis 2018

Colza non levé ou irrégulier: ne pas se précipiter pour le remplacer !



Réussir

Pour les parcelles non levées, ou très hétérogènes, il ne faut pas se précipiter et attendre novembre ou la sortie de l'hiver pour décider d'un éventuel remplacement.

Avec des conditions climatiques difficiles liées à une période de sécheresse suivie d'une séquence de pluie insuffisante, certains colzas semés n'ont pas pu lever, notamment dans les secteurs les plus touchés de la moitié nord de la France, régions Centre et Bourgogne Franche-Comté incluses.

Pour les parcelles non levées, ou très hétérogènes pour lesquelles se pose la question d'un remplacement, il ne faut pas se précipiter et attendre novembre ou la sortie de l'hiver pour décider. L'expérience montre qu'il est difficile de rentabiliser par une nouvelle culture l'investissement déjà réalisé sur le colza en cas de retournement. Terres Inovia appelle à la vigilance des agriculteurs pour attendre et ne pas dès à présent remplacer le colza par une céréale d'hiver, dans un contexte de prix favorable aux céréales. Une telle décision risque d'avoir un impact dans la gestion à court et à moyen terme des graminées.

Avec des conditions sèches après la récolte, la campagne 2018 a été marquée par une pression graminées importante sans permettre la réalisation de faux semis pour les faire lever. Le stock semencier en graminées est donc potentiellement intact et très important.

Si les conditions à venir ne permettent pas de maintenir le colza semé, il est possible d'envisager de le remplacer par une autre espèce d'oléoprotéagineux de printemps comme le tournesol, le pois ou la lentille. Cette solution présente plusieurs avantages. Elle permet d'attendre la sortie de l'hiver pour prendre la décision de retourner ou non la parcelle de colza et, le cas échéant, de mobiliser plusieurs leviers agronomiques pour gérer l'enherbement.

Par ailleurs, ces cultures bénéficient de différents débouchés pour être valorisées. Enfin, le pois d'hiver, qui s'implante en novembre, constitue également une alternative.

Terres Inovia

▶ Des professionnels à votre service

L'Eleveur Bourguignon
Équipement de stabulation
JOURDAIN NOUVEAU
à réserver dès maintenant
Jean-Paul Clerget - 06 80 34 11 73
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly-en-Auxois - 03 80 90 66 60

QUAD POLARIS SPORTSMAN 570 (T3)
8 390 €TTC
6 991,67€HT*
*sans le coffre
Agent
Garage du Mouësse
POLARIS The Way Out
51 Fg du Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Machinisme

Une démonstration de semis direct en conditions extrêmes

Sécheresse qui s'éternise, terres argileuses, autant dire que les conditions n'étaient pas idéales pour voir travailler le Pronto NT et l'Avatar, deux semoirs pour semis direct Horsch. Malgré tout, les agriculteurs ont répondu à l'invitation de la DAFP à la démonstration organisée récemment à Saint George sur Baulche, dans l'Yonne.



Le Pronto NT a été lancé sur le marché français lors de la dernière campagne en versions 6, 8 et 9 m complétant par le bas les modèles 10 et 12 m conçus pour les grandes plaines. Le Pronto NT dispose d'une rangée de disques gaufrés montés en quinconce, placés pour découper la matière organique et travailler uniquement la ligne de semis, devant les éléments semeurs à double disques TurboDisc qui proposent un inter-rang de 20 cm. Le disque gaufré produit de la terre fine nécessaire à la germination. Ce semoir permet donc une vitesse de semis élevée et un gros débit de chantier.

La capacité de cuve est de 4000 litres et 5000 litres en double cuve pour positionner l'engrais dans la ligne de semis. Un microgranulateur peut éventuellement venir se greffer pour l'apport d'un troisième produit. En option, un capteur de flux détecte l'obstruction éventuelle dans un tuyau semeur (bourrage ou objet par exemple) et prévient l'utilisateur.

L'Avatar se caractérise par son élément semeur SingleDisc qui comprend une sécurité non-stop, une fixation individuelle par suspensions caoutchouc et une plaquette carbure sur le coutre. Avec une force de terrage jusqu'à 350 kg, ce semoir assure une bonne régularité de semis, même avec une grande quantité de résidus en semis direct ou en semis sous-couverts. Un lestage supplémentaire est possible. La profondeur de dépôt de la graine est contrôlée par une roue placée dans l'axe de dépose. L'Avatar 6 SD (6 m) présenté à St George, possède deux rangées d'éléments semeurs, dont la profondeur peut être réglée indépendamment.

Plusieurs modalités de semis sont donc possibles : semis sur tous les rangs, semis avec écartement doublé, semis de deux composants à des profondeurs différentes. Comme sur le Pronto NT, l'Avatar propose une trémie double de 5000 l avec une répartition possible 60/40 permet l'apport simultané d'engrais au semis ou l'implantation de plantes compagnes. Il peut être équipé du microgranulateur Horsch. L'Avatar SD peut être doté d'un terminal Isobus de la coupure automatique de tronçons Section Control et des outils de modulation intra-parcellaire Variable Rate et Multiple Product.

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 2/10/2018	Bourg-en-Bresse 25/09/2018	St-Christophe-en B. 26/09/2018	National 26/09 au 02/10/2018
Vaches viande (V)	U	3,80 € →	3,45 € →	3,92 € ↘	3,83 € ↘
	R	3,35 € →	3,05 € ↘	3,68 € →	3,52 € →
	O	3,20 € →	-	-	3,23 € →
Vaches mixte (M)	R	3,25 € →	2,95 € ↘	-	3,25 € →
	O	3,15 € →		-	3,16 € →
Vaches lait (L)	O	2,95 € →	-	-	2,91 € ↘
	P	2,80 € →	2,40 € →	-	2,62 € ↘
Génisses VML	U	-	4,20 € →	4,40 € ↘	4,08 € ↘
	R	3,25 € →	3,55 € →	3,81 € →	3,57 € ↘
	O	3,20 € →	2,90 € →		3,16 € →
Taureaux VML	URO	2,75 € →	2,55 € ↘	3,05 € →	2,83 € →

VML : type viande, mixte, lait

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **02/10/2018**

Effectif total: 585 - Taux de vente: 91%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	E	300-350	-	-	-	
		U	200-250	2,95 €	3,06 €	3,03 €	-0,05
			250-300	2,90 €	3,04 €	2,94 €	=
			300-350	2,74 €	2,91 €	2,82 €	-0,04
			350-400	2,54 €	2,76 €	2,63 €	-0,09
			400-450	2,54 €	2,74 €	2,60 €	-0,07
			450-500	2,52 €	2,60 €	2,57 €	-0,01
		R	<200	-	-	-	
			250-300	2,68 €	2,79 €	2,76 €	
			300-350	-	-	-	-
			350-400	2,51 €	2,69 €	2,58 €	-0,06
			400-450	2,50 €	2,57 €	2,54 €	=
	F	U	250-300	2,75 €	2,80 €	2,77 €	=
			300-350	2,68 €	2,81 €	2,75 €	-0,04
			350-400	2,58 €	2,69 €	2,67 €	-0,02
		R	250-300	-	-	-	-
			350-400	2,61 €	2,66 €	2,62 €	-

BROUTARDS : Transactions plus calmes et cours en baisse dans la marchandise intermédiaire. Par contre les sujets < 400 kgs vaccinés FCO 4 ET 8 depuis plus de 60 jours, ainsi que les sujets de plus de 450 kgs tirent plutôt bien leur épingle du jeu.

LAITONNES : Toujours une très forte demande en laitonnes vaccinées et exportables en Italie. Placement très diffcile en médiocres non vaccinées..

Effectif total: 181 - Taux de vente: 70%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS	M	U	300-350	-	-	-	-
			350-400	-	-	-	-
			400-450	-	-	-	-
			500 et +	-	-	-	-
		R	300-350	-	-	-	-
			450 et +				
	F	U	300-350	2,45 €	2,52 €	2,48 €	-0,02
			350-400	2,28 €	2,62 €	2,43 €	-0,12
			400-450	2,25 €	2,36 €	2,26 €	-
		R	350-400	2,36 €	2,56 €	2,41 €	-
			450 et +	1,50 €	1,66 €	1,55 €	-

GENISSES 18 MOIS : Plus que jamais le rapport âge/poids /conformation influence les tarifs des génisses vaccinées FCO. Aucun débouché pour les génisses médiocres non vaccinées.

Effectif total: 316 - Taux de vente: 93%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE					
VACHES CHAROLAISES	F	E	- 5 ans	-	-	-	-
GÉNISSES - TAUREAUX			5 à 10 ans	2,02 €	2,32 €	2,15 €	-0,05
		U	- 5 ans	1,80 €	2,07 €	1,89 €	-0,06
			5 à 10 ans	1,74 €	2,08 €	1,86 €	-0,01
			+ 10 ans	1,68 €	1,88 €	1,77 €	+0,01
		R	- 5 ans	1,67 €	1,80 €	1,74 €	-0,06
			5 à 10 ans	1,53 €	1,73 €	1,66 €	-0,05
			+ 10 ans	1,46 €	1,70 €	1,59 €	+0,01
		O	- 5 ans	1,32 €	1,67 €	1,49 €	-0,08
			5 à 10 ans	1,13 €	1,49 €	1,35 €	-
			+ 10 ans	0,97 €	1,50 €	1,33 €	-
	F	E	24 à 36 mois	2,15 €	2,86 €	2,44 €	+0,20
		U	24 à 36 mois	1,91 €	2,13 €	2,05 €	+0,02
		R	24 à 36 mois	1,77 €	1,90 €	1,83 €	-0,05
	M	TAUREAUX					
		U	+ 500 kg				
		R	+ 500 kg	1,50 €	1,66 €	1,55 €	

VACHES GENISSES 30 MOIS : Marché peu chargé cette semaine par rapport aux années passées à la même époque (50 animaux en moins). Le mois d'Octobre arrive et on commence de voir chuter les cours (comme les années précédentes jusqu'à fin Décembre). Hélas, cette semaine encore, la majorité des apports a subit les effets de la sécheresse, on voit donc passer du bétail trop maigre et difficile à vendre. Les animaux qui ont la chance d'être mieux préparés se vendent plus rapidement à des tarifs encore intéressants. Le même constat se fait dans les génisses de plus de 2 ans.

TAUREAUX : Peu d'offre, celle-ci étant moyenne, les cours baissent légèrement.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 01/10/2018

Bovins (308)		
Broutards	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
305 à 370 kg	880 - 960	2,54 - 2,86
405 à 430 kg	1030 - 1130	2,53 - 2,72
Taurillons d'herbe		
355 à 395 kg	-	-
405 à 465 kg	-	-
Génisses		
330 à 460 kg (16-24mois)	-	-
480 à 625 kg (24-36mois)	1120 - 1300	1,92 - 2,55
Laitonnes		
285 à 340 kg	790 - 920	2,54 - 2,74
Taureaux		
1035 à 1075 kg	1770 - 1860	1,71 - 1,73
Vaches		
Vaches légères	580 - 1070	
Vaches entre deux	1090 - 1320	
Vaches lourdes	1330 - 1660	

Commerce plus actif en broutards à des tarifs fermes. Seulement un lot invendu. Demande toujours présente en laitonnes, cours stables.
Peu de demande en génisses d'export âgées ou trop maigres avec des invendus.
Le marché des vaches est toujours important cette semaine avec des animaux plus lourds et "mieux en viande" permettant une vente plus fluide avec très peu de relève.

Bovins gras : 25
Génisses de viande : 3,70 à 4,02 €kg
Vaches de viande :3,36 à 3,70 € kg.
Fléchissement des tarifs avec quelques invendus.

Prochain marché le lundi 8 octobre aux horaires habituels

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 26/09/2018

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 113 - Taux de vente : 100%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches Charolaise	F	U	- 5 ans	1,93 €	2,29 €	12,01 €	+0,02
Plus d'apports en vaches, notamment dans les 5-10 ans avec beaucoup d'hétérogénéité dans les gabarits. Comme depuis longtemps, les vaches trop maigres ont du mal à trouver preneur en cette période de sécheresse.			5 à 10 ans	1,84 €	2,11 €	1,90 €	=
			+ 10 ans	1,49 €	2,05 €	1,69 €	-
		R	- 5 ans	1,68 €	1,96 €	1,88 €	+0,01
			5 à 10 ans	1,53 €	1,80€	1,71 €	-0,06
			+ 10 ans	1,29 €	1,69€	1,54 €	-0,14
Génisses	F	U	24 à 36 mois	2,34 €	2,36 €	2,35 €	-
		R	24 à 36 mois	1,69 €	1,92 €	1,83 €	-

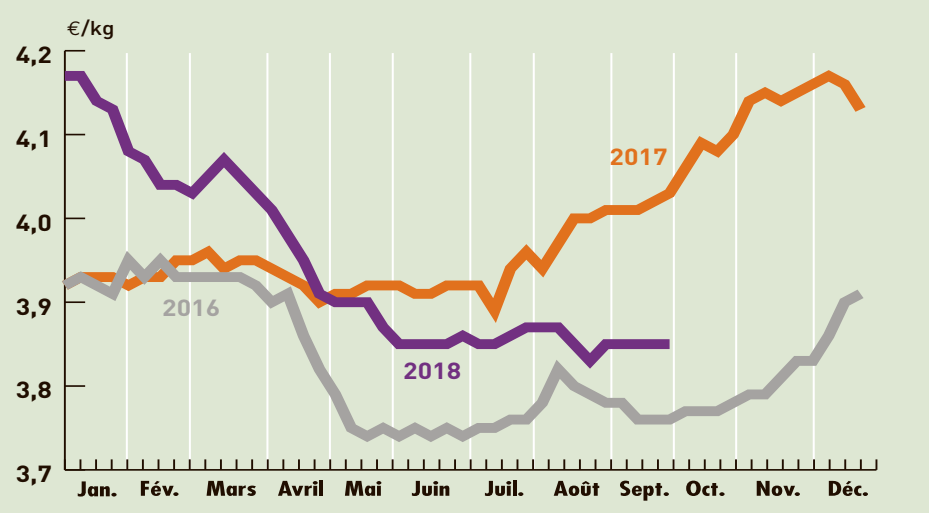
Bovins

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Centre-Est du 24/09 au 30/09/2018*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,85 €	3,68 €	-			
Races mixte		-	3,36 €	3,36 €	3,33 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,08 €	3,88 €	3,80 €	3,52 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	4,01 €	3,87 €	3,79 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	3,91 €				
Races mixte				3,33 €	3,27 €		
Races lait					3,04 €	2,95 €	2,92 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,57 €	4,23 €	3,98 €	3,84 €			

Tendance : Commerce calme de fin de mois.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 24/09 au 30/09/2018*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	3,84 €	3,85 €	3,80 €	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,87 €	4,62 €	4,12 €	3,91 €	3,63 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,97 €	3,78 €				
Races mixte					3,33 €	3,38 €		
Races lait						-	2,99 €	2,94 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-			
Viande +350 kg	4,63 €	4,46 €	4,18 €	3,92 €				

Tendances SEM. 40/2018

Bovins de boucherie

L'activité commerciale est plus calme avec une sécheresse qui renforce les sorties, faute de nourriture suffisante dans les exploitations qui ne veulent pas trop entamer les stocks pour l'hiver. L'absence d'herbe et l'envolée des coûts alimentaires (pailles, foins, céréales...) ne permet plus de réguler les flux des sorties. La demande saisonnière se replie notamment sur les pièces « arrière ». Ce sont les Charolaises qui pâtissent en premier du manque de besoin, alors que les Limousines ou les Blondes d'Aquitaine se maintiennent. Dans les femelles haut de gamme, les tarifs se maintiennent avec plus de difficulté. Les GMS qui prônent la qualité dans leurs rayons privilégient leurs achats dans le bétail de choix secondaire. Les prix se maintiennent dans les Charolaises convenables, mais le tri est plus marqué dans le bétail de moindre conformation et manquant finition. En réformes laitières, la sécheresse entraîne une moindre qualité des animaux face à une demande saisonnière moins soutenue. La tendance est baissière avec des industriels qui pratiquent un tri plus sévère dans les abattoirs à l'encontre des vaches en manque de finition. En jeunes bovins, les volumes se tassent, mais l'activité commerciale reste très compliquée à l'export et un marché intérieur peu rémunérateur. Les cours se maintiennent difficilement dans les Charolais.

Broutards

La progression de l'offre est accentuée par une orientation baissière des cours. Avec la sécheresse et les coûts de production que cela entraîne, les éleveurs n'hésitent plus à vendre. Face à une conjoncture baissière, les exportateurs ne se pressent plus à acheter, ce qui amplifie la pression sur les prix. Les écarts de valorisation sont très importants sur le marché en fonction de la qualité, mais surtout de l'état vaccinal des animaux. Les acheteurs préfèrent les broutards vaccinés FCO 8/4 à 60 jours. Les tarifs se dégradent sur l'ensemble des mâles Charolais. Dans les femelles, même si le commerce est plus calme, les tarifs restent à des niveaux convenables dans les bonnes Charolaises vaccinées. Les tarifs sont stables dans les ordinaires.

Veaux d'élevage et d'engraissement

L'ambiance commerciale reste morose avec des volumes de veaux importants pour une demande qui reste maîtrisée par les gros intégrateurs. Les cours sont à la baisse dans les veaux Montbéliards, et le tri est sévère dans les Holsteins ou croisés ordinaires. Les très bons veaux croisés se tiennent, mais les tarifs baissent dans les femelles. ■ **Laurent Chupin**

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 26/09/2018

BROUTARDS 6-12 MOIS
Effectif total : 172 - Taux de vente : 100%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Charolais **Broutards : Qualité plus moyenne dans la majorité des lots présentés, ce qui se ressent dans les cours. Légère baisse à prendre en compte néanmoins. Laitonnes : Cours très attractifs, la demande est importante**	M	U	200 - 250	2,80 €	3,00 €	2,92 €	+0,03
			250 - 300	2,72 €	2,95 €	2,88 €	-
			300 - 350	2,66 €	2,90 €	2,82 €	-0,06
			350 - 400	2,55 €	2,86€	2,74 €	+0,02
			400 - 450	2,52 €	2,66€	2,62 €	-0,03
	F	U	250 - 300	2,50 €	2,82 €	2,74 €	+0,01
			300 - 350	2,63 €	2,79 €	2,71 €	=

Observation : VIDEO : 2 lots de broutards ont été présentés à la vidéo, soit 33 broutards au total. Un seul lot de 15 veaux trouve preneur dans des cours identiques à ceux du marché. 450 kg payables à un prix de 2,52€/kg vif

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **24/09/2018**

Effectif total: 849 - Taux de vente: 87%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Le marché reste fortement approvisionné. 88 % de vendus. Agneaux : l'offre reste importante pour la saison mais la qualité est toujours moyenne à médiocre. Quelques lots extras se négocient correctement. Le reste de la catégorie voit ses tarifs continuer de baisser avec quelques invendus, notamment dans les agneaux maigres.		U	de 32 à 38 kg	2,53 €	2,97 €	2,82 €	-
			de 38 à 44 kg	2,51€	3,16 €	2,75 €	-
			de 44 à 50 kg	2,44 €	3,12 €	2,64 €	-
			> 50 kg	2,03 €	2,47 €	2,33 €	-
		R	de 32 à 38 kg	2,49 €	2,90€	2,72 €	-
			de 38 à 44 kg	2,34 €	2,59 €	2,45 €	-
			de 44 à 50 kg	2,07 €	2,39 €	2,14 €	-

Effectif total: - Taux de vente :

				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Brebis : les besoins s'expriment mais n'empêchent pas la baisse saisonnière traditionelle.	M		M	1,48 €	2,37 €	2,01 €	
	F	U	< 60 kg (F)	1,12 €	1,20 €	1,16 €	
			> 60 kg (F)	1,02 €	1,27 €	1,15 €	
		R	< 60 kg (F)	0,91 €	0,98 €	0,92 €	
			> 60 kg (F)	0,71 €	1,10 €	0,94 €	
		O	< 60 kg (F)	0,41 €	0,85 €	0,60 €-	

Effectif total: - Taux de vente :

			AGNEAUX LAITONS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	U	> 44 kg	-	-	-	
	R	38 à 44 kg	-	-	-	

Effectif total: 99 - Taux de vente : 89%

			AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux maigres	R	25 - 35 KG	43€	92 €	71 €	-

Effectif total: 13 - Taux de vente : 100%

			CAPRINS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Caprins	F O	-	20€	37 €	29 €	-

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 01/10/2018*

Ovins : 280	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigre	-	-
Agneaux gras	98 - 135	1,93 - 2,93
Brebis	55 - 103	0,79 - 1,53
Béliers	-	-

Vente plus rapide en agneaux à des tarifs fermes. Cours reconduits en brebis.

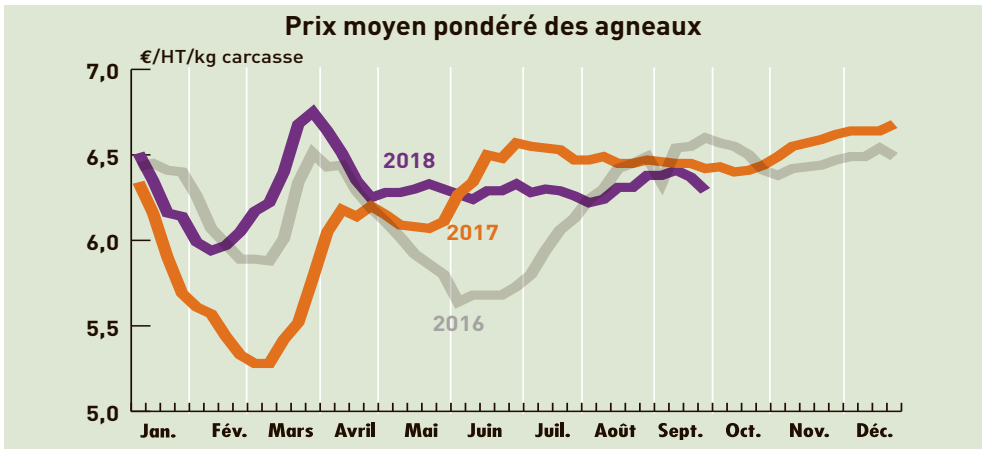
Prochain marchés ovins le lundi 15 octobre aux horaires habituels.

(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) *Cotations FranceAgriMer du 24/09 au 30/09/2018*

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,82 €	6,18 €
Couvert	16 -19 kg	7,02 €	6,73 €	6,20 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,76 €	-

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)* *Cotations FranceAgriMer du 24/09 au 30/09/2018*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,29 €	6,07 €	2,38 €



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 24/09/2018 au 30/09/2018

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	9 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	6,53	6,48	5,85	-	-	-	-
	Var.		-0,03	-0,02	0,01				
	R	6,11	6,17	6,20	-	6,88	6,76	6,59	-
	Var.	-0,11	-0,15	-0,09		-0,03	-0,01	=	
	O	-	-	-	-	6,45	6,36	-	-
	Var.					-0,01	-0,01		
3 (couverts)	U	-	6,45	6,46	5,59	-	7,02	6,67	5,82
	Var.		0,01	-0,06	0,01		-0,05	-0,08	-0,05
	R	6,18	6,27	6,24	5,09	6,82	6,73	6,50	5,87
	Var.	-0,04	-0,06	-0,10	-0,03	0,01	-0,10	-0,09	-0,17
	O	-	-	-	-	6,18	6,20	6,12	-
	Var.					-0,13	0,02	0,14	
4 (gras)	U	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	5,76	5,50	-
	Var.						-0,14	-0,10	
	O	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								

Zone nord : Agneaux : marché toujours morose, fortement conccurencé par l'import pour la marchandise standard : les cours poursuivent leur dégradation. **Zone sud :** Application du réseau

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

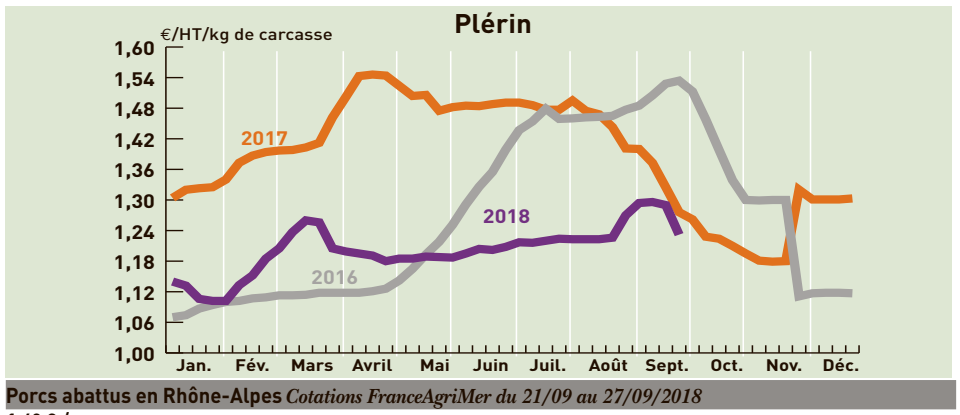
INFORMATION : «Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés «Eleveur & Engagé». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 01 octobre 2018) : «Tentative de pression à la baisse. Cours reconduits pour les animaux correspondants au marché.»

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (5 570 porcs présentés) *Cotations du lundi 1er octobre 2018*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,200 €**



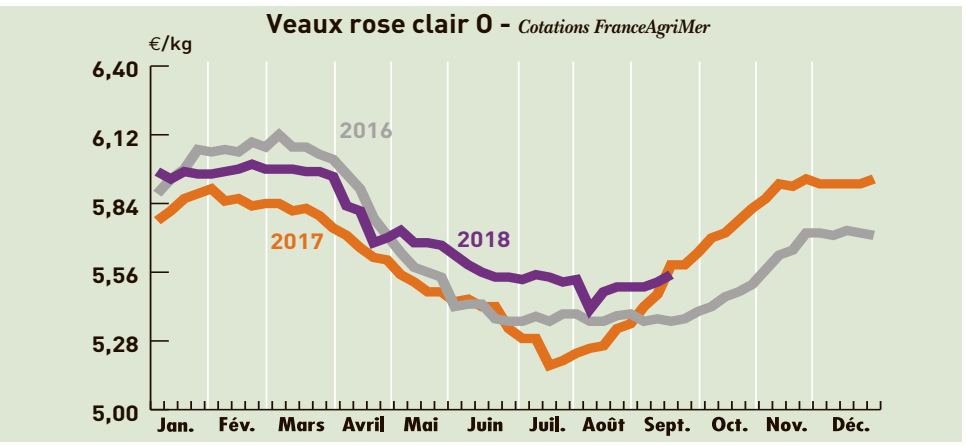
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 21/09 au 27/09/2018*

1,49 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* *Cotations nationale FranceAgriMer du 24/09 au 30/09/2018*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,80 €	-	-
U	-	7,44 €	5,67 €	-
R	-	6,21 €	4,79 €	4,25 €
O	-	5,55 €	4,42 €	3,96 €



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête)* *Synthèse nationale FranceAgriMer du 24/09 au 30/09/2018*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	964	Les intégrateurs font toujours pression sur les cours, la marchandise inférieure en pâtit.
La Talaudière	649	Plus d'apports, vente toujours difficile en marchandise inférieure.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	187	-10
Femelles	103	-8
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	91	- 7,00

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif)* *Cotations FranceAgriMer du 24/09 au 30/09/2018*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	3,00	0,00	0,00 %

Céréales

Marché du 27 septembre 2018

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Sud Côte d'Or	meunier	oct.-déc.	190	T C
	fourrager	oct.-déc	180	N C
Nord Côte d'Or	meunier	oct.-déc.	190	N C
	fourrager	oct.-déc	180	N C
Aube/Yonne	meunier	sept-déc.	190	N C
	fourrager	sept-déc.	185	N C
ORGE FOURRAGÈRE				**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube	62-63 kg/hl	sept-déc.	188 à 189	N C
Sud Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	sept-déc.	185	N C
Nord Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	sept-déc	185	N C
AVOINE NOIRE				**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube/Yonne	51-52 kg/hl	sept-déc	156	V C
Côte d'Or/Haute Saône	48-50 kg/hl	sept-déc	157	V C
SEIGLE PANIFIABLE				**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte d'Or		-	inc.	C
TRITICALE				**RÉCOLTE 2017**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte d'Or/Haute Saône		oct.-déc	175	V C
Yonne			inc.	C
MAÏS				**RÉCOLTE 2017**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube	flat base juil. 2018	sept.	186	N C
MAÏS				**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube		oct.-déc.	177	N C
		janv.-mars	179	N C
Sud Côte d'Or/Saone et Loire		oct.-déc.	180	V C
Graines de Soja				**RÉCOLTE 2017**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Saône et Loire	alim.animale	oct.-déc.	365 à 370	V C
POIS				**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte d'Or	fourrager	sept-déc	205	N C
Yonne	fourrager	sept-déc	205	N C
Aube	fourrager	sept-déc	210	N C
Luzerne déshydratée				**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube	18% 1ère main		inc.	- -
Pulpes de betterave				**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube	6 mm 1ère main	-	inc.	- -

Matériel

Tracteur

10 - Vds 1 tracteur MF 2680 4 RM + 1 tracteur Landini 7550 4 RM, très bon état + 1 char à bancs 8/10 personnes, bon état.
✆ 06 86 83 61 21

18 - Vends tracteur Valtra, T 133, 60 K euros, 2.700 heures, avec fourche Mailleux T414, année 2015, financement possible.
✆ 06 12 46 58 44

42 - Vds cause retraite tracteur Lamborghini R4110 de 2005, relevage avant, clim, 5000H rotovator Howard type HU, bon état, 1m55.
✆ 06 82 66 84 85

71 - Cause retr., TB John Deere 6420, de 2006, 6.380 h, 115 cv, 4 RM, chargeur JD 631, monolevier, PA sus.
✆ 06 09 92 86 79

Récolte

36 - AV andaineur Krone Swadro 700 2009 7m essieu suiveur révisé entier. 8500 euros.
✆ 06 22 75 35 81

38 - A v. faneuse Fahr KH 400 lève sac Lerin Dble vérins MB New Holland 1530.
✆ 06 07 810 64 95
ou 04 74 53 01 73

84 - Vends calibreuse à cerises Calibrex longue avec tapis de tri : 9 000 euros à débattre.
✆ 06 09 11 81 83

Traitement

58 - Cause retraite vends pulvérisateur Hardi porté 800 litres, rampe 12 m., TBE. Ternant (réf. 390B)
✆ 06 81 67 26 54

Irrigation

71 - Vds rampe arrosage 450 m, tuyaux alu. avec pompe cardan + jet + tuyaux souple complet, buteuse, arracheuse, plants de vignes paraffineuses et cercleuse.
✆ 06 77 72 05 68

89 - Construteur puits, forage, curage de puits, pompage, - Recherche d'eau. Serge Poinsot - Tonnerre (réf. 4005)
✆ 03 86 55 98 85
ou06 86 01 50 99

Agri. divers

01 - Vds cause transformation chaine à fumier 94 mètres + accessoires étable bon état
✆ 06 70 69 69 88

01 - Vds chaudière à bois Morvan 20 kva - moteur réducteur pour va et vient Maury - récolteuse JF 1m30 + tapis - distributeur pour bol Jeantil larg. 70 cm
✆ 04 74 30 41 06
ou 06 23 86 07 48

15 - AV RB JD580 giro Lagarde rotapointe 2.70m vibro + herse 3m tracteur 77404R rotative Taarup 6 ass concasseur charrue trisocs évacuat. 2 mot. clôture.
✆ 06 08 30 76 82

21 - Recherche mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, tracteurs Claas, John Deere, New Holland,Fahr, Fiat, MF, Renault, Fendt, Welger et autres. (réf. 380A)
✆ 06 29 81 80 05

21 - Vends MF 6290, 7 100 H, pont av sus 4 distri LS 20 000 euros, - benne Le Boulch, 15 T., 10 000 euros, BE, - cuve GNR 2 500 l., 1 500 euros (réf. 4001)
✆ 06 33 21 19 25

26 - Vds salle traite 8 postes + décro. Tank 2400 L, 10 cornadis + rateliers, désileuse pailleuse, fauch 2,60 m, charrue 4 socs, compresseur taille 800 L + 2 enrouleurs
✆ 06 84 40 50 75

38 - Semoir engrais Vicon 1000 kg, semoir grain 13 rangs Sulky, vibroculteur 3 mètres, cuve fioul renforcée 2500 l.
✆ 06 95 68 96 82

39 - Benne 8 t 3 200. Etrave. France. Neige 2 200. Bétonnière 3 points malaxeur 750 l 1400 le tout en t.b.é. exo TVA
✆ 06 37 07 36 72

69 - Cherche faucheuse rotative 5 assiettes + bacs vendanges inox 30 hl. Faire offre.
✆ 04 78 43 93 79
ou 06 64 93 80 31

69 - Vds tracteur MF 1215 21 CV 4 RM de 12/2002 - 600 H. + remorque + Braband + tondeuse arrière + roto + porte outils. BE 10500 euros.
✆ 04 74 01 76 87 HR

71 - Vds divers matériels agricoles anciens, bas prix.
✆ 03 85 51 04 83

84 - CHERCHE MF 152 avec vitesse rampante + dérouleuse plastique.
✆ 06 13 24 23 15

89 - ACHETE tracteurs 4 roues motrices, même en panne, - presses à rouleaux, télescopiques. (réf. 4002)
✆ 06 35 29 44 20

Elevage

01 - Recherche caillebotis longueur 2m pour bovins
✆ 06 82 42 55 33

Véhicule

Utilitaire

26 - Vds fourgon Master 1H2 100 cv 107000 km année 204 controle technique ok distribution changée TBE pas de TVA 5700 euros cause retraite.
✆ 06 59 73 62 23

69 - Kangoo frigorifique 2008, moteur 35000 km, froid + révisé garage 8600 HT. Appeler Gauthier.
✆ 06 07 74 89 24

74 - Vends camionnette Peugeot Expert bétaillère, agréée DSV, + attelage. Bon état général.
✆ 06 08 06 98 65

89 - Vends Partner juin 2009, 98 000 km, TBE, diverses options, 10 000 euros TTC. (réf. 3902)
✆ 06 28 28 06 39

Tourisme

42 - Vds Citroën Xsara année 2003, 14 500 km, très bon état.
✆ 04 77 20 22 99 HR

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds 6ha30 maïs pour ensiler + 5T maïs grains séché en cribs
✆ 06 33 82 27 61

38 - Vds 3,5 ha de maïs ensilage irrigué, stade laiteux au 20/09, Région Beaurepaire, prix à débattre.
✆ 06 73 98 91 99

42 - Vds maïs ensilage, foin, foin de luzerne et enrubannage de luzerne.
✆ 06 82 29 74 85

69 - Echange Poires William vrac (3 à 5 T.) contre pommes toutes variétés.
✆ 06 64 10 81 53

69 - Vend courge muscade et potimarron secteur Mornant.
✆ 06 37 80 76 85

Fourrage

18 - Vends paille blé, bottes rectangles - maïs ensilage, plante entière en bottes rondes 120 x 130, par camion remorque complet, départ du 18, tarif selon distance.
✆ 06 03 07 54 83

21 - Eleveur CHERCHE 100 tonnes de foin ou paille, paiement à la livraison, région Montbard (réf. 400C)
✆ 06 08 60 64 10

69 - Vds paille de blé LIVREE UNIQUEMENT dans 1 rayon de 80 km autour de Villefranche. Tarif 130 à 160 euros selon distance. Pas de paille de maïs (peu absorbante et trop poussiéreuse). Foin sur commande. Combe et fils.
✆ 06 87 13 31 81
ou 06 89 25 98 44
après 16 h ou SMS

74 - Vends foin, regain, paille en petites bottes, livraison possible.
✆ 06 66 57 06 20

Propriété

03 - Maison de plein pied de 1985 sur 2500 m2, 1500 m2, jardin et verger, isolée mais à 500 m du centre bourg-surface brute 156 m2, surface nette 116 m2 PRIX 160 000 euros.
✆ 06 85 60 35 67

38 - Saint Hilaire du Rosier vds maison réno. 200 m2 hab dép. 316 m2, ter atte clos 650 m2 : 240000 euros, part. artis. commer. Agence s'abstenir
✆ 04 76 64 54 40

69 - Vends vigne en cru du beaujolais Chiroubles-Chenas et une belle propriété en St Amour (réf. 39VB1)
✆ 06 10 43 35 81

Terrain

38 - Cherche exploitation céréalière irrigable en Drôme, étudie toutes propositions.
✆ 06 89 44 75 22

Divers

Société Limousine spécialisée dans l'acacia
achète sur pied ou sur route toutes quantités stères ou grumes d'acacia
Contact **03 84 68 40 14** (heures bureau) ou **06 72 89 34 47** ou mail : naturwood@orange.fr

39 - Ensemble salle à manger : bahu, table, 6 chaises, argentier, merisier blond. Réalisation de qualité par ébéniste jurassien. Photos et prix sur dem.
✆ 03 84 25 10 63

42 - AV tunnel occasion BE + bâche neuve 10 m long soldée 1950 euros livraison possible.
✆ 06 01 31 83 53

67 - Vds déchaumeur Rau 4M repl. hydr., PCE usre nve dble, rlx ar. À dent, 4.200 euros HT + combiné semis 4M Kuhn, HR rel. hydr., semoir nodet dble disque, RL Dorez, herse ar., 5.800 euros HT + RLT Adles 935RZ, 250cv, 3.300h, à déb.
✆ 06 07 10 49 99

67 - Vends tank à lait 3.000l Serap année 2000, contrôlé août 2018, 3.000 euros.
✆ 06 62 77 69 33
ou 03 88 90 25 52

73 - Urgent, vends mobilhome bon état pour agriculteur ou construction 2 500 euros à débattre.
✆ 06 13 24 06 11

89 - Vends 16 ha vergers de cerisiers en production, sud d'Auxerre, 15 000 euros l'ha (réf. 4003)
✆ 06 07 52 40 41



Location

Agricole

21 - Cause retraite Vends vaches CHAROLAISES suitées et pleines, - 1 taureau inscrit, - LOUE exploitation agricole avec plusieurs productions en vente directe (réf. 400B)
✆ 03 80 84 33 32

89 - A louer prairie 12 hectares, libre au 01/01/2019 situé à Vignes 89420 (réf. 3901)
✆ 06 18 24 33 54

Offre

Emploi

01 - Vacher ou vachère exploitation de 50 vaches PH recherche responsable de traite et des veaux poste en CDI 42 h par semaine divisé en matin et soir.
✆ 06 87 14 83 43

01 - Exploit polyculture élevage cherche ouvrier agricole CDD 3 mois nov. à janv.
✆ 06 89 95 73 70

38 - Ent. trvx forestiers rech. bûcheron-élagueur + chauffeur engins type hydro - Ax, Jarraff, trvx déplacement salaire motivant + avantages.
✆ 04 74 83 80 97
ou bel@bel-associes.fr

39 - Cherche H ou F pour taille vigne et autres travaux, sérieux, motivé, permis
✆ 03 84 44 62 46 après 18h

58 - Elevage bovin-ovin recherche salarié à temps plein, sérieux et dynamique. Gaec Nandrot (réf. 3801)
✆ 06 82 98 16 60

69 - Le Chateau de Pougelon, propriétaire récoltant basé en Beaujolais recrute un ouvrier viticole, CDI, temps complet, débutant accepté, permis indispensable. Envoyer LM + CV à :
sylvie.descombe@
vins-descombe.com

71 - Elevage charolais HBC, rech. salarié(e) sérieux, motivé, niveau de formation correcte, aimant l'élevage, salaire + nourri/logé.
✆ 06 81 89 18 52

71 - Rech ouvr. viti. CDI, trav. en équipe, trav. manuel, taille à récolté, cond. engins un +, rech. nbx ouvr. saison, taille nov. à mars, motivés, courage, ser., aimant trav. extr, local repas, 1.400 euros.
✆ 06 14 97 31 36

Service

69 - ETA Rivoire sème toutes cultures : couvert, prairie, céréales, mélanges fertilisation. Semis direct ou travail du sol. Semoir 3 trémies, 3 profondeurs.
✆ 06 61 52 27 99

69 - ETA C PONCET sème toutes cultures semi direct ou travail du sol. Semoir combiné.
✆ 06 45 22 21 60

Demande

Emploi

71 - Jeune femme sérieuse recherche travail en tant qu'aide à domicile, dame de compagnie ou dans les soins pour personnes âgées ou handicapées, entre Fleurie et Saint-Georges-de-Reneins.
✆ 04 74 04 48 61

Mariage

Rencontre

69 - Agri moderne 25 km de Lyon 33 ans mince sérieux réservé désire rencontrer compagne 25 - 38 ans aimant la campagne voulant fonder une famille. Réponse assurée. Envoyer courrier à IAR - 18 av des Monts d'or - 69890 La Tour de Salvagny.
Réf 293

70 - Jeune Africaine de 36 ans recherche 1 homme pour relation sérieuse ou vie à 2. Contact :
✆ 06 46 06 41 28

Animaux

Bovin

01 - Vds 2 reproducteurs mâles charolais de 12 mois. Origine : Devred et Vigny. Dressés au licol.
✆ 06 08 34 80 90

07 - Retraité vd génisse PH terme 5/10 fille megasire IA ss Banderas UPRA TGS
✆ 06 71 21 49 36

10 - Vds 12 doublonnes aubrac, inscrites HBA, vêlages janv.-fév., hab. à l'attache, très dociles, ttes garanties sanitaires.
✆ 06 30 48 57 04

15 - Elevage allaitant salers cert. bio, vd génisses 18-20 mois, génisses pleines 30 mois, vaches pleines suitées, IBR A.
✆ 06 64 63 14 20

15 - Vds 50 vaches salers écornées, pleines du charolais, dont 24 couples. 1700 euros. Et 22 génisses salers écornées (de 20 à 24 mois) 1400 euros. Indemnes IBR, cheptel d'élevage de 70 ans (cause départ retraite).
✆ 04 71 63 61 64
06 82 54 53 90

ESPACE Affaires
Toutes les annonces de matériels et de services







VISIONAUTE
Venez découvrir nos nouveautés du
03 au 05 octobre
à Cournon au
SOMMET DE L'ÉLEVAGE
NOUVEAUTÉ
Hall 3 A41
www.agri-video-system.com
Romain Chabert 06 80 41 11 04

15 - Vds 15 génisses Salers 18 mois + 1 taureau Salers 2 ans qualif IbrA.
✆ 06 83 11 63 33

21 - Elevage charolais Gaec HENRIOT vend reproducteurs charolais : 3 mâles (18 mois), père Artois, Hamel, Cabar P et 2 génisses pleines de Cabar P et Exotic P, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires (réf. 2803)
✆ 06 21 88 22 77

21 - Elevage HBC vend 17 taureaux 10 – 12 mois dont 10 pour vaches père Devred, Chabal, Cluedo et Vigny, 7 pour génisses père Artois, Calogéro, Caramel et Dumas , TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, cheptel 100% IA depuis 35 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant (réf. 350F)
✆ 06 15 28 77 63

21 - Elevage charolais BAUDOT Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose à la vente taureaux de 2 ans, - 30 taureaux 18 mois, - 40 veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances (réf. 370E)
✆ 06 07 75 59 74 (Jean-Luc)
06 67 58 18 03 (Michel)
06 74 69 62 41 (Bertrand)

21 - Elevage Jean-François MOREAU, HBC, VEND 4 taureaux CHAROLAIS 18 mois, origine IA, Bariton - Calogéro, Chabal, Cluédo, TGS, prix raisonnable (réf. 39VB2)
✆ 06 84 12 12 35

21 - Elevage CHAROLAIS inscrit VEND taureaux 18 mois, type mixte et viande, TGS, Livraison assurée. Gaec Lechenault Frères (réf. 4006)
✆ 06 24 24 69 93

38 - Vends mâle Blond Aquitaine 7 mois, père Envol.
✆ 06 74 56 98 41

39 - Cse cess. vds vaches génisses charolaises et taureau inscrit. Vêl. nov. et déc.
✆ 09 66 89 69 55 h.r. rép.

39 - Cause cessation vends 60 bonnes vaches limousines pleines et suitées IDM IBR DVD, possibilité livraison
✆ 06 26 20 05 40

42 - Vds taureaux Charolais 18 mois HBC, livraison assurée, Charguéraud Ch., Mably.
✆ 06 74 46 24 83

42 - Vds taureau Charolais cause consanguinité, certifié Herdbook, 6 ans, prix 2 100euros.
✆ 06 75 39 54 15

42 - Vend troupeau Aubrac, 10 vaches pleines suitées, 9 génisses pleines, 6 génisses à saillir.
✆ 06 33 25 57 02

42 - Vds cse retraite taureau Charolais 4 ans, vêlage facile, BO, mâles et femelles, 9 mois, le tout HBC.
✆ 06 82 04 38 70

58 - Vends veaux reproducteurs IBR A, bonnes origines à partir de 1 800 euros. Elevage charolais inscrit (réf. 3701)
✆ 06 50 30 32 26

58 - Elevage charolais HBC, EARL BATHO Serge - L'Hatenon - Saxi Bourdon vend 25 taureaux de 18 mois, - veaux de l'année avec ou sans corne (réf. 370B)
✆ 06 83 68 07 96

58 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas - Allerey, IND IBR, vend taureaux 21 mois et veaux reproducteurs. Visite permanente sur simple appel. Offre promotionnelle. Livraison toutes distances (réf. 370E)
✆ 06 70 34 71 84

58 - Vends 10 génisses charolaises pleines, vêlage début novembre 2018, IA, HBC, IBR A, élevage qualifié sabot d'argent (réf. 380B)
✆ 06 28 71 13 10

58 - Vends cause retraite vaches pleines et génisses pleines, TGS, HBC, de confiance. Gaec Guillien - Château Gaillard - 58800 Epiry (réf. 390C)
✆ 03 86 22 43 36
06 82 51 97 32

58 - Eleveur-naisseur vend 5 taureaux charolais de forme, 30 mois, issus de vêlage facile, cheptel IND IBR (réf. 390D)
✆ 06 68 67 23 23

58 - Vends 13 génisses CHAROLAISES 18 mois, IBR A, en état pour reproduction (réf. 4004)
✆ 06 11 25 25 15

58 - Vends vaches gestantes, vêlage janvier - février, race Aubrac ou Blonde d'Aquitaine, IBR A (réf. 400A)
✆ 06 25 72 39 05

69 - Recherche pension pour génisses 2 ans hiver 2018 2019.
✆ 06 80 18 70 32

70 - Vds Tx Adulte 7 ans, Tx 18 mois et veaux de l'année génotypés, Ins HBC, indem IBR, liv. ass. Gaec MOUGIN 70210 Vauvillers
✆ 06 73 89 43 17

71 - Vds cse cess., vaches et génisses ch., garanties pleines échographiées, vaches et génisses limousines, garanties pleines échographiées, le tout indemne IBR.
✆ 06 20 71 54 47

71 - 10 élevages charolais organisent leurs portes ouvertes les vendredi 12 et samedi 13 octobre 2018, proche de Charolles. Delangle Gérard, 71800 Curbigny, 06 88 39 36 26 - Devillard Jacques-Pierre, 71800 Dyo, 06 81 90 94 97 - Laugerette Michel, 71120 Marcilly-la-Gueurce, 06 82 59 43 20 - Bernigaud Jacky, 71120 Charolles, 06 82 37 57 79, Delorme Eric, 71120 Charolles, 06 34 36 62 68 - Pacaud Philippe, 71120 Charolles, 06 81 82 27 97 - Gaec Barge-Federici, 71120 Vaudebarrier, 06 81 38 58 44, 06 72 17 29 66 - Bernigaud Alain et Fils, 71120 Vaudebarrier, 06 80 84 34 19 - Gayet Frédéric, 71120 Vaudebarrier, 06 77 60 53 27 - Bajard Jean-François, 71800 Colombier-en-B.
✆ 06 30 86 06 65

71 - 3 Elevages en Saône-et-Loire vous accueillent les vendredi 12 et samedi 13 octobre à leurs portes ouvertes de reproducteurs charolais HBC, mâles de l'année, taureaux 18 mois, taureaux adultes - Elevage Ciron Richard, les César, 71130 Chassy, tél. 06 08 02 84 56 - Elevage Prost Michel, Gonnots, 71430 Saint-Vincent-Bragny, tél. 06 72 81 21 61 - Gaec Morin Jean-Michel, Jugny, 71430 Saint-Aubin-en-Charollais.
✆ 06 80 54 90 32

71 - Vends repro. charolais 18 mois, calmes, inscrits, IBR A et veaux de l'année. Elevage Ducout 71760.
✆ 06 25 52 77 10

71 - Vds génisses pleines charolaises, indem, IBR, vêlage décembre-janvier.
✆ 06 73 78 24 45

71 - Vds 4 génisses dont 3 pleines, issues IA, TBO, 2 abondances, 1 tarine, 1 monbéliarde, indem, IBR.
✆ 03 85 82 80 83 HR

88 - Elevage Blonde d'Aquitaine vend belles grosses vaches gestantes de bonnes origines, taurillons de 15 mois aptes à la saillie, lot de 10 génisses 14 mois, calmes indem I B R, paratube, B V D livraison.
✆ 03 29 30 81 40
ou 06 12 85 67 49

Caprin

74 - Vends troupeau 40 chèvres alpines gestantes. Élevage au CL+22, chevrettes IA mises bas février 2019 + 3 boucs ia Alpin 1 + 2 ans.
✆ 06 81 64 38 80

Ovin

03 - Cause cessation vds 200 brebis + 70 agnelles IDF 50% agnelage automne.
✆ 04 70 43 84 97 HR

42 - Suite réduction activité vos troupeau brebis dominance charolaise en AB-CT perfo OK. Prix dépend âge et quantité.
✆ 06 37 30 65 20

69 - Vends brebis suitées plusieurs races cause retraite.
✆ 07 50 41 09 34

71 - Vends 40 agnelles Charolaises inscrites et non inscrites. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ 06 07 75 81 61

71 - Vds béliers charollais inscrits ou non, garanties sanitaires, livraison possible.
✆ 06 75 75 59 80

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Equin

18 - vends jument 9 ans, SF par "Luccianno"et mère "Clown du chesnay" - jument 18 ans, par "Duc de la cour" et mère "Plein d'espoir".
✆ 06 89 89 69 88

Chien

03 - Vds les 2 chiots de la portée Bouvrier Bernois nés le 2/07 puce+vaccin mère 25026 9602175264 1M + 1F Siret 49868 375400010.
✆ 06 50 97 02 98
ou 06 51 85 07 67

39 - Vds chiots mâles border collie LOF 4 mois, 600 euros. N° Siret 41133586200016 mère puce 250269802148337
✆ 6 81 77 10 48



PORTES OUVERTES d'élevage

PORTES OUVERTES
Élevage H.B.C.
Gaec St Roch (Malnoury) - 21290 Recey s/Ource
19 & 20 octobre 2018
Taureaux 18 mois, veaux de l'année
Garanties sanitaires
06 85 33 82 34
Leicester
Champion junior National
Marault 2017

charolais-passion
Vendredi 12 - Samedi 13 Octobre 2018
Portes ouvertes
10 ÉLEVAGES CHAROLAIS
Proche de Charolles (71)
- DELANGLE Gérard - CURBIGNY - 06 88 39 36 26
- DEVILLARD Jacques Pierre - DYO - 06 81 90 94 97
- LAUGERETTE Michel - MARCILLY LA GUEURCE - 06 82 59 43 20
- BERNIGAUD Jacky - CHAROLLES - 06 82 37 57 79
- DELORME Eric - CHAROLLES - 06 34 36 62 68
- PACAUD Philippe - CHAROLLES - 06 81 82 27 97
- GAEC BARGE-FEDERICI - VAUDEBARRIER 06 81 38 58 44 - 06 72 17 29 66
- BERNIGAUD Alain et Fils - VAUDEBARRIER - 06 80 84 34 19
- GAYET Frédéric - VAUDEBARRIER - 06 77 60 53 27
- BAJARD Jean-François - COLOMBIER-EN-B. - 06 30 86 06 65
En cas de mauvais temps : Visite à l'étable

EN SAÔNE-ET-LOIRE
VENDREDI 12 et SAMEDI 13 OCTOBRE 2017
3 élevages vous accueillent à leurs
Portes Ouvertes
de reproducteurs charolais HBC - Mâles de l'année - Taureaux 18 mois

Elevage Ciron Richard	Elevage Prost Michel	Gaec Morin Jean-Noël
Les Césars	Gonnots	Jugny
71130 Chassy	71430 St-Vincent-Bragny	71430 St-Aubin-en-Charollais
Tél. 06 08 02 84 56	Tel. 06 72 81 21 61	Tél. 06 80 54 90 32


HOLIDAY CHAMPION PARIS 2017
Rappel de championnat paris 2018
FILS D'HOLIDAY À VENDRE

Élevage charolais inscrit IBR A - TGS
Gaec CADOUX Bernard et fils
89 420 St André en Terre Plaine - Tel. 06 89 18 05 87 ou 06 79 50 15 71
BAISSE D'EFFECTIF
PORTES OUVERTES à l'étable
les 26, 27 et 28 octobre
30 taureaux de 18 mois - 20 génisses de 18 mois - 100 mâles reproducteurs de l'année - 30 vaches
Les champions de l'élevage seront présentés - Livraison possible - Prix raisonnables
VENTE PERMANENTE DE REPRODUCTEURS
E-mail: gaeccadoux@yahoo.fr - http://pagesperso-orange.fr/charolaiscadoux

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre chaine YouTube

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2018 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DIVERS

ASSOCIATION ADMR DE DIJON ET PÉRIPHÉRIE

Association loi 1901
Siège social : 60L avenue du 14 Juillet
21300 CHENOVE
N°SIRET : 434 940 847 00032
Date de la déclaration en Préfecture
23 mars 2001
Département de parution de l'avis
Côte d'Or (21)

Objet social :

1. aider à tous les moments de leur existence toute famille ou personne habitant dans les communes et les quartiers où elle exerce son action.

2. développer un climat familial et d'intensifier les courants de solidarité, la vie sociale et l'animation dans les communes qu'elle dessert

Le Conseil en date du 28 septembre 2018 a arrêté le projet et décidé de soumettre à l'AGE le 05 Novembre 2018 la décision de transfert de l'intégralité des actifs au 1er Janvier 2019 à l'association départementale ADMR des Grands Crus immatriculée sous le Siret n°482 899 846 00018 dont le siège est situé 60L avenue du 14 juillet, 21300, CHENOVE (date de déclaration en préfecture : 2 juin 2005) et dont l'objet est identique.

Evaluation et engagement actif et passif de l'Association ADMR de Dijon et Périphérie :

Actif NET :

- Actif apporté 283 302.49 €

- Passif pris en charge 182 072.14 €

SOIT UNE SITUATION NETTE POSITIVE DE 101 230.35 € (Cent un mille deux cent trente euros et trente-cinq centimes) AU 30 JUIN 2018.

Les adhérents peuvent consulter le projet dans les locaux respectifs des associations ADMR :

- 60L Avenue du 14 juillet à Chenôve et Bâtiment A

AL214022400

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE ADMR DES GRANDS CRUS

Association loi 1901
Siège social : 60L avenue du 14 juillet
21300, CHENOVE
N°SIRET : 482 899 846 00018
Date de déclaration en préfecture
2 juin 2005
Département de parution de l'avis
Côte d'Or (21)

Objet social :

1. D'aider à tous les moments de leur existence toute famille ou personne habitant dans les communes et les quartiers où elle exerce son action.

2. De développer un climat familial et d'intensifier les courants de solidarité, la vie sociale et l'animation dans les communes qu'elle dessert

Le Conseil en date du 03 septembre 2018 a arrêté le projet et décidé de soumettre à l'AGE le 06 Novembre 2018 la décision de reprise des activités et des actifs au 1er Janvier 2019 de l'Association ADMR de Dijon et Périphérie immatriculée sous le Siret n°434 940 847 00032 dont le siège est situé 60L avenue du 14 Juillet 21300 CHENOVE date de déclaration en préfecture : 19 Juin 1987). L'objet est identique à celui de l'Association départementale ADMR des Grands Crus.

Evaluation actif et passif de l'ADMR de Dijon et Périphérie :

Actif NET :

- Actif apporté 283 302.49 €

- Passif pris en charge 182 072.14 €

SOIT UNE SITUATION NETTE POSITIVE DE 101 230.35 € (Cent un mille deux cent trente euros et trente-cinq centimes) AU 30 JUIN 2018.

Les adhérents peuvent consulter le projet dans les locaux respectifs des associations ADMR :

- 60L Avenue du 14 juillet à Chenôve et Bâtiment J

AL214022401

SUNTEC INDUSTRIES FRANCE

SAS au capital de 2.650.048 €
Siège social : Zone Industrielle Dijon-Sud
21600 LONGVIC
330 508 268 RCS Dijon

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 10.07.2018, il a été pris acte de la fin des fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire de la société CEC et du Commissaire aux comptes suppléant, Mr Yves MAZO.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Dijon.

AL214022456

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

SUCCESSION

Société Civile Professionnelle «Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés» titulaire d'un Office Notarial à DIJON (21000), 16 avenue Victor Hugo

SUCCESSION

Par testament olographe du 5 décembre 2013, complété par un codicille du 5 décembre 2013, Madame Odile, Marie d'ESCRIENNE, retraitée, veuve de Monsieur Joseph, Antoine POULAIN, demeurant à DIJON (21000), 27 avenue Françoise Giroud, née à VILLONS LES BUISSONS (14610), le 27 mars 1927 et décédée à DIJON (21000), le 9 mars 2018, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Romain BRUCHON suivant procès-verbal complété par un acte complémentaire reçu par Maître Clémentine COURLET de VREGILLE dont la copie authentique a été adressée le 28/09/2018 au greffe du TGI de DIJON.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Clémentine COURLET de VREGILLE, 16 avenue Victor Hugo, 21000 DIJON, notaire chargé du règlement de la succession.
Pour avis.
Me de VREGILLE

AL214022465

AVIS

PREFET DE LA HAUTE-MARNE

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Société CMV BIOGAZ

Conformément au code de l'environnement et à l'arrêté préfectoral n° 2 402 du 18 septembre 2018, il sera procédé, **du lundi 22 octobre 2018 au mardi 20 novembre 2018,** à une consultation du public portant sur la demande présentée par **la Société CMV BIOGAZ, ayant son siège social, Voie de Mouilleron, 52 160 CHALANCEY**, qui a déposé un dossier de demande d'enregistrement pour le projet d'extension d'une unité de méthanisation agricole collective sur le territoire de la commune de **CHALANCEY.**

Emplacement du projet : « Voie de Mouilleron » (parcelles ZI n°7, 39, 40, 41 et 42).

Les installations projetées relèvent du régime de l'enregistrement par référence au titre des rubriques suivantes de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

n°2781 1-b : Installation de méthanisation de déchets non dangereux ou de matière végétale brute, à l'exclusion des installations de méthanisation d'eaux usées ou de boues d'épuration urbaines lorsqu'elles sont méthanisées sur leur site de production

Méthanisation de matière végétale brute, effluents d'élevage, matières stercoraires, lactosérum et déchets végétaux d'industries agroalimentaires, la quantité de matières traitées étant supérieure ou égale à 30 t / j et inférieure à 100 t / j.

n°2910-C-2 : Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770, 2771 et 2971.

Lorsque l'installation consomme exclusivement du biogaz provenant d'installation classée sous la rubrique 2781-1 et si la puissance thermique nominale de l'installation est supérieure à 0,1 MW et lorsque le biogaz est produit par une seule installation soumise à enregistrement au titre de la rubrique 2781-1.

Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie de CHALANCEY, suivants les horaires d'ouverture au public :

– le lundi de 13h00 à 17h00.

Au cours de cette ouverture au public, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou être annexées à ce dernier, si elles sont remises par écrit. Elles pourront également être adressées par courrier à la Préfecture de la Haute-Marne – Bureau de l'Environnement, des ICPE et des Enquêtes Publiques – 89, rue Victoire de la Marne – 52011 CHAUMONT ou par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-icpe@haute-marne.gouv.fr.

Le dossier de demande d'enregistrement et l'avis de consultation au public sont consultables sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante :

http://www.haute-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques-naturels-et-technologiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Autorisations-et-enregistrements/

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le Préfet de Haute-Marne. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou d'un arrêté préfectoral de refus.

AL214022419

NOMINATION

MODIFICATIONS

VOISIN - SAS au capital de 349 400 Euros
Siège social : 15 place Grangier 21000 DIJON
310 057 625 R.C.S DIJON

Suite au PV du conseil de surveillance en date du 05/09/2018, M. Jean-Christophe ANTOINE demeurant 37 rue du Château 92100 BOULOGNE BILLANCOURT a été nommé en qualité de président du directoire en remplacement de M. Patrick LAFORET démissionnaire ; M. Alexandre CLAUDET demeurant 48 bis rue Bourdignon 94100 SAINT MAUR DES FOSSES a été nommé en qualité de directeur général et membre du directoire et ce, respectivement à effet au 01/10/2018. Mention au R.C.S. de DIJON.

AL214022474

TRANSFERT DE SIÈGE

CABINET FIDACT - ALAIN BALLET - Droit des sociétés - Droit fiscal
6 rue de la Trémouille
71100 Chalon sur Saône

PIERRE ET LILOU

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social
20, Rue Colbert - 21200 Beaune
RCS Dijon 834 162 851

Aux termes d'une décision en date du 17 septembre 2018, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 20, Rue Colbert - 21200 BEAUNE au 19 B, Rue Maufoux - 21200 BEAUNE à compter du jour de la décision, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis
La Gérance

AL214022410

MB VINS

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : La Rochette,
21430 DIANCEY
822 438 172 RCS DIJON

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 01/07/2018, l'associé unique a décidé de transférer le siège social La Rochette - 21430 DIANCEY au 3 rue Philippe Trinquet - 21200 BEAUNE à compter de ce même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au RCS de DIJON. Le Président.

AL214022413

THE BARBER SHOP K

Société à responsabilité limitée
au capital de 4 000 euros
Siège social
27 rue Pasteur 21000 Dijon
812 974 376 RCS Dijon

Le 10/09/2018, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 27 rue Pasteur, 21000 DIJON au 8 rue Stéphen Liegard, 21000 DIJON à compter du de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis La Gérance

AL214022416

SUSHI POWER

SARL au capital de 30000€. Siège: 112 AV ROLAND CARRAZ 21300 CHENOVE, 793 911 751 RCS DIJON. L'AGE du 01/06/2018 a décidé de transférer le siège au 630 Rue Pierre et Laurent Ramus 73000 CHAMBERY. Radiation au RCS de DIJON et ré-immatriculation au RCS de CHAMBERY

AL214022443

PHARMACIE DE L'AUXOIS

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de pharmaciens au capital de 10 000 euros Siège social : 14 Avenue du Général de Gaulle 21320 POUILLY EN AUXOIS 823 329 479 RCS DIJON Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13 JUIN 2018, les associés ont décidé de transférer le siège social du 14 Avenue du Général de Gaulle, 21320 POUILLY EN AUXOIS au 5-7 Place de la Libération, 21320 POUILLY EN AUXOIS à compter du 13 Juin 2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. La Gérance

AL214022461

CR2I

Société à responsabilité limitée
au capital de 29 800 euros
Siège social :
25 D route de Fontaine-française -
21490 VAROIS ET CHAIGNOT
821 136 009 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 17 septembre 2018, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de VAROIS ET CHAIGNOT (21490) - 25 D route de Fontaine-française à DAIX (21121) - 25 rue des Champs Viaux à compter du 17 septembre 2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis.

AL214022463

SARL TRANSPORT SAMA EXPRESS

Au capital social de 11.625 euros
Siège social : 2 rue Hyacinthe Vincent
21000 DIJON
491 942 231 RCS DIJON

Par acte SSP du 01/09/2018, le siège social a été transféré au 13 rue de l'Avenir - 21850 ST APOLLINAIRE, à compter de cette même date.

L'art. 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis.

AL214022471

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 01/10/2018

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

SANTENAY: Fonds libre - Bâtiments d'habitation et d'exploitation avec cuveries, hangars, caveau de réception, magasin vinaire, bureaux, dépendances, clos - vigne AOC SANTENAY et terrains hors appellation.

75 a 91 ca - De la charriere : AK-64[1203]-67[1311] - De narosse: AK-56[1197]-66[1204]-174[1134] - En foulot: AK-52[260]-53[261

- Le haut village: AK-55[1195](A)-55[1195](B)-57[1537]-58[1193]-60[1191]-65[1200]-249[1536]

- Saint jean : AK-54[183]

CURTIL-VERGY: Fonds libre - Landes

38 a 90 ca - Aux cognees: ZA-199

ARCENANT: Terres à vignes Hautes Côtes de Nuits

45 a 48 ca - Les fournaches: ZB-72(A)-72(B)

BELLENEUVE: Terre - Priorité pourra être donnée à un projet d'installation.

9 ha 94 a 15 ca - Au groseillier: ZD-17(J)-17(K) - Charmey: ZH-12(J)-12(K)

CORGOLOIN: Bâtiments à destination viticole.

23 a 20 ca AA-102[99]

CREPAND: Terre, pré, bois, lande - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles occupées.

10 ha 95 a 93 ca - Champs voignats: D-487-488 - La combe jotier: ZD-18-19 - La grande borne: C-867 - La perise: AC-80-82 - La pointe: ZD-59 - La potelle: B-643 ZC-38(A)-38(B)-38(C) - Le carillon: B-653-654 - Le haut de tripier: A-82-85

- Le pontot: AC-123 - Le pontot nord: AB-57 - Les crais: A-323 - Les fontaines: B-112 - Sous la roche: D-516 - Sur la roche montfort: ZC-91 - Vignes des brelis: A-336

MONTBARD: Lande

25 a 97 ca - Les pres sous chaumour: AY-10

MONTIGNY-MONTFORT: Lande

2 a 60 ca - Charmoy: F-733[50]

PERNAND-VERGELESSES: 2 parcelles en terre à vigne AOC Bourgogne et hangar.

27 a 26 ca - Es larret et vignes blanch: AE-316[173]-317[267] - Les combes: AB-21-24

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER

BELLENEUVE - 3 ha 49 a 72 ca AC-63[179] AC- 76[192] AC- 102[238]-103[379]- 104[383]- 105[917]- 106[387]-107[385] (Terre)

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants :

MAGNY-SAINT-MEDARD - 12 ha 01 a 47 ca - 'En chassin': ZH- 31 - 'Es tremblees': ZE- 2 - 'Le gringalet': ZB- 35

Terre - Objectif : Priorité pourra être donnée à un projet d'installation.

HEUILLEY-SUR-SAONE - 6 ha 26 a 70 ca - 'Au verger': ZD- 65(*) - 'Pre vernois': ZD- 46 (Terre)

TALMAY - 2 ha 61 a 80 ca - 'Le neigey': ZI- 184- 185- 186 (Terre)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 22/10/2018** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL214022473

MODIFICATION DE CAPITAL

SMES

SARL au capital de 100 000 euros
Zone industrielle 21540 Sombernon
492 863 493 RCS Dijon

L'AGE du 18.06.2018 a décidé de réduire le capital social de 100 000 € à 81 481,48 € par rachat et annulation de 125 parts sociales sous condition de l'absence d'intervention de toute opposition. Le procès-verbal a été déposé au GTC de Dijon Bourg-en-Bresse le 26.06.2018. Par décision du 06.08.2018, la gérance constatant qu'aucune assignation formant opposition n'a été signifiée, a constaté la réalisation de la réduction de capital ainsi que l'annulation des parts sociales et la modification corrélative des statuts.

AL214022356

MODIFICATIONS

SOCIETE DE GESTION AGRICOLE ET D'INVESTISSEMENT DE L'AUDE
SA au capital de 218.360 Euros
6, rue de Chaux 21700 Nuits Saint Georges
976 250 159 RCS Dijon

Aux termes du Conseil d'Administration en date du 17 juillet 2018, il a été décidé de réduire le capital à 0 € sous condition supensive de la réalisation d'une augmentation de capital. Il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 1.527.960 € par émission de 10.918 actions nouvelles de 140 € chacune. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de Dijon.

AL214022469

MODIFICATION DE STATUTS

SACICAP BOURGOGNE NORD

Par délibération du 26 septembre 2014, la collectivité des associés de la SOCIETE ANONYME COOPERATIVE INTERET COLLECTIF POUR L'ACCESSION A LA PROPRIETE BOURGOGNE NORD, Société anonyme coopérative au capital variable minimum de 82.500 €, dont le siège social est DIJON (21000) – 7, Boulevard Rembrandt, immatriculée au RCS de DIJON n°015 950 173, a pris acte du non renouvellement de la société BRENNUS HABITAT, représentée par M. Philippe DE NIJS dans ses fonctions d'administrateur.

Par délibération du 26 avril 2017, le conseil d'administration de la société sus-mentionnée, a décidé de désigner en qualité de membre du conseil d'administration la SACICAP DE L'ANJOU, société anonyme coopérative, au capital variable de 18.500 €, dont le siège social est à CHOLET (49300) – 44, Avenue Gambetta, immatriculée au RCS de ANGERS n° 060 200 052 représentée par son Président Directeur Général M. Daniel CHABOD, pour une durée de 6 ans à compter du 26 avril 2017.

Mention sera faite à RCS de DIJON. Pour avis.

AL214022458

CHA' PATISS

SARL au capital de 10000,00 Euros
59 Voie Romaine - 21700 Saint-Bernard
819267253 R.C.S. Dijon

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01/10/2018 il a été pris acte de la nomination de Gérant Madame Audrey Guené, demeurant 59 Voie Romaine, 21700 Saint-Bernard à compter du 01/10/2018.

Autres modifications :

- il a été décidé de modifier le capital de la société en le portant de 10000 Euros à 16000 Euros

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon

AL214022475

VENTE

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM)

Vend 1 APPARTEMENT, lot 39, UG 000546, 1, rue des Marconnets 21200 BEAUNE. 5 pièces, de 77.5 m² au 4ème étage, cave. DPE : D. PRIX LOCATAIRE DEPARTEMENT : 77 500 € hors frais de notaire et bancaires. Lot soumis à la copropriété. Nombre de lots dans la copro : 20. Quote part de charges annuelles : 1458 €. «Le syndicat des copropriétaires ne fait pas l'objet de procédures menées sur le fondement des articles 29-1 A et 29-1 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 précitée et de l'article L. 615-6 du CCH». Contact : CDC

HABITAT Ventes – Romuald Genin Tél : 09 79 99 02 15 romuald.genin@cdc-habitat.fr - Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC HABITAT BOURGOGNE du département du 21 ainsi qu'aux gardiens de SCIC HABITAT BOURGOGNE pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH.

AL214022447

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI GANDELORRAINE

DENOMINATION SOCIALE : GANDELORRAINE
SCI AU CAPITAL DE : 30 489,80 €UROS
SIEGE SOCIAL : 39 rue de Lorraine
21200 BEAUNE
RCS : DIJON 329 555 007

Suite au décès du gérant, Monsieur HENRY Jean-Louis, en date du 5 septembre 2018, Madame THUM Laure, épouse HENRY, associée unique, décide de nommer à compter du 6 septembre 2018 :

- Madame THUM Laure, épouse HENRY, née le 28/01/1946 à DIJON (21), demeurant 3 route de Meloisey – 21190 MAVILLY-MANDELOT, en qualité de co-gérante sans limitation de durée ;

- Monsieur HENRY Laurent, né le 18/05/1966 à PARIS 16ème (75), demeurant Château de Canteloup – 17 route du Val Pitan – 27380 AMFREVILLE-SOUS-LES-MONTS, en qualité de co-gérant sans limitation de durée.

En conséquence, l'article 13 des statuts est modifié ainsi qu'il suit :

ARTICLE 13 – NOMINATION

Le deuxième alinéa du paragraphe I. – Nomination, est modifié ainsi qu'il suit :

Les gérants de la société sont :

- Madame THUM Laure, épouse HENRY, née le 28/01/1946 à DIJON (21), demeurant 3 route de Meloisey – 21190 MAVILLY-MANDELOT,

- Monsieur HENRY Laurent, né le 18/05/1966 à PARIS 16ème (75), demeurant Château de Canteloup – 17 route du Val Pitan – 27380 AMFREVILLE-SOUS-LES-MONTS.

Lesquels exercent leur mandat sans limitation de durée.

La suite inchangée.

POUR AVIS

AL214022459

NON DISSOLUTION

SOCIETE HOTELIERE RICHARD LA CLOSERIE

Société à responsabilité limitée
au capital de 228.000 euros
Siège social : 61, route de Pommard
21200 Beaune
319 864 245 RCS Dijon

Par un procès-verbal des décisions de l'associée unique du 21 décembre 2017, statuant conformément à l'article L. 223-42 du Code de commerce, il a été décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention au RCS de DIJON.

AL214022382

DISSOLUTION LIQUIDATION

GAEC DU GRAND POIRIER

en liquidation, au capital de 91 470 euros,
siège social : NESLE ET MASSOULT
21330 LAIGNES,
389888017 RCS DIJON

AGE 21/08/2018: approbation compte définitif de liquidation, décharge MM. Dominique et Jean-François PRIEUR de leur mandat de liquidateur, leur donne quitus de leur gestion et constate la clôture de la liquidation. Pour avis.

AL214022408

SOCIETE «J.P.M.»

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège : 3 Place Emile Zola - 21000 DIJON
Siège de liquidation : 3 Place Emile Zola,
21000 DIJON
393 561 634 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/07/2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Valéry BRABANT, demeurant 15 rue de l'Abbaye - 21600 OUGES pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé : 3 Place Emile Zola - 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis-Le Liquidateur.

AL214022414

FINANCIERE BRABANT

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège : 3 Place Emile Zola,
21000 DIJON
Siège de liquidation : 3 Place Emile Zola,
21000 DIJON
477 852 263 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 juillet 2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Valéry BRABANT demeurant 15 rue de l'Abbaye - 21600 OUGES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 3 place Emile Zola - 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au Registre du commerce et des sociétés.Pour avis. Le Liquidateur.

AL214022415

GRAINES DE PASSION

sarl au capital de 3 000 euros - Siège social : Route de Chevigny 21800 SENNECEY LES DIJON - 533 439 998 RCS DIJON - Aux termes d'un PV d'AGE du 31/07/2018 il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour. Mme Valérie DUPUIS, demeurant à CHEVIGNY ST SAUVEUR (21800) 17 B rue Jacques Brel, a été nommée comme liquidatrice. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à

cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au GTC de DIJON.
Pour avis.

AL214022453

AVIS MODIFICATIF

SCI LES HAUTS DE SOMBERNON
Au capital de 152,45 euros
Siège social : Impasse Gallo Romaine
21540 SOMBERNON
411 532 690 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 27/09/2018, l'AG Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 01/10/2018, nommé en qualité de liquidateur M. GUYOT René, demeurant 13 ROUTE DE SAVIGNY 21380 MARSANNAY LE BOIS et fixé le siège de liquidation à l'adresse du liquidateur. Les modifications seront effectuées au RCS de DIJON
Pour avis, le liquidateur.

AL214022462

➜ AVIS DE CONSTITUTION

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à Arcenant du 01/10/2018, il a été constitué une société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, dénommée MS, dont le siège social est situé Rue des Magniens - 21700 ARCENANT, qui a pour objet la réalisation de tous travaux de plomberie, l'installation, l'entretien et la maintenance des équipements de chauffage et sanitaire, le dépannage, et le négoce sanitaires et accessoires. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de Dijon. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom. Clause d'agrément : Toute cession d'actions au profit de tiers étrangers à la société sera soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix dont disposent tous les associés ; le cédant prenant part au vote. M. Michel MATESE, demeurant Rue des Magniens - 21700 ARCENANT, assure la Présidence sans limitation de durée.

AL214022470

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MEURSANGES (21200) du 21 septembre 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société civile immobilière.
Dénomination sociale : HABY.
Siège social : 11 D rue des Haras - Hameau de Bourguignon - 21200 MEURSANGES.
Objet social : l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, forestier, agricole, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; la prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; accessoirement, la vente de tous biens et droits immobiliers, et la souscription de tous emprunts hypothécaires ou non en vue de la réalisation d'une opération entrant dans le cadre de l'objet social, la constitution de toute garantie sur le patrimoine social en vue de la réalisation de l'objet social ; la Société pourra également se porter caution simple ou hypothécaire au profit d'un associé et/ou mettre à la disposition gratuitement au profit d'un des associés tout ou partie des biens par elle possédés, et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement ;éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.
Capital social : 2 000 euros, constitué intégralement d'apports en numéraire.
Gérance : M. Sébastien AUBRY, demeurant 11 D rue des Haras - Hameau de Bourguignon - 21200 MEURSANGES.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas à l'exception des cessions entre associés ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis

AL214022434

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE (21200) du 21 Septembre 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : RD DISTRIBUTION
Siège social : 21, boulevard Maréchal Joffre - 21200 BEAUNE
Objet social :
- l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial, industriel ou agricole,
- la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.
La Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés.
Et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 Euros constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Mr Romain DESCHAMPS demeurant à BEAUNE (21200) 21, boulevard Maréchal Joffre
Clauses relatives aux cessions de parts :
agrément requis dans tous les cas agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON

AL214022439

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à MARSANNAY LA COTE du 01/08/ 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme sociale** : Société à responsabilité limitée. **Dénomination sociale** : RAIDS EQUIPEMENTS. **Siège social :** 756 Rue des Vignes Dardelain, 21160 MARSANNAY LA COTE. **Objet social :** Complexe Airsoft, Shop et aire de jeux, vente et location de tous produits et accessoires se rapportant à l'activité de Airsoft, équipement et outillage militaire, gendarmerie et police, loisirs, le tout neuf ou d'occasion, dépôt vente, commerce de véhicules automobiles ou non neufs ou d'occasion, ennoblissement textile, gravure, organisation de parties de Airsoft. **Durée de la Société :** 99 ans. **Capital social** : 55 574 euros. **Gérance :** Monsieur Gérald GRAZIANI, demeurant 16 Rue du 6 Juillet 21300 CHENOVE, assure la gérance. Immatriculation de la Société au RCS de Dijon. Pour avis. La Gérance

AL214022441

LGC PARTICIPATIONS

SARL au capital de 12 000 euros
Siège social : 15 rue Haute
21220 COLLONGES LES BEVY

Aux termes d'un ASSP en date à COLLONGES LES BEVY du 10.09.2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SARL à associé unique
Dénomination: LGC PARTICIPATIONS
Siège: 15 rue Haute - 21220 COLLONGES LES BEVY
Objet social principal : la prise de participation, par tous moyens, dans toutes sociétés industrielles,commerciales ou financières, mobilières et immobilières, créées ou à créer ; l'administration, la gestion et la promotion de toutes sociétés et plus particulièrement des sociétés au sein desquelles des participations ont été prises ; le conseil et la formation auprès de ces sociétés
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital: 12 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. David BOXBERGER, demeurant 8 rue Haute – 21220 COLLONGES LES BEVY
Clauses relatives aux cessions de parts à des tiers étrangers à la Société autre que le conjoint, les ascendants et descendants d'un associé : procédure d'agrément requise dans les conditions prévues par la loi et le décret sur les sociétés commerciales
Immatriculation de la Société au RCS de Dijon

La Gérance

AL214022444

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 01/09/2018 constitution de la SAS :
Lysi Audit Conseil
Capital social : 1 000 euros.
Siège social : 7 rue Philippe le Bon 21000 DIJON
Objet : Conseil, assistance et soutien aux entreprises dans les domaines administratif, financier, gestion et communication. Formation des entreprises à la gestion administrative et financière, la communication et la règlementation professionnelle.
Président : Mme Patricia PIETRIGA demeurant 7 rue Philippe le Bon 21000 DIJON
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires :
Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément des cessions d'actions: Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 15 des statuts avec prise en compte des voix du cédant.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS DIJON.

AL214022445

AVIS DE CONSTITUTION

ASSP 01/09/2018 constitution de la Société présentant les caractéristiques suivantes
Dénomination sociale : AU PAYS DE L'AUXOIS
Forme juridique : Société par actions simplifiée
Capital : 10.000 euros
Siège : 24, Rue Des Tilleuls – 21460 JEUX LES BARD
Objet : Exploitation de chambres d'hôtes, gîtes. Restauration, ventes de produits alimentaires et boissons non alcoolisées, traiteur ; Organisation de soirées, réceptions, événementiel, manifestations culturelles, artistiques, sportives ou autres, locations de vélos ;Vente de livres, cd, cartes, produits du terroir.
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés à la
majorité des deux tiers.
Durée : 99 ans
Président : Nicolas SOUDAN 24 rue des Tilleuls 21460 JEUX LES BARD.
Immatriculation : au RCS de DIJON
Pour avis.

AL214022448

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 1er septembre 2018 enregistré à SIE pole enregistrements DIJON , il a été constitué une société par actions simplifiée à associé unique présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : ALCHIMIE
Forme : SASU
Capital social : 1500 euros divisés en 300 actions de 5 euros chacune, entièrement souscrites et libérées en numéraires.
Siège : 29 RUE DES CHAMPS VIAUX 21121 DAIX
Objet :
- Entreprise générale du bâtiment :
Construction, rénovation, aménagement intérieurs et extérieurs, tous travaux de bâtiment, construction de maisons individuelles. Travaux Services et Facility management
- Opérations immobilières et de marchand de bien
- Conseils, Ingénierie et Coordination d'opérations immobilières ou de construction
Et toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utiles à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans
Président: Monsieur Jacques DELAINE , Né le 25/01/1965 à DIJON, De nationalité française, marié,
Demeurant 29 rue des Champs Viaux 21121 DAIX
La société sera immatriculée au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour insertion. Le Président.

AL214022449

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25/09/2018 à DIJON, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : ALZIAMO Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle Capital : 10 000 € Siège : 22 Bis Rue Docteur Calmette – 21000 - DIJON Objet : Prestations de conseils à destination des entreprises, des organisations publiques ou privées et des particuliers ; conseil en affaires ; conseil, formation, accompagnement en ressources humaines, management, organisation du travail, prévention des risques professionnels et psycho-sociaux, amélioration de la qualité de vie au travail ; conseil, formation ainsi que toute démarche visant à favoriser, accroître et améliorer la responsabilité sociétale des organisations ; conseil en organisation et stratégie d'entreprises ; conseil en relations publiques et communication ; vente d'ouvrages et d'objets en lien avec ces activités ; la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet social par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fo nds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : La cession des actions de l'associé unique est libre. Président : Nommée pour une durée indéterminée : Madame Hélène GRASSI née le 28/09/1967 à DIJON (21) demeurant au 22 Bis Rue Docteur Calmette – 21000 - DIJON. La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON. POUR AVIS La Présidente

AL214022452

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE (21200) du 14/09/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : CAVEAU BELLECROIX
Siège social : 4, Petite rue des Rôles - 21200 BEAUNE
Objet social :
- l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial, industriel ou agricole,
- la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.
La Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés.
Et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 500 Euros constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Mr Laurent VERNEREY demeurant à BEAUNE (21200) 4, Petite rue des Rôles,
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas
agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON
La Gérance

AL214022457

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 24 septembre 2018 constitution de la SAS :
DENOMINATION Groupe LVV
Capital social : 5 000 euros.
Siège social : 18 rue des Perrières 21000 DIJON
Objet : Achat, vente, location, importation, exportation de véhicules neufs et d'occasion. Achat, vente de pièces détachées automobiles. Réparation mécanique, carrosserie et peinture.
Président : M. Riyad AYACHE demeurant 18 rue des Perrières 21000 DIJON
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et droit de vote :
Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions
Agrément des cessions d'actions: Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 15 «Règles d'adoption des décisions collectives» des statuts avec prise en compte des voix du cédant
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS DIJON.

AL214022460

CONSTITUTIONS

Suivant acte SSP du 25/09/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : ETIENNE SAUZET NEWCO
Forme juridique : SASU
Siège social : 11, rue de Poiseul 21190 Puligny- Montrachet
Capital social : 100 €
Objet : Directement ou indirectement, en tout pays, France ou étranger, l'achat, la vente, le courtage, la distribution sur toutes boissons alcoolisées ou non.
Durée : 99 ans
Président : Mme. Emilie Boudot demeurant 11, rue de Poiseul 21190 Puligny-Montrachet
Directeur général : Mr. Benoit Riffault 11, rue de Poiseul 21190 Puligny-Montrachet
Commissaires aux comptes titulaire : ETC AUDIT, SARL dont le siège social se situe Place de l'Europe 89000 Saint-Georges-sur-Baulche
La société sera immatriculée au RCS de Dijon.

AL214022467

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 30 septembre 2018, il a été constitué sous la dénomination « 16 caron», une société civile immobilière, régie par la loi et les dispositions réglementaires en vigueur, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Siège social : 5, Ruelle au Beau 21121 AHUY.
Objet social :
La société a pour objet en France et à l'étranger :
- la construction, l'acquisition et la gestion à titre civil, de biens immobiliers,
- la réfection, la rénovation, la réhabilitation de ces locaux anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination,
- l'administration, la mise en valeur et plus généralement l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux,
- et, plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de l'objet de la société ; la société peut, notamment constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux.
Durée :
99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés, sauf le cas de dissolution anticipée ou de prorogation.
Capital social :
Le capital social de la société a été fixé à la somme de 1 000 euros.
Gérant de la société :
La première gérance de la société est assurée par Monsieur Gilles ECHAILLER et par Madame Annick ECHAILLER née LEMOINE, demeurant 5 Ruelle au Beau 21121 Ahuy, en qualité de co-gérant, pour une durée indéterminée.
Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés :
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.
Pour avis et mention

AL214022468

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CHENOVE (21300) en date du 24 septembre 2018, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : VAPE NATION,
Siège social : Centre commercial Géant Casino, La galerie - Les Portes du Sud - 58 rue de Longvic à CHENOVE (21300)
Objet : Vente de cigarettes électroniques et accessoires.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
Capital : 500 euros
Gérance : Monsieur Edgar SHADIEV, demeurant 2bis rue du Général Burnez à VALDAHON (25800),
Madame Sarah SORRET, demeurant 2bis rue du Général Burnez à VALDAHON (25800),
Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis, L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant

AL214022472

NIÈVRE

➜ SUCCESSION

SCP JP JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Par testament olographe en date du 9 mars 2010, Mme PASQUETTE Simonne Madeleine, veuve de M. THOUVENOT Augustin, née à PARIS (15è) le 27/2/1920, en son vivant dt à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 39 avenue du 85ème de ligne, décédée à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) le 1er juillet 2018, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Jean-Paul JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (58) suivant procès-verbal en date du 19 septembre 2018, dont la copie authentique a été reçue par le TGI de NEVERS le 24 septembre 2018.
Les oppositions pourront être formées en l'Etude de Me Emmanuel CLERGET Notaire à la CHARITE SUR LOIRE (Nièvre) 37 ter avenue Maréchal Leclerc, Notaire chargé du règlement de la succession.
POUR AVIS
Me JACOB, Notaire.

AL584022564

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe du 21 août 2005, déposé au rang des minutes de Me Elvira DIAS-SOUVANT, notaire associé à CORBIGNY (58800), suivant procès-verbal de description en date du 25 septembre 2018, Madame Jacqueline Marie DELOS, en son vivant retraitée, veuve, non remariée, de Monsieur Francis Henri RENARD, demeurant à CHAUMOT (58800), Mezières, née à VILLENEUVE SAINT GEORGES (94190), le 28 septembre 1929, décédée à LORMES (58140), le 29 avril 2018, a institué un légataire universel Les oppositions devront être adressées à Me DIAS-SOUVANT, notaire associé à CORBIGNY, 22 Avenue du Champ de Foire , en charge du règlement de la succession, dans le délai d'un mois à compter de la date de réception de l'expédition du procès-verbal de dépôt et d'ouverture dudit testament au greffe du Tribunal de grande instance de Nevers
Pour avis : Me DIAS-SOUVANT

AL584022588

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

BG FINANCEMENTS

SARL au capital social de 5 000 Euros
Siège social : 7 rue de la Pelleterie
58000 NEVERS
R.C.S. NEVERS 811 115 484

Par AGE du 31.08.2018, le siège social a été transféré au 16 rue Saint Martin 58000 NEVERS, à compter de cette même date.
Pour avis.

AL584022562

L'ART DES FEES

La société L'ART DES FEES, SARL au capital de 1500 €, RCS NEVERS n°807711536, a décidé le transfert de son siège à compter du 23/06/2018. L'avis précédemment publié est modifié. Ancienne mention supprimée : Siège : 47 rue François Mitterrand, 58000 NEVERS. Nouvelle mention : Siège : 6 rue Henri Barbusse, 58000 NEVERS. Pour avis : Sonia FLEURIET, cogérante.

AL584022573

➜ RECTIFICATIF

Dans l'annonce n° 583822492 concernant la SARL DDPI, parue le 21/09/2018 il convenait de lire : Par acte sous seing privé en date du **30 août 2018** au lieu du 30 août 2019.

AL584022544

➜ MODIFICATION DE STATUTS

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

RG CONSEILS

Sarl transformé en SAS
Au capital de 500 000 euros
Siège social : 6 rue Hoche - 58000 NEVERS
R.C.S. NEVERS 393 036 199

Il ressort des Décisions de l'associé unique du 14/09/2018,les modifications suivantes dans l'avis antérieurement publié :
ANCIENNES MENTIONS :
Forme : SARL
Gérant : M. Jean-Michel REISKEIM, né à ST QUENTIN (02) le 19 septembre 1955, demeurant à MARZY (58180), 53 Côte de Conflans, de nationalité française.
Commissaires aux comptes : néant
Exercice social : du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante.
NOUVELLES MENTIONS :
Forme : SAS
Président : M. Jean-Michel REISKEIM, né à ST QUENTIN (02) le 19 septembre 1955, demeurant à MARZY (58180), 53 Côte de Conflans, de nationalité française.
Commissaires aux comptes : néant
Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre de la même année.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé pourra participer aux assemblées générales.
Chaque action donne droit à une voix.
TRANSMISSION DES ACTIONS : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions sont libres entre associés, sous réserve des dispositions relatives au droit de préemption. Toute autre cession est soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux-tiers.
Pour avis,

AL584022545

SARL LES LUNETTES DE LAURIE

SARL au capital de 4000 euros, siège : 45 Grande rue-58130 GUERIGNY, 531 427 805 RCS NEVERS.Par l'AGE du 3/8/18 et les décisions de la gérante-associée unique du 10/9/18, le capital a été réduit de 1700euros pour être porté à 2300euros par rachat et annulation de parts sociales, modification corrélative des articles 7 et 8 des statuts et la dénomination sociale est désormais « LES LUNETTES DE LAURIE », modification corrélative de l'article 3 des statuts.

AL584022550

Société d'Avocat GILBERT MARTIN
14, rue Georges Dufaud -
58000 NEVERS

WORLDPRINT

SAS au capital de 1.000 euros
Siège social : 7 rue du 13ème de Ligne,
Bâtiment L'INKUB
58000 NEVERS
823 619 507 RCS NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire du 27 août 2018 a décidé de changer la dénomination, de transférer le siège et de modifier l'objet social. Il en résulte les mentions ci-après à publier :
Anciennes mentions :
Dénomination : POUPET'S
Siège : 44 rue Jean Jacques Rousseau - 58600 GARCHIZY
Objet : vente sur site internet ou en magasin spécialisé d'articles d'habillement et d'accessoires.
Nouvelles mentions :
Dénomination : WORLDPRINT
Siège : 7, rue du 13e de ligne – Bâtiment l'INKUB - 58000 NEVERS
Objet : le commerce de matériel de bureautique et les services associés.
Pour avis, le Président, JB MESNIL

AL584022556

SCI P.M.C.

Société civile au capital de 41 161,23 €
Siège social : MARZY (58180),
12 Saint Baudière
RCS NEVERS 409 731 023

Par assemblée en date du 20/09/2018, les associés de la société susvisée ont décidé de :
- transférer le siège social de la société situé à MARZY (58180) 12 Saint Baudière à MARZY
(58180) 13 Saint Baudière.
- désigner comme co-gérants pour une durée indéterminée, en remplacement de Madame
Madeleine PELOILLE décédée à NEVERS (58000) le 30 avril 2017, à compter du 20 septembre 2018 :
. Madame Josette Georgette CHADOUTEAU, née à NEVERS (58000) le 20 décembre 1938, demeurant à MARZY

(58180) 13 Saint Baudière.

. Monsieur Olivier CHADOUTEAU, né à NEVERS (58000) le 24 mars 1965, demeurant à CUGES

LES PINS (13780) chemin de la Feutrière.

. Monsieur Thierry CHADOUTEAU né à NEVERS (58000) le 24 mars 1965, demeurant à PERTUIS (84120) 16 rue du Tourrier.»

Le lieu où doit être adressée la correspondance est fixé en l'Etude de Maître Dominique MARTIN,

notaire à NEVERS (58000) 1 rue Saint Martin.

Pour insertion
Le notaire.

AL584022558

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LES MOIRIAUX

SCI au capital de 22.867,35 € Siège social : Ville Arleuf, 58430 Montignon 321 302 879 RCS de Nevers L'AGE du 15/12/2010 a nommé en qualité de gérant M. BUTEAU Daniel, demeurant 7 Impasse de l'Union, 91260 Juvisy-sur-Orge en remplacement de M. BUTEAU Jean-Marie, à compter du 15/12/2010. Modification au RCS de Nevers

AL584022549

PHARMACIE DU BIEN ETRE

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée de pharmaciens
au capital de 87 700 euros
Siège social : 55, rue Waldeck Rousseau
58150 POUILLY SUR LOIRE
494 516 925 RCS NEVERS

Selon délibération du 5/06/2018, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Mme Maud MINGEAU de démissionner de son poste de cogérante et a nommé en nouveau cogérant statutaire M. Sylvain LARROUMETS, demeurant 3 Rue de l'Abreuvoir 18320 JOUET SUR L'AUBOIS, pour une durée illimitée à compter du 1/09/2018.

L'article 15 des statuts a été modifié et le nom de M. Sylvain LARROUMETS a été substitué à celui de Mme Maud MINGEAU.

Pour avis
La Gérance

AL584022563

S.J.B.
Société d'Avocats

SARL DU POT Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros Siège social : Lieudit «Le Pot» 58340 ST GRATIEN SAVIGNY 443062724 RCS NEVERS Aux termes d'une délibération en date du 1er septembre 2018, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Pascal MOREAU de ses fonctions de co-gérant à compter rétroactivement du 1er mars 2018et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Monsieur Philippe SAYET demeure seul gérant.

Pour avis La Gérance

AL584022579

S.J.B.
Société d'Avocats

EARL DE L'ISLE

Exploitation agricole à responsabilité limitée à capital variable Siège social : DOMAINE DE L'ISLE 58340 ST GRATIEN SAVIGNY 377 897 301 RCS NEVERS Aux termes de ses décisions en date du 1er septembre 2018, l'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Pascal MOREAU de ses fonctions de cogérant à compter rétroactivement du 1er mars 2018 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Monsieur Philippe SAYET demeure seul gérant. Pour avis La Gérance

AL584022580

NOMINATION D'UN CO-GERANT

Aux termes d'une délibération en date du 21 septembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CONTIBAR au capital de 1 000 euros, Siège social : 1 et 3 Rue de la Revenderie - 58000 - NEVERS, RCS NEVERS 808 474 076, a décidé de nommer comme cogérante, Madame Véronique LIPOWSKI, demeurant à Varennes-Vauzelles (58640), à compter du 1er octobre 2018 et de modifier en conséquence l'article 17 des statuts concernant la nomination des gérants.

AL584022581

➜ NON DISSOLUTION

GERBOX

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 5.000 euros
Siège social : 18 rue Molière
58000 NEVERS
823 267 737 RCS NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire du 26 septembre 2018 statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce a décidé de ne pas dissoudre la Société.

Pour avis,
Le Gérant

AL584022559

COMTE HENRI D'ASSAY

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 5 000.00 euros
Siège social : Château de Tracy
Tour de l'Est
58150 TRACY-SUR-LOIRE
818 680 241 RCS NEVERS

Suivant A.G.E. du 10/08/2018, statuant conformément à l'article L 225-248 du Code de Commerce, les actionnaires ont décidé de ne pas dissoudre la Société.

Pour avis,
Le président

AL584022574

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI DU MOULIN N°1

SCI du Moulin N° 1.Siège social : Place de l'église Le Bourg. 58370 LAROCHEMILLAY Numéro SIREN : 384858122 RCS : NEVERS

Par décision de l'AGE du 3/09/2018, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 3/09/2018, nommé en qualité de liquidateur Christian Godon, 9 rue du Caron, Gevrey-Chambertin et fixé le siège de liquidation Mention en sera faite au RCS de Nevers.

AL584022520

G E R

SCI en liquidation au capital de : 152, 45 €uro Siège social : Le Bourg 58370 LAROCHEMILLAY. RCS NEVERS n° 388008260

L'AGO réunie le 10 juin 2018 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation de la société et donné quitus de son mandat au liquidateur.

Le compte de liquidation sera déposé au greffe du tribunal de Nevers auprès duquel il sera demandé la radiation de la société du RCS.

AL584022546

SAS MARTIN - LJP

Société par Actions Simplifiée en liquidation
au capital de 10 000 €
Siège Social : 2, chemin de la Rivière
58700 SICHAMPS
750 841 231 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 3 septembre 2018, les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mr Laurent MARTIN dt à SICHAMPS (58) – Manoir des Terres Blanches – 3, rue des Chevrottes de son mandat de liquidateur et constaté la clôture de liquidation à compter du 03/09/2018. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL584022548

SARL VALLEE DU SAUZAY

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 67.000 euros
Siège social : Pressures, Clamecy (58000)
RCS Nevers B 428 196 240

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2018, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15 septembre 2018, et sa mise en liquidation amiable.

L'Assemblée Générale a nommé comme liquidateur Jean-Louis Perrette, domicilié à Vassy, 89200 Etaule, lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de liquidation est fixé à Vassy, 89200 Etaule. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, le liquidateur.

AL584022551

AVIS

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 août 2018 de la société civile immobilière DU VIEIL AZY au capital de 61 000 €, Le Vieil Azy – 58270 SAINT BENIN D'AZY, RCS NEVERS 321 302 911, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du jour de ladite assemblée et de sa mise en liquidation. Il a été nommé en qualité de liquidateur Monsieur Marc de PERETTI de LA ROCCA, demeurant 7 Rue des Fossés Saint Jacques – 75005 PARIS. Le siège de la liquidation est fixé à cette adresse. Le dépôt des actes aura lieu au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

AL584022552

AVIS

Suivant délibération en date du 31 août 2018 de la Société Civile immobilière DU VIEIL AZY au capital de 61 000 €, Le Vieil Azy – 58270 SAINT BENIN D'AZY, RCS NEVERS 321 302 911, les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

AL584022553

LE CHENE FRANCAIS

SARL en liquidation
au capital social de 7622.45 Euros
Siège social :Régie de Faye
58300 VERNEUIL
SIREN 393679725 - R.C.S. NEVERS

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 mars 2018 a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 30 Septembre 2018.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS

La société sera radiée au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL584022554

EARL DE PRESSURES,

société civile en liquidation,
au capital de 320 554,54 euros
Pressures - 58500 CLAMECY
RCS Nevers - N°349 613 661

Aux termes d'une délibération en date du 1er septembre 2018, la collectivité des associés de la société a décidé la dissolution amiable de la société à compter du 1er septembre 2018. Elle a nommé en qualité de liquidateurs M. Alain MOREAU et Mme Anne MOREAU née LEROUX, et leur a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'EARL DE PRESSURES en liquidation, lieu du siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis.
Les liquidateurs.

AL584022560

EARL DE LA MAISON NEUVE

EARL au capital social de 436 000 Euros
Siège social : Maison Neuve
58160 CHEVENON
R.C.S. NEVERS 753 411 883

Le 29 juin 2018, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 29 juin 2018. La société sera radiée au RCS de NEVERS. Pour avis.

AL584022561

SARL GALACTINEIGE

SARL au capital de 500 euros,
Le Moulin de Chazeau Cid Gestion
58110 Rouy.
RCS Nevers 795317486.

A compter A.G.E du 28-02-2018: Dissolution anticipée et mise en liquidation volontaire. Liquidateur durée liquidation: M. REMOND Eric, Route De Saint Julien, 39160 St Amour. Siège liquidation: adresse liquidateur. Mention au RCS Nevers.

AL584022565

SAS CRAZY DANCE

SAS au capital de 300 euros,
Le Moulin de Chazeau 58110 Rouy.
RCS Nevers 829825751.

A compter A.G.E du 30-06-2018: Dissolution anticipée et mise en liquidation volontaire. Liquidateur durée liquidation: Mr MOUROT Wilson, Route De Saint Julien, 39160 Saint Amour. Siège liquidation: 4 Passe de la rape 45006 Orleans. Mention au RCS Nevers.

AL584022566

JURICONSEILS

JURICONSEILS-ACLG
Société d'avocats
Maître Anne Cécile SEMELAGNE
MONTLUCON
13, rue André Messager
MOULINS (cab.sec.)
10 rue des Bouchers

LABORATOIRE DOMINIQUE OLIVIER

SARL au capital de 7622,45 € Siège social : La Guinette, Route du Panorama 58180 MARZY RCS NEVERS 411 141 625 Aux termes d'une décision de dissolution en date du 19/09/2018, la société MILLEDENT, Société à responsabilité limitée au capital de 8100 €, dont le siège social est 17 rue des Landes 18500 BERRY BOUY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 451 298 939 a, en sa qualité d'associée unique de la société LABORATOIRE DOMINIQUE OLIVIER, décidé la dissolution anticipée de ladite Société. Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du greffe du Tribunal de commerce de NEVERS. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société LABORATOIRE DOMINIQUE OLIVIER peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis

AL584022570

SCEA VOISIN PHILIPPE ET CIE
Société Civile
au capital de 15 244,90 euros
Siège social : «La Métairie»
58300 COSSAYE
RCS NEVERS : 381 785 138

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'AGE du 28/09/2018 a approuvé le compte définitif de liquidation au 30/06/2018, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation.

Le dépôt sera effectué auprès du Greffe TC de Nevers.

AL584022578

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 23/08/2018, il a été constitué une SASU dénommée :

SHAHENSHAH

Siège social : 41 Rue Saint Jacques, 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

Capital : 1.000€ Objet : Alimentation, vente détail, vente demi-gros, vente en gros

Président : M. Mohammad Ahzim MOHD, 117 Avenue Jean Jaurès, 93300 AUBERVILLIERS.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS

AL584022547

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud –
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à SAINT ELOI (Nièvre) du 24 septembre 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : METAL CONSTRUCTION

Forme : Société par Actions Simplifiée

Capital social : 20.000 €

Siège social : Route de Bourgogne – 58000 SAINT ELOI.

Objet : L'achat, la vente, l'installation, l'agencement de tout type de construction ainsi que l'achat, la vente et l'installation d'équipements se rapportant aux énergies renouvelables.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Président : M. Lionel POMMERAY, dt 38 route de Bourgogne – 58000 SAINT ELOI

Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : Toute transmission d'action à titre onéreux ou gratuit à des personnes non associées est soumise à l'agrément préalable donné par décision collective des associés.

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

Pour avis, le Président, L. POMMERAY

AL584022555

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution suivant acte reçu le 24/09/2018, par KL ASSOCIES, notaires à PARIS (75002), 20 rue de la Paix, de la société civile « SCI VALMONT » ; capital social : 1000 € en numéraire ; siège social : Moulin de la Chaume, 58230 ALLIGNY-EN-MORVAN ; objet social : acquisition, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, mise à disposition à titre gratuit ou location de tous biens et droits immobiliers, la prise de participation ; cogérants : M. Jean-Marc RAVIER, et Mme Bettina RAVIER-NIEBEL, demeurant à ILE-MAURICE (MAURICE) 151 route Côtière - Poste Lafayette ; durée : 99 ans ; transmission des parts : libre uniquement entre associés, agrément pour les descendants et les tiers ; dépôt : RCS NEVERS

AL584022557

LA CONCIERGERIE
DE L'AUTOMOBILE
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Route du Circuit
58490 SAINT-PARIZE-LE-CHATEL

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 20 septembre 2018 à SAINT-PARIZE-LECHATEL, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée ; Dénomination sociale : LA CONCIERGERIE DE L'AUTOMOBILE ; Siège social : Route du Circuit, 58490 SAINT-PARIZE-LE-CHATEL ; Objet social : Prestations de services, organisation de tout évènement public ou privé et notamment salon, convention, séminaire, rassemblement de véhicules, etc ; Achat et vente de tout produit et matériel en rapport direct ou non avec son objet social ; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ; Capital social : 1 000 euros ; Gérance : Madame Anne LEJAULT épouse GAUTHIER demeurant Les Pommais 58470 MAGNY-COURS et Monsieur Cédric GAUTHIER demeurant Les Pommais 58470 MAGNY-COURS Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS..

Pour avis
La Gérance

AL584022567

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : EURL CHENAGON ; Forme sociale : SARL ; Siège Social : 19-21, Grande rue – 58400 LA CHARITE SUR LOIRE ; Objet social : Activité de fleuriste, sédentaire et non sédentaire - Vente d'objets de décoration – Cours d'art floral ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 5 000 € ; Gérance : Mr Thierry CHENAGON dt à COSNE COURS SUR LOIRE (58) – 1, rue du Pâtis ; Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

AL584022571

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, dénommée CAUDANBOX au capital de 1.000 €, ayant pour activité l'achat, la vente et la location d'emplacements de stockage et de stationnement. Le siège social est fixé 18 rue Molière - 58000 NEVERS. Le gérant est Madame Aude LEROUX demeurant 13 rue Fontan - 56100 LORIENT.

Pour avis

AL584022575

FIDUCIAL SOFIRAL

58000 Nevers

Acte sous seing privé en date à NEVERS du 27.09.2018: Constitution d'une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LGC TOYS

Siège social : Route de Fourchambault ZAC de MARZY - CD 40 58180 MARZY,

Objet social: Commerce de détail principalement en magasin spécialisé mais aussi en ligne, sur foire, marché, salon et festival de jeux, jouets, accessoires, mobilier pour enfants et adultes et décoration ainsi que la vente aux entreprises, associations et collectivités locales ; Organisation d'ateliers créatifs, jeux...; Participation à des manifestations ayant trait au jeu et au jouet; Licences marques.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 5 000 euros

Gérance : M. Christian GIRARD et M. Franck DEUTSCHLER, dt ensemble 102 Route de Demeurs 58130 URZY

Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS

Pour avis
La Gérance

AL584022576

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution SSP à Cosne Cours Sur Loire en date du 21-09-2018 de: ANTALYA ETOILE. Forme: SASU . Capital: 500 Euros. Siège: 2 Rue Des Frères Gambon, 58200 Cosne Cours Sur Loire. Durée: 99 ans. Présidence: Adem SAHAN, 29 Route De Corbeil 91700 Sainte Genevieve Des Bois. Objet: Restauration rapide .Fabrication et vente kebab, sandwicherie, gâteaux, crêpes, glaces, boissons non alcoolisées, à consommer sur place ou à emporter et livraison. Droit de vote et admission aux assemblées permis à chaque actionnaire. RCS: Nevers.

AL584022577

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud -
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société Civile Immobilière sans statut légal particulier en cours d'immatriculation au R.C.S. de NEVERS, dénommée SCI ROPOSTOCK au capital de 1.000 €, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet la propriété et la gestion de tous biens et droits immobiliers. Son siège est situé 4 rue du 25 septembre 1793 – Aglan – 58000 CHALLUY. Les gérants sont Monsieur Fabien ROSAR et Madame Virginie POPIER dt 4 rue du 25 septembre 1793 – Aglan – 58000 CHALLUY. Les cessionnaires de parts non associés sont soumis à l'agrément des associés.

Pour avis, la gérance

AL584022583

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Nicolas JOUFFROY, le 20 septembre 2018, il a été constitué pour une durée de 99 ans, un Groupement Foncier Agricole, régi par la Loi du 31 décembre 1970, dénommé « GFA DU MONTCEAU », au capital de 172.850,00 €, constitué d'apport en numéraire de 50 € et d'apport en nature de divers biens immobiliers sis sur la commune de GIEN SUR CURE (58230) évalués à 172 800 €.

Le siège social a été fixé à ALLIGNY EN MORVAN (58230), Moulin de la Chaume.

Le groupement a pour objet la propriété, la jouissance, l'administration et la mise en valeurs par baux à long terme conformes aux articles L 416-1 et suivants du Code rural, de tous biens et droits immobiliers à usage agricole et de tous bâtiments d'habitation et d'exploitation nécessaires et de tous immeubles par destination s'y rattachant.

Toute transmission de parts est soumise à agrément.

Monsieur Jean-Marc RAVIER demeurant à ALLIGNY EN MORVAN (58230), Moulin de la Chaume a été désigné en qualité de gérant.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.

Pour avis, Me Nicolas JOUFFROY.

AL584022586

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire
(Nièvre)
5, rue Saint Jacques

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu le 01/10/2018 il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :

Raison sociale :SCI CARLA.P

Objet social : acquisition, gestion, location et toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet social.

Siège social : 68 Route de Saint Amand 58310 ARQUIAN

Capital : 100 euros

Gérance : Mr Arnault Claude Henri PRUVOT et Melle Camille Claude Mauricette RAIMBAULT demeurant 68 Route de Saint Amand

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NEVERS

Pour avis.

AL584022587

YONNE

➜ DÉMISSION

S.J.B.
Société d'Avocats

TD PEINTURE INDUSTRIELLE ÉLECTROSTATIQUE

Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros Siège social : 12 Route de Joigny 89380 APPOIGNY 811520618 RCS AUXERRE Aux termes d'une décision en date du 21 mai 2018, l'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Grégory DONIER de ses fonctions de co-gérant à effet du même jour. Monsieur Terry DONIER demeure seul gérant.

AL894022594

➜ SUCCESSION

Étude de Maître Lucile DUMAIRE, notaire à THORIGNY SUR OREUSE (Yonne)
2 Route de Nogent

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL Délai d'Opposition Article 1007 du Code Civil – Article 1378-1 Code de Procédure Civil Loi n°2016-1547 du 18 Novembre 2016. Aux termes d'un testament fait en la forme olographe en date à SAINT MAURICE AUX RICHES HOMMES (Yonne) du 21 Juillet 2008, suivi d'un codicille en date du 25 mai 2012, déposés au rang des minutes de Maître DUMAIRE, notaire à THORIGNY SUR OREUSE (Yonne) suivant acte de dépôt et de description du testament du 17 août

2018, Madame Hélène Juliette ROTH, veuve de Monsieur Jean-Claude COURTOIS, demeurant à SAINT MAURICE AUX RICHES HOMMES (Yonne), 50 rue de la Forêt de Lancy, née à LA BELLIOLE (Yonne) le 18 octobre 1941, décédée à SAINT MAURICE AUX RICHES HOMMES (Yonne), le 16 juin 2018 a institué quatre légataires universels. Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains de Maître DUMAIRE, notaire à THORIGNY SUR OREUSE (Yonne) 2 route de Nogent en charge du règlement de la succession dans le délai d'un mois suivant la réception par le greffe du Tribunal de Grande Instance de SENS de la copie authentique dudit procès-verbal et copie figurée du testament. Pour avis Le notaire

AL894022598

➜ NOMINATION

AMCE AUDIT MANAGEMENT CONSEIL EXPERTISES

AT FOOD

SASU au capital de 1000 € Siège social : 8-10 Place Du Plat D'Etain 89100 SENS. 834 070 419 RCS de SENS. En date du 27/06/2018, il a été décidé de nommer nouveau président Mme HSSAIN EPOUSE ELLAIA ISSAR demeurant 4 Rue De Chilly Mazarin 91600 SAVIGNY SUR ORGE à compter du 27/06/2018 en remplacement de M. THIAM LAMINE démissionnaire. Mention au RCS de SENS

AL894022571

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

SARL BOUCHER VIRGINIE ET STEPHANE

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 8000 €
Siège social : 63 avenue Jean Jaurès
89400 MIGENNES
483 716 270 RCS SENS

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 19 septembre 2018, le siège social a été transféré, à compter du 19/09/2018, de 63 avenue Jean Jaurès, MIGENNES (89400), à MONT SAINT SULPICE (89250), 16 rue Marchande. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de SENS et d'AUXERRE. Pour avis, la gérance.

AL894022580

L'ÉTANG DES NOUES

Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 €
Siège social :
28, rue du Général Exelmans
78140 VELIZY
841 127 814 R.C.S. Versailles

Suivant procès-verbal en date du 28 août 2018, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : Dp 48 route de Chemilly 89250 GURGY.

Pour information : Président : Mme Jovelyn ESMILLA, demeurant 35, Lower Phil Am, 2600 BAGUIO CITY PHILIPPINES

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

La société fera l'objet d'une immatricula-

tion au RCS de Auxerre désormais compétent à son égard.

Le représentant légal.

AL894022583

CASAFUENTES

SCI au capital de 1.000€. Siège: 26 RUE FLEURIE BIERRY 89200 SAUVIGNY-LE-BOIS, 508 784 782 RCS AUXERRE. L'AGE du 24/09/2018 a décidé de transférer le siège au 15 rue de lorgelie BIERRY 89200 SAUVIGNY-LE-BOIS. RCS AUXERRE

AL894022584

DOMINIQUE CHOLEAU

SARL au capital de 20.000€ Siège social : 41F route de Verlin, 89330 SAINT-JULIEN-DU-SAULT 532 511 144 RCS de SENS Le 08/08/2018, le Gérant a décidé de transférer le siège social au : 1 impasse du chateau, Les Dornets, 89150 SAVIGNY-SUR-CLAIRIS. Modification au RCS de SENS

AL894022592

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

Barreau de Strasbourg

JUDICIA CONSEILS
Société d'Avocats
200 A Rue de Paris - 67116
REICHSTETT
Tel.03 88 18 51 51/Fax03 88 18 51 50

POLE INDUSTRIEL

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
porté à 1 475 870 euros
Siège social : Rue Georges Clémenceau
Z.I. du Moutois 89400 MIGENNES
832 927 370 RCS SENS

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 30 Août 2018 que le capital social a été augmenté de 1 474 870 euros par voie d'apport en nature.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à mille euros (1 000 euros).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à un million quatre cent soixante quinze mille huit cent soixante-dix euros (1 475 870 euros).

Pour avis Le Président

AL894022569

GAEC THIBAULT

GAEC agréé au capital de 140 253,10 € 1 rue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord - 89140 MICHERY 383 025 574 RCS SENS L'assemblée générale extraordinaire du 15 septembre 2018 a décidé de réduire le capital social de 2 253,10 € pour le ramener à 138 000 €, puis de l'augmenter de 39 000 € pour le porter à 177 000 €. Pour avis, la gérance.

AL894022590

➜ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CHABLIS VILLAGES ET TERROIRS

Avis de mise à l'enquête publique du zonage d'assainissement de Beines et de Fleys

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Président de la communauté de communes Chablis Villages et Terroirs du 27 septembre 2018, les zonages d'assainissement des communes de Beines et Fleys seront soumis à l'enquête publique durant 32 jours calendaires du 22 octobre 2018 au 22 novembre 2018 inclus ; Madame Baron assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

- les dossiers seront déposés dans les Mairies de Beines et de Fleys aux jours et heures habituels d'ouverture de ces Mairies afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit à Madame le Commissaire Enquêteur – Mairie de Beines ou de Fleys – lequel les annexera au registre.

- une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur :

à la Mairie de Beines

lundi 22 octobre 2018 de 14h à 16h

lundi 05 novembre 2018 de 14h à 16h

jeudi 22 novembre 2018 de 10h à 12h

à la Mairie de Fleys

lundi 22 octobre 2018 de 10h à 12h

lundi 05 novembre 2018 de 10h à 12h

jeudi 22 novembre 2018 de 14h à 16h

afin de répondre aux demandes d'information du public.

Le rapport et les conclusions de Mme le commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, dès qu'ils auront été transmis aux communes.

AL894022575

➜ RECTIFICATIF

MELODY AT NIGHT

Rectificatif à l'avis de constitution de MELODY AT NIGHT paru le 21/09/2018 ; Il a été écrit immatriculation au RCS d'Auxerre ; il faut lire : immatriculation au RCS de SENS.

AL894022588

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

SAS SODEP

Société par actions simplifiée
au capital de 60 000 euros
Siège social : 2 Boulevard du Pont de Fer
89100 SENS
497 881 102 RCS SENS

AVIS DE PUBLICITE RECTIFICATIVE

Dans l'annonce parue le 27-07-2018, il y avait lieu de lire « aux termes des décisions du Président du 23/07/2018 » et non «aux termes de l'AGE du 15/06/2018».

Le reste de l'annonce est inchangée.

AL894022595

Dans l'annonce numéro 893022142.parue le 27 /07/ 2018 concernant la SARL Carole Hair il convient de lire : durée **99 ANS**, dénomination : **Carole Hair SARL.**

AL894022597

➜ MODIFICATION DE STATUTS

THALEX

SARL au capital de 1 500 €
Siège social : 2, Chemin des Cerceaux
Le Petit Vil Cul - 89100 COLLEMIERS
510 315 062 RCS SENS

Le 17/09/2018, l'associé unique a décidé, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son siège, sa durée et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à 1 500 €.

Président : M. Thierry ALEXANDRE demeurant à COLLEMIERS (89100), 2 Chemin des Cerceaux, Le Petit Vil Cul.

Cession d'actions : Transmission à un tiers est soumise à agrément.

Droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.

Dépôt légal au RCS de Sens

AL894022321

JBD PEINTURE

EURL au capital de 1000 euros
Siège social : 17 BIS RUE DE LA SURANDIERE
45700 VILLEMANDEUR
810006338 RCS ORLEANS

Aux termes des décisions en date du 25/06/2018, l'AG Ordinaire a décidé

- Mr DIAS Jean-Baptiste a cédé l'intégralité de ses parts (100 parts d'une valeur de 10 euros chacune) à Mr ERDAL Kiazimov.

- de transférer le siège social de la société de 17 BIS RUE DE LA SURANDIERE, 45700 VILLEMANDEUR à 161 RUE D'ALSACE LORRAINE AP A RDC G, 89100 SENS à compter du 25/06/2018.

- de nommer nouveau gérant Mr ERDAL Kiazimov demeurant 161 rue d'Alsace Lorraine ap a rdc g 89100 SENS

Statuts modifiés en conséquence.

Radiation au RCS de ORLEANS et réimmatriculation au RCS de SENS

AL894022577

GAEC RIOTTE PERE ET FILS

GAEC agréé au capital de 169 980,65 euros Siège social : Cormarin - 89420 VIGNES 329 690 697 RCS AUXERRE L'assemblée générale extraordinaire du 5 septembre 2018 : - A décidé de réduire le capital social de 42 487,55 euros, ce qui a pour effet de le ramener à 127 493,10 euros, - A pris acte de la démission de M. Claude RIOTTE de

ses fonctions de gérant. - A décidé de transformer le Groupement, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Agricole. Toutes ces modifications prendront effet à compter du 1er octobre 2018. À compter de cette date, les caractéristiques de la société sont les suivantes : Dénomination sociale : SCEA

RIOTTE. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural. Capital social : 127 493,10 euros. Siège social : Cormarin - 89420 VIGNES. Durée : Jusqu'au 30 avril 2044. Gérant : M. Thierry RIOTTE, demeurant à VIGNES (Yonne), Cormarin. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. Pour avis, la gérance.

AL894022603

➜ CESSION

THOMAS JÉRUSALEM AVOCAT

Avocat aux barreaux
de DIJON et AUXERRE
2 Bis rue du Cap vert
21800 QUETIGNY
2 rue Faidherbe
89000 AUXERRE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du 13/09/2018 enregistré au SPFE d'AUXERRE le 24/09/2018, dossier 2°18 00027272 référence 8904P01 2018 A 02210, l'EARL LA CLE DES CHAMPS au capital de 85.500 € dont le siège social est situé 35 rue basse 89160 VILLIERS LES HAUTS immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n° 495 257 834, a cédé

safer Bourgogne Franche-Comté ➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

DYE - terre et bois-taillis - fonds occupé en partie

- 9 ha 50 a 18 ca - La tour merlin: ZK-14(J)-14(K) - Les champs pourris: ZI-10(A)-10(B)-11(B)-11(AJ)-11(AK)-202 - Les corvees: ZE-76 - Les grands clos: ZE-103 - Les vaux prevost: ZL-149(A)-149(B)-150(A)-150(B) - Les vignes de la garenne: ZW-150[52] - Vaux du clerc: ZH-21

- 9 ha 53 a 60 ca - Le domaine: ZE-55-56 - Les larris: ZW-43(J)-43(K) - Sur la chevre: ZH-5-6-7-8-10

DYE – terre - location par le biais d'un Bail SAFER d'une durée de 6 ans à compter de la campagne 2018/2019

- 2 ha 20 a 43 ca - Le dessus des fosses': ZK- 64 - 'Les grands clos': ZE- 85 - 'Les tremblats': ZL- 158(J)- 158(K)- 158(L) -'Les vaux prevost': ZL- 261

LES VALLEES DE LA VANNE (VAREILLES) – terre – parcelle occupée

1 ha 50 a 85 ca - Vignes du chemin de la jus: 429ZB-50

SOUCY - terre

3 ha 96 a 02 ca - Le grand beon: YI-27[P1]-30

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 22 octobre 2018** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL894022607

à Monsieur Michel GEMBLE demeurant 35 rue basse 89160 VILLIERS LES HAUTS, un fonds de commerce de chambre d'hôtes sis et exploité 35 rue basse 89160 VILLIERS LES HAUTS, avec entrée en jouissance au 31/12/2017, moyennant le prix de 7.000 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 5.000 € et aux éléments corporels pour 2.000 €.

Les oppositions seront reçues en la forme légale, dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, chez Monsieur Michel GEMBLE 35 rue basse 89160 VILLIERS LES HAUTS où domicile est élu à cet effet.

Pour Avis, la gérance

AL894022466

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EURL BOZAN

CAPIAL :1 000€
SIEGE SOCIAL : 60 GRANDE RUE
89100 SENS
Immatriculee au RCS de Sens
sous le numero 814 211 728 00013

AGE du 24/09/2018 porte nomination d' un nouveau gérant en la personne de MR VASARHANKUMAR KANAGASABAI demeurant au 8 rue Zilina 92000 Nanterre, en remplacement de Madame Kurt Elif, à compter du 24/09/2018.

AL894022456

SCI ADELAIDE

Société civile IMMOBILIERE
au capital de 36 500 euros
Siège social : 4 Grande rue
89700 PACY SUR ARMANCON
RCS 433 352 861

Aux termes d'une délibération en date du 17 septembre 2018, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Madame Corinne CHAMBEL, demeurant 4 Grande rue PACY SUR ARMANCON, pour une durée illimitée à compter du 17 septembre 2018.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

Pour avis. La Gérance.

AL894022586

AVIS - FIN LOCATION-GERANCE

La Société «MAZAGRAN SERVICE», Société par Actions Simplifiée au capital de 5 289 500,00 €, sise à AVALLON (89200), ZI – Rue de l'Etang, 416 220 010 RCS AUXERRE,

a mis fin au contrat de location gérance du fonds de commerce SUPERMARCHE sous l'enseigne « MAXIMARCHE», exploité sur le site de PLOMBIERES LES DIJON (21370), 49 Rue de Velars, et qui avait été consenti à partir du 1er janvier 2015 à

la Société ADRENALINE, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 1 000 €, sise à TALANT(21240) – 20 Rue Louis Jouvet Bat. A– 752 265 447 RCS DIJON,

Cette résiliation prend effet au 30 juin 2018.

Pour insertion, Le loueur de fonds

Le locataire-gérant

AL894022596

➜ NON DISSOLUTION

S.J.B. Société d'Avocats

PERTE CAPITAL

TAXI'BLISIEN Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros Siège social : 46 Rue de Vaucharme, 89800 PREHY 820 570 570 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 30 juillet 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL894022606

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

GAEC BEAU

GAEC agréé par le comité départemental d'agrément de l'Yonne GAEC au capital de 64 500 euros Siège social : 13 Petite Rue - 89144 LIGNY LE CHÂTEL 410 181 739 RCS AUXERRE Dissolution et nomination du liquidateur - Prorogation Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 août 2017, les associés ont décidé la prorogation de la société d'une durée de 20 ans, soit jusqu'au 29 août 2037. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la prorogation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL894022574

VILLENEUVE GARAGE

SARL en liquidation
au capital social de 4000 Euros
Siège social : 50 rue du Général de Gaulle
89340 VILLENEUVE LA GUYARD
SIREN 534310768 R.C.S. DE SENS

Le 16 Août 2018, l'Assemblée Général Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société due à la vente du fond de commerce à compter du 01/01/2018. Monsieur VILLETTE Daniel demeurant VILLENEUVE LA GUYARD, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 50, rue du Général de Gaulle 89340 VILLENEUVE LA GUYARD. Pour avis.

AL894022581

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : SCI ANGAMOR. Forme : SCI société en liquidation. Capital social : 1524 euros. Siège social : 13 rue de l'horloge, 89000 Auxerre. 337512305 RCS Auxerre. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 juin 2018, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 juin 2018. Madame Christine ROMAGNA-GENON, demeurant 11 rue du Faubourg Saint Jacques 21200 Beaune a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance. Pour avis.

Christine ROMAGNA-GENON.

AL894022587

LME BRICOLAGE
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 Euros
Siège social : Rue d'Héry
89250 SEIGNELAY
529 612 616 RCS AUXERRE

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale réunie le 3 octobre 2018 a approuvé le compte définitif de liquidation, décharge Mr Thierry CUSSONNEAU de son mandat de liquidateur, donne à ce dernier quitus de sa gestion et constate la clôture de liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

Pour avis, le liquidateur.

AL894022599

TNC LAVAGE
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 26 Rue du Marais
89240 LINDRY
489 111 757 RCS AUXERRE

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale réunie le 3 octobre 2018 a approuvé le compte définitif de liquidation, décharge Mr Thierry CUSSONNEAU de son mandat de liquidateur, donne à ce dernier quitus de sa gestion et constate la clôture de liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

Pour avis, le liquidateur.

AL894022600

CHANTAL SERVICES

SASU au capital de 300euros.
Siège social : 11 rue Chaude
89100 ST MARTIN DU TERTRE.
RCS 819 556 572 SENS.

L'associé unique, en date du 21/09/2018, a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/09/2018, nommé liquidateur Mme THOMAS Chantal, 11 rue Chaude 89100 ST MARTIN DU TERTRE et fixé le siège de la liquidation au siège social. Mention au RCS de SENS.

AL894022601

EARL ANSEL JEAN-FRANÇOIS

EARL au capital de 102 520 euros Siège social : 5 rue de Vaulibet – 89580 MIGÉ 448 106 336 RCS AUXERRE Dissolution et nomination du liquidateur Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2018, l'associé unique de l'EARL ANSEL JEAN-FRANÇOIS a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 septembre 2018, et sa mise en liquidation amiable. M. Jean- François ANSEL demeurant à MIGÉ (Yonne), 5 rue de Vaulibet, a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social : 5 rue de Vaulibet – 89580 MIGÉ. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL894022605

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 24/09/2018, il a été constitué une SASU dénommée : BRUNO COTHENET CONSEIL Siège social : 26 rue des Célestins, 89100 SENS Capital : 1.000€ Objet : Toutes prestations de CONSEIL en matière de RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES (RSE), FILIERES AGROALIMENTAIRES et autres. Président : M. Bruno COTHENET, 26 rue des Célestins, 89100 SENS. Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée : 15 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SENS

AL894022572

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 20/09/18 à SENS, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SARL

Dénomination : YONNE CARS 89

Siège : 12 rue de Gravereau, 89100 SENS

Objet : Achat et vente de voitures et de véhicules automobiles légers

Durée: 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital : 500 euros

Gérance : Wilson DE AZEVEDO, 17 rue du 19 Mars 1962 89100 SENS

RCS SENS

Pour avis La Gérance

AL894022573

H.B.R.S.

Aux termes d'un acte SSP en date du 25/09/2018 il a été constitué une société

Dénomination sociale : H.B.R.S

Siège social : 2 rue du pont 89000 AUXERRE

Forme : SASU

Nom commercial : LE SEIGNELAY

Capital : 1000 €

Objet social : Hôtel, Bar, Restaurant, SPA, Séminaire

Président : Monsieur CYRIL PARMENTIER demeurant 21 rue de la terrasse 89600 SAINT FLORENTIN élu pour une durée indéterminée

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre.

AL894022578

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 14 septembre 2018, à Charny Orée de puisaye. Dénomination : CLAUDE BUSSON. Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Siège social : 2 chemin du pressoir - Dicy, 89120 Charny oree de puisaye. Objet : Maçonnerie et béton armé, charpente, structure bois, menuiseries intérieures et extérieures, revêtements de surfaces et vente de matériaux.

Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 5000 euros divisé en 500 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. Cession d'actions et agrément : La cession d'actions est libre entre associés et sur agrément des ¾ des actionnaires au profit de tiers. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède d'actions, sans limitation. Ont été nommés : Président : Monsieur Claude BUSSON 5 chemin du pressoir - dicy 89120 Charny oree de puisaye. La société sera immatriculée au RCS de sens.

Pour avis.

Claude BUSSON

AL894022579

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 10 septembre 2018, à Auxerre. Dénomination : DM INVESTISSEMENT. Forme : Société civile immobilière. Siège social : 15 rue Paul Bert, 89250 Beaumont. Objet : Acquisition et exploitation sous forme de mise en location de tout immeuble. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1500 euros Gérant : Madame Magali HOUZE, demeurant 15 rue Paul Bert, 89250 BEAUMONT Gérant : Monsieur David HOUZE, demeurant 15 rue Paul Bert, 89250 BEAUMONT La société sera immatriculée au RCS de Auxerre.

Pour avis.

Les Cogérants.

AL894022582

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/09/2018, il a été constitué une SAS dénommée : SBSB

Siège social : 13 place chataignier, 89220 BLÉNEAU Capital : 100€ Objet : Débits de boissons et restauration Président : M. Stephane BATAILLE, 81 rue André Henriat, 89220 ROGNY-LES-SEPT-ÉCLUSES. Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL894022589

SASU DEGOUVE de NUNCQUES
Société par Actions Simplifiée
Unipersonnelle
au capital de 20 000 euros
Siège social :
20, Rue du Général Leclerc
89200 AVALLON
RCS d'AUXERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 19 avril 2018, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : «SASU DEGOUVE de NUNCQUES»

FORME : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

CAPITAL : 20 000,00 euros

SIEGE : 20, Rue du Général Leclerc – 89200 AVALLON

OBJET : Négoce de boissons, vins, spiritueux, alcools et tous produits et articles accessoires

DUREE : 99 années

PRESIDENT : Monsieur Adrian DEGOUVE de NUNCQUES demeurant 18, Allée du Bois Dieu – (89200) AVALLON

IMMATRICULATION : au RCS d'Auxerre.

Pour avis,

AL894022591

LE GOUT DU PAIN

Avis de constitution Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 septembre 2018, il a été constitué une société par actions simplifiée. Dénomination sociale : LE GOÛT DU PAIN Forme : Société par actions simplifiée. Objet : Boulangerie, viennoiserie, meunerie, épicerie sèche, fabrication à caractère artisanal et vente de

tous produits de boulangerie et de pâtisserie fraiche (tartes salées, quiches,....) Capital social : 5 000 euros Siège social : 4 rue du Pâtis 89800 AIGREMONT Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Président : Directeur-général : Mme Aurélie GRELET, demeurant 7 rue du Général Delamalle 89800 AIGREMONT M. Emmanuel CROTEAU, demeurant 7 rue du Général Delamalle 89800 AIGREMONT Admission aux assemblées et droit de vote : Pas de distinction entre actionnaires. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Cessions d'actions : Les actions de la société peuvent être cédées librement entre les actionnaires lorsque la société ne comprend que deux actionnaires. Toute autre cession, y compris les cessions aux conjoints, ascendants, descendants ou à des tiers étrangers à la société, ne peut avoir lieu qu'après agrément préalable donné par décision collective prise à la majorité de 90% des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, le président

AL894022593

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 août 2018 à SENS, il a été constitué une société civile immobilière. Dénomination sociale :SRS FRERES. Forme : Société civile immobilière. Objet : Acquisition, location et gestion d'immeubles. Capital social : 1 000 euros, intégralement constitué de numéraire. Siège social : 11 rue de Sancey - ZI des Vauguillettes n°3 - 89100 SENS. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Gérant : Monsieur Renaud SERVAIS demeurant Les Savins - 89130 VILLIERS SAINT BENOIT. Cessions de parts : Les parts sociales sont cédées librement entre les associés lorsque la société ne comporte que deux associés. Toutes les autres cessions sont soumises à agrément, celui-ci est obtenu par décision des associés prise à l'unanimité. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).

Pour avis et mention, la Gérance.

AL894022602

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à VENIZY en date du 20 septembre 2018, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : SCI L.F.X. SIEGE SOCIAL : 24 rue de la Chapelle, Les Fourneaux, 89210 VENIZY, OBJET : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés CAPITAL : 1000 euros GERANCE : Madame Leslie PARTHIOT-RICHARD, demeurant 24 rue de la Chapelle, Les Fourneaux, 89210 VENIZY IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de SENS. Pour avis, le gérant

AL894022604

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

Retaites

Les résidences seniors plébiscitées par les Français

Happy Senior, filiale du Groupe Duval, a demandé à l'Ifop d'enquêter sur le regard des 50 ans et plus sur les résidences seniors, un type d'hébergement incluant un personnel présent de façon permanente afin d'organiser tous les services demandés par le résident qui séduit de plus en plus de Français.



Crédit : DR

Les résidences seniors séduisent les Français parce qu'elles permettent, selon eux, de maintenir une certaine forme d'autonomie.

Dans les marqueurs de la vieillesse, c'est la perte d'autonomie qui constitue la principale angoisse pour les seniors lorsqu'ils envisagent leur avancée en âge : 75 % des seniors interrogés la citent. Les aspects spécifiquement financiers sont également une préoccupation majeure, cristallisant les craintes de nombreux seniors : plus d'un tiers déclare craindre une baisse des capacités financières (36 %), une proportion comparable (34 %) mentionnant le coût des prestations de maintien à domicile ou de prise en charge en établissement spécialisé. Le délaissement semble relativement moins inquiéter les 50 ans et plus : le désengagement des pouvoirs publics dans la santé et le social (21 %), l'absence de professionnels pour la prise en charge (18 %) ou même de proches (16 %) sont chacun cités comme l'une des principales craintes vis-à-vis de la vieillesse par moins de deux seniors sur dix. C'est également l'anticipation d'une perte d'autonomie qui constitue la principale incitation, pour les seniors, à envisager de quitter leur domicile pour vivre dans un établissement spécialisé pour leurs vieux jours : 42 % des seniors interrogés citent le fait de ne plus pouvoir vivre de manière autonome chez soi comme incitation potentielle.

Le déficit d'autonomie peut également impacter la vie des proches, et notamment des enfants et petits-enfants, et le souhait de ne pas imposer de contraintes à sa descendance est la deuxième incitation citée par les seniors (26 %) à déménager, un jour, dans un établissement pour personnes âgées. En dernier lieu, les 50 ans et plus expliqueraient cette décision par le souhait de bénéficier d'un cadre inclusif, équipé et accommodant : par son aspect médicalisé (18 %), par les services proposés (11 %), ou par le fait de ne pas vivre seul ou isolé (10 %).

L'importance de vivre dans un appartement individuel

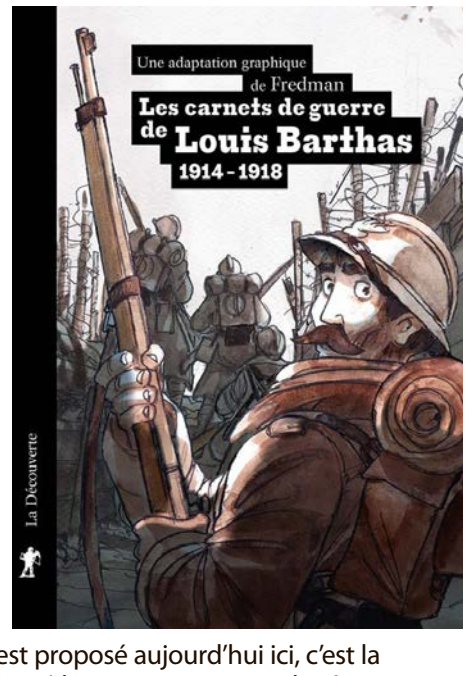
94 % des 50 ans et plus connaissent les résidences seniors, dont 75 % qui voient bien en quoi résidences seniors et maisons de retraite ou EHPAD se distinguent. Cette forte notoriété est d'autant plus remarquable qu'une part minime des 50 ans et plus ont un proche qui réside de facto dans une résidence senior (8 %). Aux yeux des 50 ans et plus, les résidences permettent de maintenir une forme d'autonomie lorsque celle-ci devient difficile chez soi : les principaux avantages perçus de ces résidences sont ainsi le fait de vivre dans un appartement individuel (61 %) et l'autonomie dont peuvent bénéficier les résidents (51 %). Parallèlement, l'aide dont bénéficient les résidents participe à ce maintien en autonomie, qu'il s'agisse de services d'aide à la personne (avantage des résidences cité par 44 %) ou d'un accompagnement quotidien (38 %). Le cadre de vie ou les loisirs proposés apparaissent plus accessoires au regard des avantages précédemment cités et sont choisis respectivement par 20 % et 11 % des seniors.

Une nette majorité des 50 ans et plus se déclarent intéressés par ce type de résidence pour eux-mêmes (59 %). La résidence seniors séduit par la sécurité et l'accompagnement dans ses nouveaux besoins. 59 % des 50 ans et plus se voient ainsi choisir ce type de résidence car il constitue un environnement sécurisé avec des personnes disponibles 24h/24, 7j/7, et 52 % parce qu'il permet une adaptation aux nouveaux besoins. C'est donc une fois encore l'idée d'anticiper la perte d'autonomie qui est en jeu ici. Les dimensions pratique et sociale n'arrivent qu'ensuite, avec la possibilité de vivre comme en vacances, de profiter des services et restaurant d'un hôtel (28 %), le rapprochement du centre-ville et ses services et aménités (18 %), et le fait de rompre l'isolement et retisser le lien social (25%). Pour 48 % des seniors, il faut d'abord réfléchir au moyen de financer le séjour sans perdre son patrimoine. D'autres estiment déjà qu'ils pourront vendre leur maison (38 %), utiliser leur retraite (24 %), ou, pour une part marginale, utiliser les revenus issus du patrimoine (12 %).

V.G.

▶ Coin lecture

14-18 vue de l'intérieur



«Les carnets de guerre de Louis Barthas 1914-1918», est une adaptation graphique de Fredman parue aux éditions La Découverte (www.editionsladecouverte.fr). Le caporal Barthas, tonnelier et originaire de l'Aude, a été envoyé au front dès 1914. Démobilisé en 1919, il couche par écrit son vécu du quotidien des années de guerre : de l'humour malgré tout, la relation avec l'ennemi, la gloire face à la mort de masse…). Tout cela a fait l'objet d'une édition littéraire en 1978 aux éditions Maspéro. Ce qui est proposé aujourd'hui ici, c'est la force du dessin, de la couleur (du marron pour tout le récit, avec quelques variantes) et le sens de la mise en scène (des vignettes rectangulaires ou en hauteur, dimensions variées des cases, peu de dialogues mais de longues phrases explicatives mises dans la bouche de Barthas…) de Fredman, un dessinateur-illustrateur formé à l'école des Gobelins. Très émouvant, c'est une autre manière de (re)découvrir ce grand carnage du XXe siècle.

Thierry Michel

▶ Coin cuisine

Makis aux lentilles



(pour une vingtaine de pièces)
Préparation : 25 minutes;
Cuisson : 20 minutes.
Ingrédients :
200 grammes de lentilles vertes,
4 grandes feuilles de blettes,
2 avocats mûrs,
3 petites carottes crues,
1 yaourt de brebis,
Poivre du moulin,
1 feuille de laurier,
2 cuillères à café de raifort,
Quelques brins d'aneth.

Réalisation :
La veille, faire tremper les lentilles dans un grand volume d'eau.
Le jour même, rincer et faire cuire les lentilles 20 minutes à l'eau bouillante, avec une feuille de laurier.
Après cuisson, rincer, égoutter et faire refroidir les lentilles. Leur texture doit être collante et épiasse.
Couper un beau rectangle dans l'une des feuilles de blette (environ 20 x 10 cm), en évitant les plus grosses nervures, avant de l'étaler sur un morceau de film étirable alimentaire ou sur un tapis à maki.
Disposer le rectangle longueur face à soi et le recouvrir de lentilles, en gardant une marge de un centimètre en haut. Disposer une ligne de bâtonnets d'avocat et de carotte au milieu des lentilles.
À l'aide d'un film étirable ou du tapis à maki, rouler en tassant et en appuyant aux deux extrémités pour éviter que la farce ne s'échappe. Bien refermer.
Couper le rouleau obtenu en quatre ou cinq tronçons réguliers avec un couteau tranchant et humide.
Pour la sauce, mélanger le yaourt avec le raifort, le poivre et l'aneth finement ciselé. Servir aussitôt avec les makis.
Note : Cette recette est extraite de «Vive les lentilles ! 40 recettes bio, faciles et créatives» de Hélène Schernberg et Louise Browaeys aux éditions Terre Vivante.



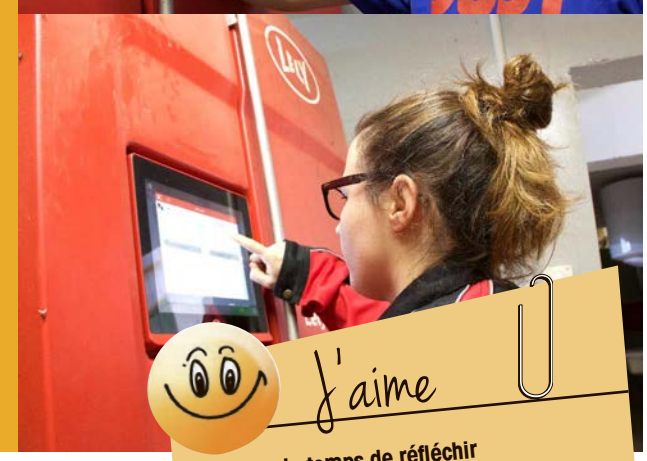
ORNE (61)

Paroles de jeunes

LAIT

Flavien Mariette s'est installé en 2013. Sa femme, Cécile, l'a rejoint cette année. Ils constituent la relève du Gaec familial de La Goyère à Saint-Mard-de-Réno dans le Perche ornais. Véronique et Denis, les parents de Flavien, les ont suivis sur le chemin de la robotisation. Une décision mûrement réfléchie qui a demandé 5 ans de réflexion et 18 plans sur le papier. Le robot de traite a été mis en route le 21 août. Celui de curage et le repousse-fourrage sont attendus sous peu...





J'aime

- Prendre le temps de réfléchir pour bien faire les choses.
- Aller voir ailleurs ce qui se passe.
- Etre accompagné par des partenaires sérieux.

Je n'aime pas

- Les banques trop frileuses.
- Les roto de traite.

La robotisation au service des bien-être

Ils sont jeunes et en bonne santé, mais ils ne veulent justement pas la ruiner. En faisant le choix partagé de la robotisation, Flavien et Cécile ont également pensé à leurs associés parents et beaux-parents, Véronique et Denis, encore jeunes et encore en bonne santé, mais avec quelques années de plus.

« Auparavant, on trayait en 2 x7 à 1,5 personne, 2 h 30 le matin, 2 h le soir. Ça devenait très pénible, fatigant, usant avec mal à l'épaule.» Il est vrai qu'en quelques années et au gré des opportunités, la production est passée de 400 000 litres de lait à 1,3 million pour un cheptel de 130 vaches. Le Gaec a donc franchi le Rubicon de la robotisation, mais en prenant son temps : 5 ans et 18 plans différents couchés sur le papier. Non pas par coquetterie, mais *« parce que l'on n'a pas le droit de se planter dans ce genre de projet »*, plaide Flavien.



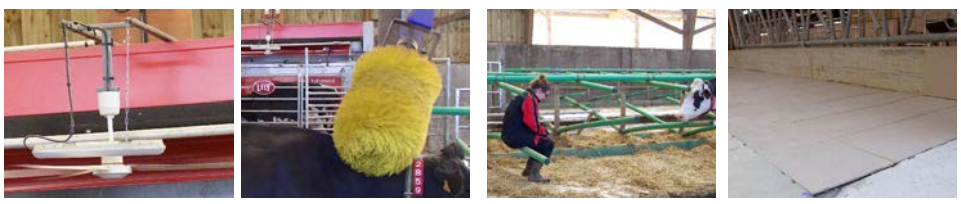
Antoine Ruaux (Service Equipements Laitiers), Véronique, Cécile et Flavien Mariette (Gaec de La Goyère, il manque Denis qui est dans les champs). Dix jours après la mise en service du robot, on souffle un peu. Même si Véronique est un peu perturbée dans ses horaires, elle ne reviendrait jamais en arrière. DR

De 400 000 litres à 1,3 million

En réalité, l'idée de robotiser la traite est plus ancienne, mais le Gaec s'est heurté à des effets de seuil. Trop de lait pour une seule station, pas assez pour deux. *« Ça ne passait pas économiquement. Un robot, ça se sature »,* insiste Flavien. L'installation de Cécile a fait bouger les curseurs. Entre temps, *« on est passé à un système logettes en 2014, une première étape »*. Et pourquoi pas un roto ? *« J'ai pratiqué au Canada, mais c'est usant, trop de contraintes physiques »*, lâche notre jeune agriculteur. Le Gaec a fait le choix d'une marque très bien connue et d'un concessionnaire qui l'est tout autant *« pour mettre en place un système durable. On avait acheté des A4, mais Lely nous a proposé des A5 »*.

A4 au départ, A5 à l'arrivée

« Ecran tactile plus intuitif, pompe plus fiable, bras électrique plus silencieux et qui se branche plus vite, un scan des mamelles pour un trempage plus efficace et moins gourmand en produit », listent entre autres avantages Cécile et Flavien. Dernière traite en 2x7 le lundi 20 août au soir pour démarrer le robot le lendemain à 5 h. Fin du premier acte à 16 h pour un top départ de la seconde traite à 16 h 30. Elle se prolongera jusqu'à 4 h le lendemain matin. *« La mise en route est très dure physiquement, mais, petit à petit, on gagne du temps »,* expliquent Véronique, Cécile et Flavien. *« Il y a de vieilles vaches qui rechignent et un peu de réformes est à prévoir. Par contre, aucun problème avec les génisses fraichement vêlées. »*



Ventilateur, brosse, tubulaire de logettes souple, table d'alimentation carrelée (...), le bien-être des éleveurs passe aussi par celui des vaches. DR

> *« Dans un projet comme celui-là, il faut être très bien accompagné. C'est pour cela qu'on a choisi du rouge... »*

Demain, l'aspirateur à lisier et le repousse fourrage

Dans sa réflexion de stabulation durable et même s'il n'est pas encore arrivé à Saint-Mard-de-Réno, le Gaec de la Goyère a fait le choix de l'aspirateur à lisier Lely Discovery Collector 120. *« C'est pour remplacer le racleur à chaine qui laisse toujours une pellicule de merde. »* Son petit plus : fini les projections sur les pattes des animaux doublé d'une moindre consommation d'énergie.



Le raclage des aires devant le robot de traite se fait encore à la main mais plus pour très longtemps. Un robot aspirateur de lisier Lely Discovery 120 Collector va venir simplifier cette tâche. On attend aussi le repousse fourrage qui offre l'avantage de travailler aussi la nuit. DR

De la même veine et opérationnel dans les jours à venir : le Juno repousse fourrage. *« Avant, on le faisait au quad, il faut monter dessus quand même. Et puis, le Juno lui, il va travailler de nuit aussi. »*

La famille Mariette a donc élevé la notion de bien-être (des femmes, des hommes et des animaux) au rang de priorité. Flavien et Cécile pensent à leurs aînés, mais, en temps que parents, à leur descendance aussi dont ils veulent profiter un maximum. Mais le robot ne remplacera jamais l'humain. *« Le robot de traite, c'est une personne à temps plein »,* soutient Cécile. On s'affranchit un peu des horaires, beaucoup de la pénibilité, mais pas du temps à y passer.

Parallèlement et quand sonnera l'heure de la retraite pour Denis et Véronique, ce ne sont pas des robots qui vont venir tout solutionner. *« Il faudra sans doute embaucher. »* Peut-être plus facile dans ces conditions ?

Th. Guillemot

MONTRER L'AGRICULTURE SOUS UN NOUVEAU JOUR EST NOTRE AFFAIRE À TOUS

PARTICIPEZ

Agriculteurs, salariés, apprentis, à l'occasion de la grande campagne de promotion des métiers de l'agriculture qui débute mi-octobre, aidez-nous à faire découvrir ce qui vous pousse chaque jour, tous les aspects qui vous motivent dans ce métier, les moments qui vous marquent au quotidien. Pour cela, il vous suffit de vous rendre sur www.lesmetiersdelagriculture.fr. Vous pourrez y poster des textes, des photos, des vidéos : vous permettrez au grand public de comprendre ce qui vous anime, de saisir l'intensité, la modernité et le dynamisme de l'agriculture d'aujourd'hui. Nous avons besoin de vous pour dévoiler la multitude des cultures de l'agriculture.

Plus d'information sur **WWW.LESMETIERSDELAGRICULTURE.FR**

fnsea